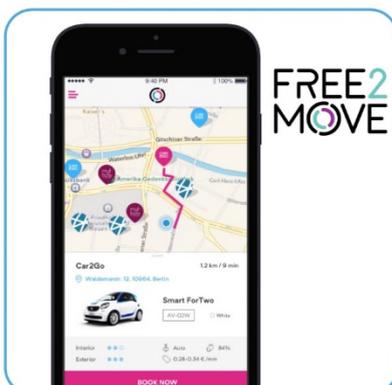


2020

RAPPORT ANNUEL



"LIFETIME MOBILITY FINANCE & SERVICES PROVIDER"

STELLANTIS

BANQUE PSA FINANCE
A STELLANTIS COMPANY



03

Le message du
Directeur Général

04

Gouvernance



STELLANTIS

BANQUE PSA FINANCE
A STELLANTIS COMPANY



05 Faits marquants

06

Dates clés

07

Chiffres clés



10

Implantations
& partenariats

11

Stratégie &
vision

12

Organigrammes

14



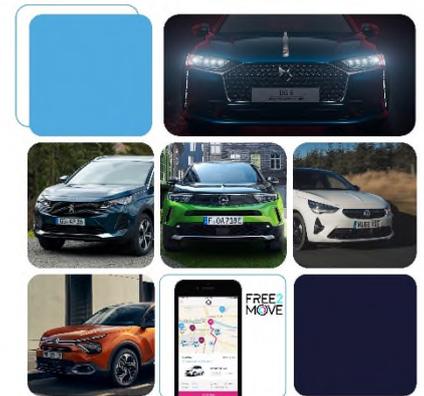
Analyse de l'activité de
la Banque PSA Finance

59

Comptes consolidés
au 31 décembre 2020

113

Comptes sociaux
au 31 décembre 2020



151

Rapport de BPF sur la
gouvernance pour 2020

27

Analyse des
résultats financiers



155

Déclaration de la personne
responsable du rapport annuel

SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1.1	Le message de Rémy Bayle	3
1.2	Gouvernance de BPF	4
1.3	Faits marquants	5
1.4	Dates clés	6
1.5	Chiffres clés	7
1.6	Implantations & Partenariats	10
1.7	Stratégie & Vision	11
1.8	Organigrammes	12
1.9	Analyse de l'activité de Banque PSA Finance	14
1.9.1	Résultats commerciaux du Groupe PSA	14
1.9.2	Performances commerciales pour BPF	16
1.9.3	Activité de financement et d'épargne vers la clientèle finale	20
1.9.4	Activité de financement corporate réseau	23
1.9.5	Activité d'assurance et de services	24
1.9.6	Autres informations	25
1.9.7	Perspectives	26
1.10	Analyse des résultats financiers	27
1.10.1	Produit Net Bancaire	28
1.10.2	Charges générales d'exploitation et assimilées	28
1.10.3	Coût du risque	28
1.10.4	Résultat d'exploitation	29
1.10.5	Résultat net consolidé	29

1.11	Situation Financière	30
1.11.1	Bilan	30
1.11.2	Encours de crédit	31
1.11.3	Dépréciations des encours de crédit	31
1.11.4	Politique de refinancement	33
1.11.5	Sécurité de liquidité	34
1.11.6	Notations de crédits	34
1.12	Fonds propres, Risques et Pilier 3	35
1.12.1	Gestion du capital	35
1.12.2	Synthèse sur les actifs grevés	38
1.12.3	Facteurs de risque et gestion des risques	39
1.13	Contrôle interne	49
1.13.1	Le dispositif de contrôle permanent	49
1.13.2	Le dispositif de contrôle périodique	50
1.13.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	50
1.13.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	51
1.14	Actionnariat	52
1.14.1	Capital	52
1.14.2	Conventions intra-Groupe	52
1.14.3	Proposition d'affectation du résultat lors de l'AGO du 13 avril 2021	52
1.14.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	52

1.1 LE MESSAGE DE REMY BAYLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BANQUE PSA FINANCE

L'année 2020 restera marquée dans tous les esprits, personne n'ayant pu prédire que le COVID-19 impacterait ainsi le monde entier. La priorité du Groupe PSA mais aussi celle de Banque PSA Finance (BPF) a été de protéger tous ses employés : l'organisation du travail a été intégralement repensée dans toute l'entreprise et ce dès le premier confinement, faisant du travail à distance une réalité pour tous. Cela a également permis d'assurer partout où nous opérons dans le monde une continuité de service, et de conserver nos clients et tous les réseaux de distribution au cœur de nos dispositifs, en leur proposant dès les premiers jours de confinement un accompagnement personnalisé.

Dans un contexte économique plus complexe encore que les années précédentes et totalement inédit, Banque PSA Finance et toutes les équipes ont démontré, tous ensemble et grâce à la mise en œuvre de nos valeurs, une remarquable résilience et ont obtenu de bons résultats en dépit de ces difficultés.

Financement en ligne et accélération digitale

En 2020, Banque PSA Finance a poursuivi la transformation digitale de tous ses processus. En mettant par exemple à disposition de ses clients des parcours complets en ligne qui permettent, depuis son domicile, de configurer son véhicule, son financement et ses services, de compléter son dossier de financement, de e-signer son contrat, de transmettre ses justificatifs. C'est le cas par exemple, du modèle AMI de la marque Citroën, où même la livraison du véhicule peut se faire directement à domicile.

Banque PSA Finance a également enrichi les espaces personnels web de ses clients, permettant ainsi à chacun d'y trouver une large palette d'informations et d'y réaliser en ligne, à tout moment, la plupart des demandes.

BPF a aussi renforcé sa plateforme digitale de formation à distance, « EFFIGAME », permettant de former les conseillers commerciaux grâce à des simulateurs vidéos utilisant l'intelligence artificielle, désormais étendue aux véhicules électriques des marques Peugeot, Citroën et DS. A fin 2020, plus de 10.000 vendeurs sont utilisateurs de cet outil très innovant.

Le virage de l'électrique

En 2020, afin d'accompagner le groupe PSA dans sa transition énergétique, Banque PSA Finance s'est associé à tous les lancements de nouveaux modèles de véhicules avec des solutions de financement adaptées au meilleur niveau de services, (assurance, package intégrant une wallbox, solutions complémentaires avec le produit Mobility Pass).

Ce soutien permanent pour développer les ventes de « Low Emission Vehicle » (LEV- Véhicule à faible Emission) a contribué à ce que le Groupe PSA atteigne ses objectifs de ventes et respecte dès 2020 ses objectifs d'émissions de CO2.



Des performances solides

Dans ce contexte particulier, grâce à notre forte résilience, 2020 reste une année de performances pour Banque PSA Finance, avec 32.1% des ventes de véhicules neufs toutes marques confondues, en progression de 2.4 points par rapport à 2019.

Au total, ont été distribués 932 600 contrats de financement de véhicules neufs et d'occasion, enregistrant une baisse de 18,9% comparé à 2019 pour les toutes les marques du Groupe PSA, en forte résistance par rapport aux ventes automobiles.

Toutes ces performances ont été obtenues grâce au succès confirmé d'un business model basé sur le partenariat : celui avec Santander Consumer Finance pour les marques Peugeot, Citroën et DS, qui entre dans sa 7^{ème} année et avec BNP Paribas Personal Finance pour les marques Opel et Vauxhall, qui entre dans sa 4^{ème} année.

Banque PSA Finance puise sa force dans sa capacité et son agilité à répondre aux changements de comportements des clients, des marchés et de l'environnement. BPF a su rebondir en proposant à tous les clients des solutions de financement innovantes utilisant le potentiel de la digitalisation et le professionnalisme des équipes.

2020 a été également l'année de l'annonce d'une fusion entre les Groupes PSA et FCA, qui a donné naissance à Stellantis le 16 janvier 2021.

RÉMY BAYLE
DIRECTEUR GÉNÉRAL



1.2 GOUVERNANCE DE BPF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations
OLIVIER BOURGES

Administrateur
Directeur Général
RÉMY BAYLE

Administrateur
BRIGITTE COURTEHOUX

Administrateur
Présidente du Comité des Nominations
Présidente du Comité des Rémunérations
Membre du Comité d'Audit & des Risques
CATHERINE PARISET

Administrateur
Président du Comité d'Audit & des Risques
Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations
LAURENT GARIN

Administrateur
PEUGEOT S.A.

Représentant permanent
Membre du Comité d'Audit & des Risques
PHILIPPE de ROVIRA

Administrateur
AUTOMOBILES PEUGEOT
Représentant permanent
JEAN-PHILIPPE IMPARATO

DIRECTION GENERALE

Administrateur
Directeur Général
RÉMY BAYLE

Directeur Général Délégué
ARNAUD de LAMOTHE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes
titulaires

ERNST & YOUNG
AUDIT
MAZARS

Commissaires aux
comptes
suppléants

PICARLE & ASSOCIES
GUILLAUME POTEL

Situation au 31.12.2020

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 2-10, boulevard de l'Europe - 78 300 POISSY

RCS Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél : +33 (1) 61 45 45 45

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) n°07 008 501, consultable sur www.orias.fr

1.3. FAITS MARQUANTS

Année 2020...

COVID-19 :

Réactivité et succès pour accompagner tous nos clients : plus de 270.000 réaménagements de contrats effectués, plus d'un 1.7 million d'appels téléphoniques traités

QUALITE & RELATIONS CLIENTS :

Systématisation des enquêtes qualité après chaque contact client : généralisation du Net Promotor Score (NPS) comme indicateur de mesure de qualité
Call center d'accompagnement client dans le parcours Online et Chat pour la vie du contrat

TRANSITION ENERGETIQUE : LOW EMISSION VEHICLE

Succès des offres de financement & services proposées sur les véhicules hybrides et électriques : près de 70% de pénétration auprès des clients particuliers dès la 1ère année

DIGITAL : SELLING ONLINE

Un parcours 100% en ligne avec chargement des documents et signature électronique dans les principaux pays européens



**LA TRANSFORMATION
DIGITALE...**
au coeur de notre activité

ASSURANCE :

Enrichissement des gammes assurances pour nos clients : couverture d'assurance pandémie en Italie, offre chômage gratuite au Royaume-Uni et en Allemagne, ...

MOBILITE :

Flex & Free, une LLD sans engagement déployée dans les pays du G5 pour nos différentes marques

DIGITAL : EFFIGAME

Plus de 10.000 utilisateurs sur EFFIGAME (Formation Digitale + vidéos Interactives pour les vendeurs)



EFFIGAME

1.4. DATES CLÉS

La structure actuelle de BPF est le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en **1919** et de celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard. Les deux constructeurs ont très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.



1976.

PSA Finance Holding devient Banque PSA Finance (BPF), un établissement de crédit agréé par la Banque de France. Elle est désormais présente dans 17 pays.



BPF crée PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.

2009.



2014.

BPF et le Groupe Santander signent un accord en Europe et au Brésil pour les marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles.

Les Marques Opel et Vauxhall rejoignent le Groupe PSA, qui devient désormais le deuxième constructeur automobile européen. Avec l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, BPF renforce son business-model de Coopérations en créant une nouvelle organisation : Opel Vauxhall Finance, en coopération avec BNPP PF.



PSA
GROUPE
2017.

1.5 CHIFFRES CLÉS

17

PAYS



3500

COLLABORATEURS DANS LE MONDE



932 600

VÉHICULES FINANCÉS

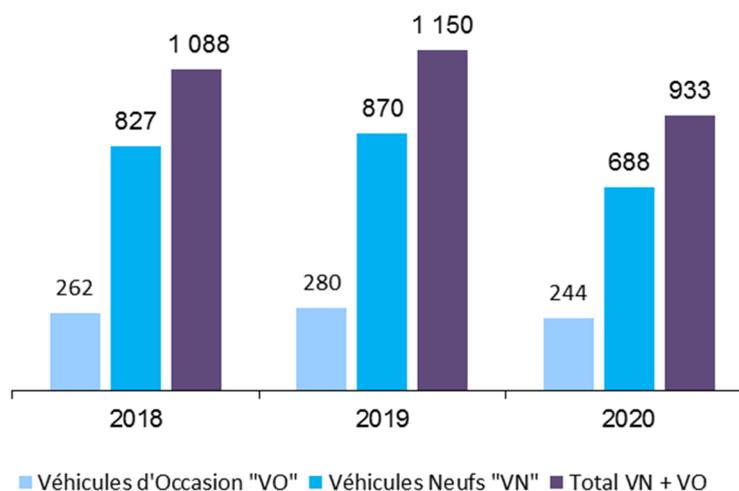


1 604 100

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE SERVICES VENDUS

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

Evolution du nombre de véhicules financés *
(En milliers de véhicules)



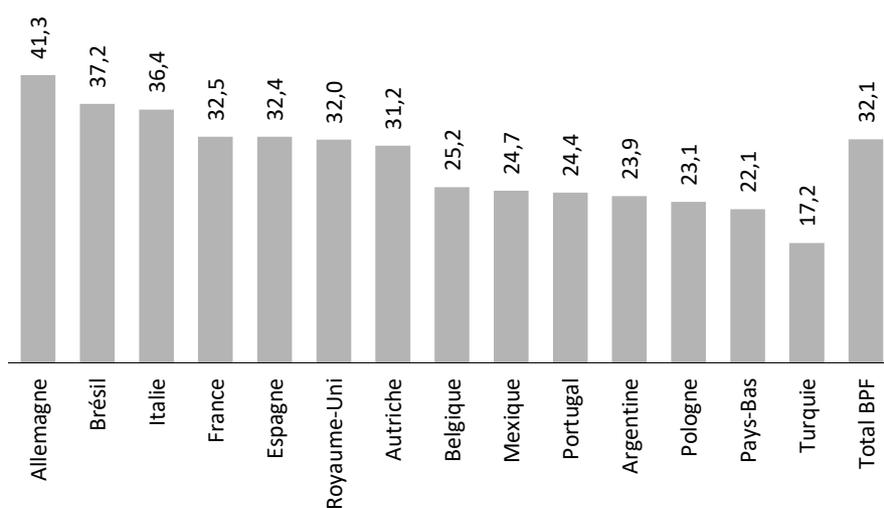
(*) Intégration des financements Retail de type crédit/location avec option d'achat et location longue durée faits au réseau ; l'impact sur les volumes est de +13 374 contrats sur 2018 et +15 286 contrats sur 2019 et +12 929 à fin Décembre 2020

1.5 CHIFFRES CLÉS

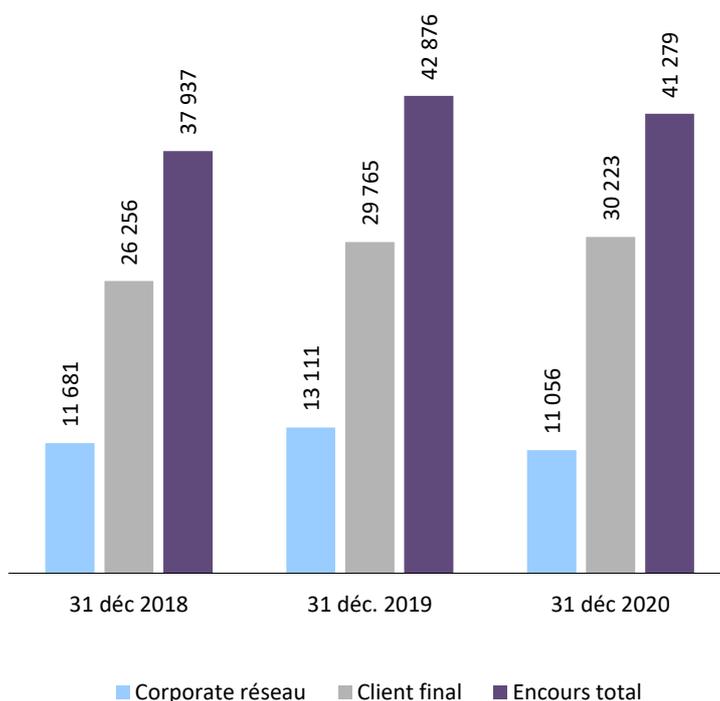
CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

Taux de pénétration par pays (en %) au 31.12.2020

(Financements VN BPF / immatriculations VN PSA)

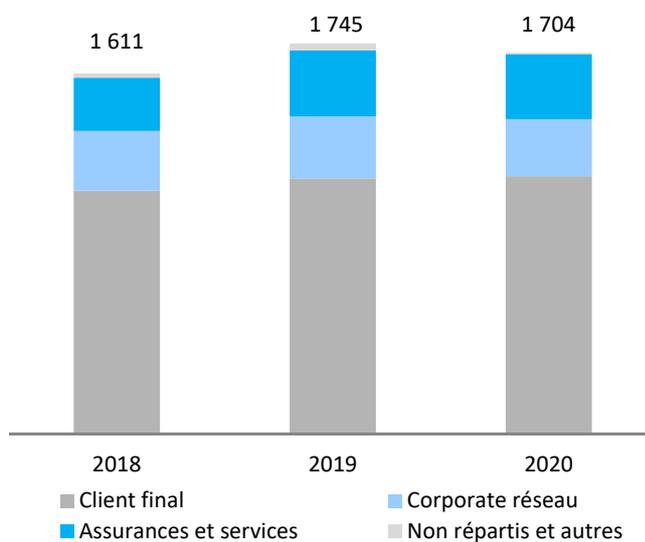


Evolution des Encours Fin de période par segment de clientèle, au format IFRS 8 (en millions d'euros)

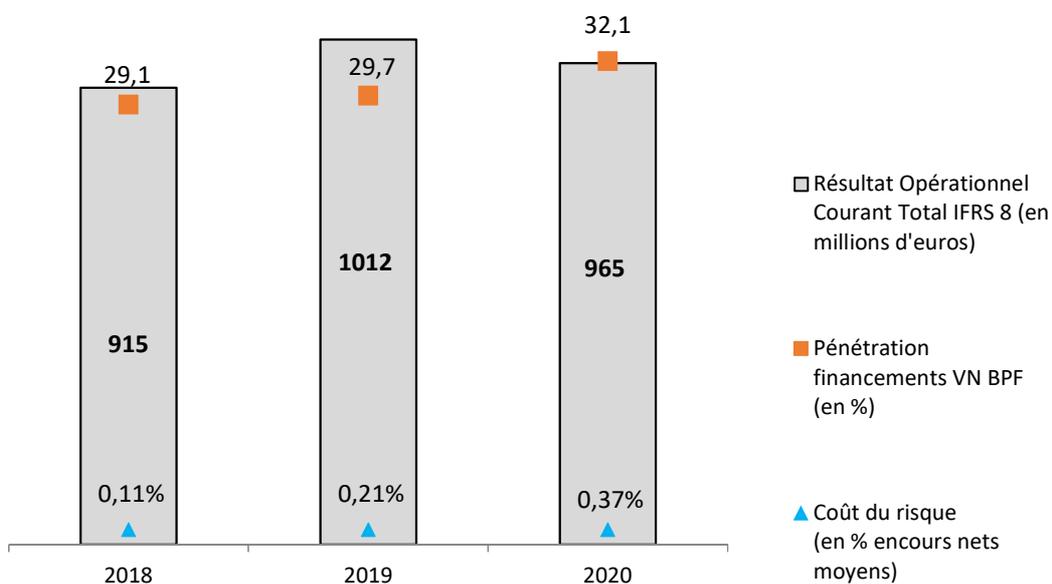


1.5 CHIFFRES CLÉS

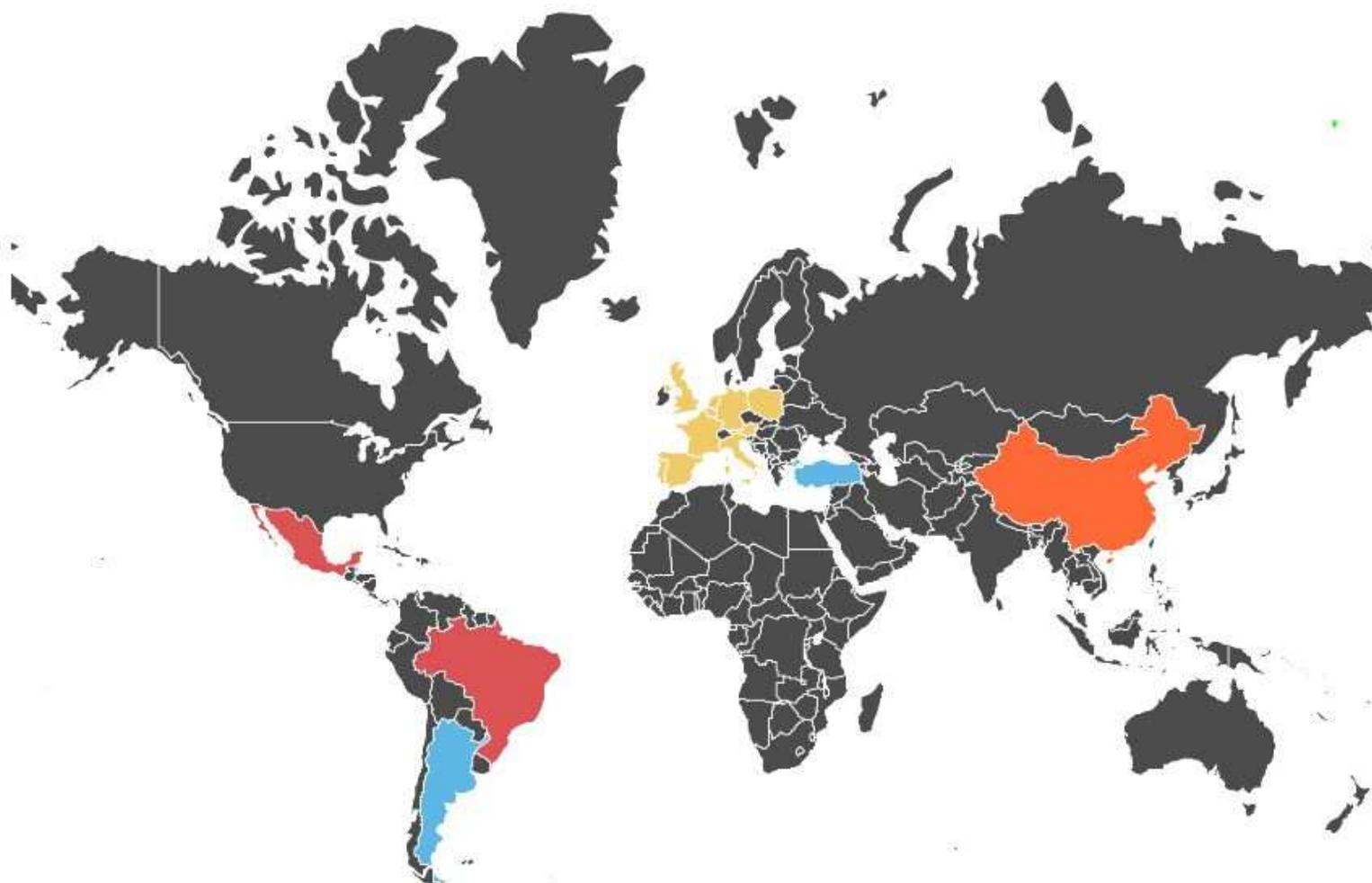
CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE) Evolution du Produit Net Bancaire au format IFRS 8 (en millions d'euros)



Résultat Opérationnel Courant, Pénétration VN, Coût du Risque, au format IFRS 8



1.6 IMPLANTATION & PARTENARIATS



Coopération avec :

- Santander
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group
- BNPP PF & Santander
- Autres partenaires pour accord commercial ou gestion sous-traitée

BPF: Une stratégie de partenariat



Des partenariats bien affirmés avec Santander Consumer Finance et BNP Paribas Personal Finance.



1.7 STRATEGIE & VISION

La stratégie de Banque PSA Finance (BPF) est d'accompagner le Groupe PSA dans la mise en œuvre et le déploiement de ses plans stratégiques de croissance « Push to Pass » et « PACE ». Une stratégie qui repose sur 4 dimensions :

1. Un business model basé sur le partenariat

Depuis 2015, BPF a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et au Brésil au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles. Un second accord signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall en JV avec le Groupe BNP Paribas, pour former Opel Vauxhall Finance (OVF). D'autres accords, capitalistiques ou de service, sont en place en Argentine, en Chine et au Mexique.

2. Acteur de la mobilité et facilitateur de paiement

BPF accompagne le Groupe PSA pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité sur tous les projets et produits pour la clientèle B2B puis B2C. BPF propose des solutions d'e-paiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et produits commercialisés par le Groupe PSA.

3. Nouvelles frontières

BPF soutient sur le plan international la dynamique de développement du Groupe PSA, notamment vers les marchés émergents les plus dynamiques. BPF peut ainsi être présent sur de nouveaux marchés, en partenariat avec un acteur bancaire ou industriel local pour être rapidement opérationnel tout en limitant les coûts.

4. Transformation digitale

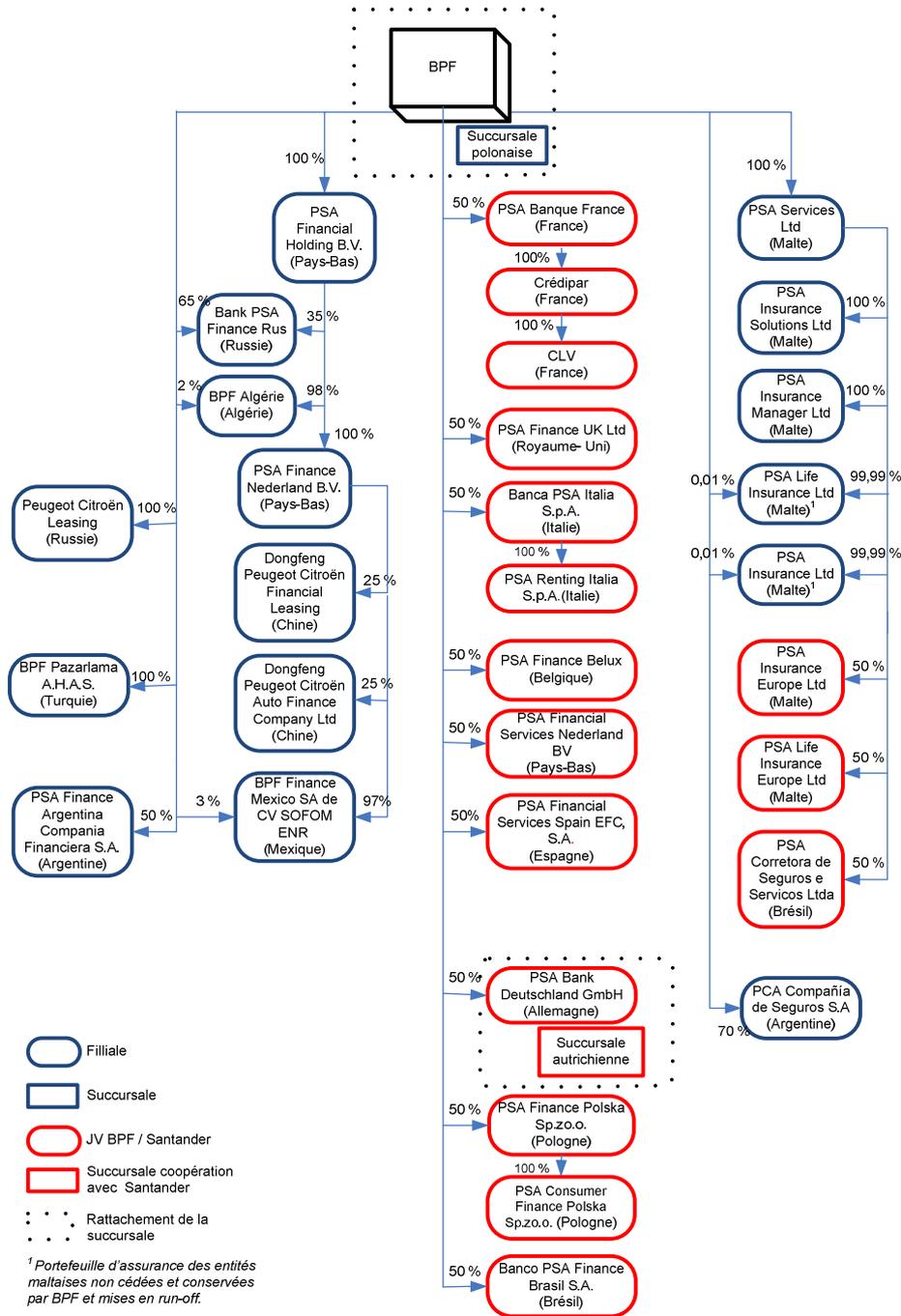
BPF s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance du Groupe ayant pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. BPF repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser ses propres simulations de financement et d'assurances et d'effectuer les démarches « vie de contrat » dans des espaces personnels. Enfin, la e-signature des contrats de financement devient une réalité concrète pour une majorité de clients. Par ailleurs, BPF accompagne les marques dans le développement des « selling on line » en intégrant les solutions de financements, de services et d'assurances dans les parcours digitaux des pays.



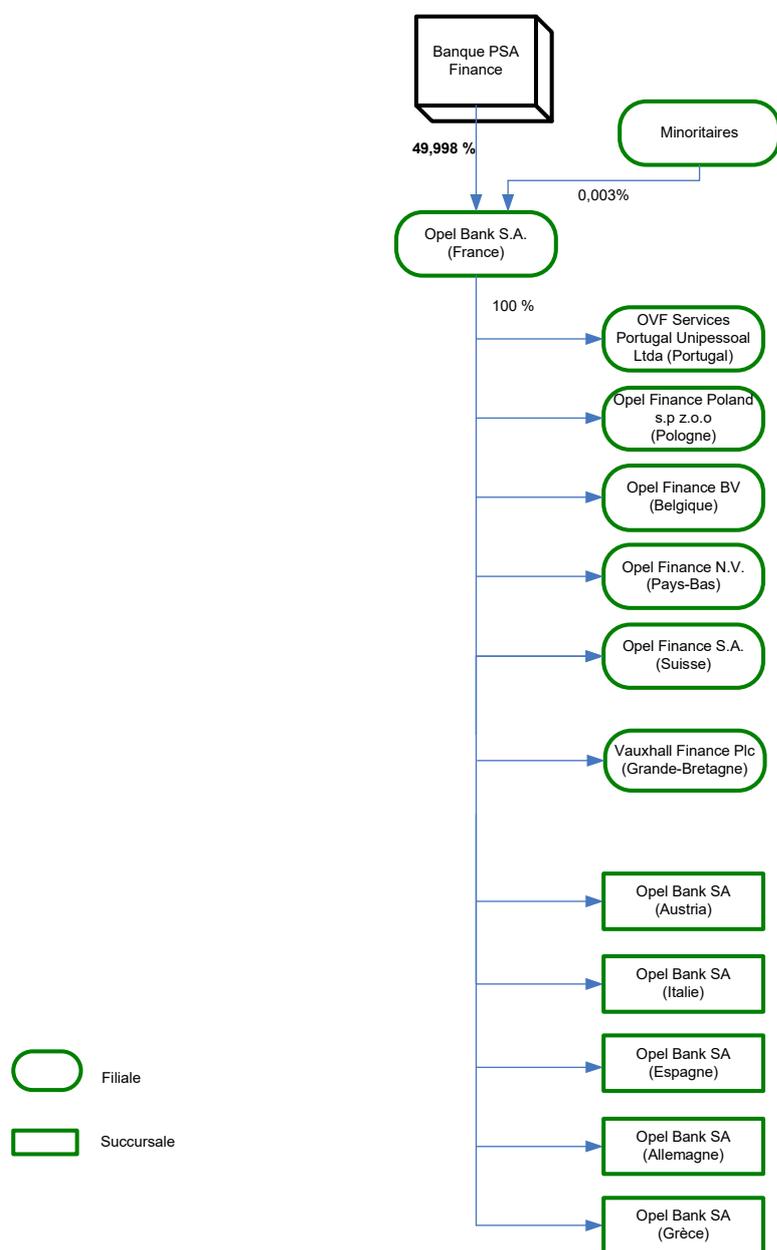
1.8 ORGANIGRAMMES

Les organigrammes suivants ne reprennent que les entités de BPF ayant une activité significative.

Organigramme pour le périmètre Peugeot Citroën DS Finance



Organigramme pour le périmètre Opel Vauxhall Finance (en coopération avec BNP- Paribas- Personal Finance S.A.)





1.9 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE BANQUE PSA FINANCE

1.9.1 RESULTATS COMMERCIAUX DU GROUPE PSA

Ventes mondiales à 2,5 millions d'unités dans un contexte de crise sanitaire

- 17 modèles électrifiés en vente
- Trois récompenses décernées par des experts de l'automobile : 'Car Of the Year', 'Autobest' et 'IVOTY'
- Groupe PSA, parmi les constructeurs les plus performants en matière d'émissions de CO₂ et conforme dès le premier jour avec les objectifs européens de 2020
- Des parts de marché en augmentation au 4^{ème} trimestre dans les principales régions, avec une progression significative en Afrique Moyen-Orient.

Une transition énergétique, du thermique à l'électrique, en marche et performante

L'offensive électrique du Groupe s'est poursuivie tout au long de l'année. L'ensemble des marques du Groupe propose aujourd'hui soit des versions hybrides rechargeables, soit des versions tout électrique pour chaque nouveau lancement. Les clients ont désormais le choix entre 17 modèles électrifiés.

D'ici fin 2021, la gamme électrifiée du Groupe PSA comprendra 23 modèles, avec six modèles électrifiés supplémentaires.

En parallèle de cette stratégie d'électrification, Groupe PSA a continué d'améliorer de manière significative le rendement en CO₂ de ses moteurs thermiques.

Des modèles reconnus par les experts du secteur et un développement du e-commerce

En 2020, sept modèles ont été récompensés par des experts de l'automobile via trois prix de renommée internationale, preuve de la pertinence des produits des marques du Groupe PSA.

Cette année de crise a également été l'occasion de développer le e-commerce. Avec une moyenne de 4 000 ventes par mois au 2^{ème} semestre dans trois pays européens, le Groupe a vendu 40 000 véhicules. L'objectif du Groupe est d'atteindre les 100 000 ventes en ligne en Europe d'ici la fin 2021.

Europe : retour à la croissance au dernier trimestre et performances CO₂

Les ventes du Groupe se sont fortement redressées au cours du second semestre 2020 (+40% par rapport au premier semestre) : augmentation de sa part de marché (+0,5 pt par rapport au trimestre précédent) avec en particulier une hausse de la part de marché de Peugeot (+ 0,1 pt sur un an), de DS Automobiles (+0,1 pt sur le marché premium en un an) et un rebond d'Opel-Vauxhall sur le 4^e trimestre (+0,3 pt par rapport au Q4 2019). Le Groupe a également réussi à maintenir sa position sur son principal marché, la France, gagnant 0,14 pt de pénétration sur l'année.

En restant concentré sur sa performance CO₂, le Groupe atteint les objectifs européens en 2020, conformément à son engagement. Le respect de ses objectifs CO₂ a pu être réalisé grâce au travail fait sur l'optimisation des moteurs thermiques et à une forte croissance de ses ventes de modèles électrifiés (LEV) : 120 000 immatriculations en 2020 sur le marché européen.

Moyen-Orient et Afrique : forte offensive commerciale

La part de marché du Groupe dans cette région s'établit à 7,2 % (+2,1 pts par rapport à 2019). Dans un marché en baisse de 14%, les livraisons ont en effet augmenté de 21% par rapport à 2019 pour atteindre plus de 201 000 unités. Plusieurs pays affichent de belles performances en parts de marché : en Egypte (+3,8 pts), en Turquie (+1,4 pt) et au Maroc (+0,7 pt).

L'année 2020 a également été celle du déploiement de l'empreinte industrielle du Groupe PSA dans la région avec le doublement de la capacité de production de l'usine de Kenitra et le lancement de la production de la Citroën Ami.



Chine : croissance des ventes mensuelles depuis septembre

Après un premier semestre difficile, les ventes du Groupe en Chine ont augmenté, mois après mois à partir de septembre pour atteindre en décembre 2020 le niveau de décembre 2019.

Le nouveau modèle économique de DS en Chine est désormais en place avec une filiale à part entière axée sur l'exécution avec des voitures soit importées soit fabriquées localement. Le lancement de DS 9 est prévu pour le premier semestre 2021.

Amérique latine : faire face à la crise avec résilience

Les marchés latino-américains ont été durement touchés par la crise du coronavirus tout au long de l'année (avec des baisses allant de -27% à -31% par rapport à 2019). Groupe PSA a cependant réussi à enclencher une reprise de ses ventes pour atteindre une part de marché

au 4ème trimestre 2020 supérieure à celle de la même période en 2019 : 2,5% contre 2,3%.

En Argentine, sa part de marché est passée de 10,1 % en 2019 à 10,5 % en 2020, grâce aux lancements de la Nouvelle Peugeot 208, produite localement (à Palomar) sur la plateforme CMP, et la Citroën C5 Aircross. Le « one ton » pick-up, Peugeot Landtrek, a été lancé au 2nd semestre au Mexique, pays dans lequel la part de marché du Groupe est désormais supérieure à 1 % pour la première fois.

Inde et Asie-Pacifique : augmentation de la part de marché du Groupe

Dans cette région, la part de marché de PSA s'est améliorée en 2020, puisque les ventes du Groupe ont diminué seulement de 6,6 % sur un marché en baisse 18,3 % par rapport à 2019.

En Inde, l'arrivée de la marque Citroën est prévue pour le premier semestre 2021 avec la Citroën C5 Aircross SUV et sera suivie par de nouveaux modèles disruptifs conçus localement.

1.9.2 PERFORMANCES COMMERCIALES POUR BPF

Sauf indication contraire, les chiffres de l'activité présentés dans ce rapport de gestion excluent les activités de la Chine.

Les chiffres de la Chine sont présentés séparément.

TAUX DE PENETRATION VN PAR PAYS

Pays	Financements de VN BPF (VP + VU) ¹		Taux de pénétration BPF (en %)	
	2020	2 019	2020	2 019
France	217 576	252 182	32,5	28,8
Royaume-Uni	84 660	110 092	32,0	27,9
Allemagne	119 045	148 852	41,3	38,3
Italie	85 094	106 208	36,4	31,7
Espagne	66 630	98 842	32,4	31,1
Belgique	26 483	30 966	25,2	22,7
Pays-Bas	15 306	19 567	22,1	20,7
Autriche	9 667	11 745	31,2	26,9
Suisse	3 148	9 413	28,8	30,4
Pologne	10 464	14 371	23,1	22,7
Portugal	10 000	16 809	24,4	26,6
Europe	648 073	819 047	33,0	29,9
Brésil	9 970	17 717	37,2	37,1
Argentine	8 118	7 952	23,9	17,9
Mexique	2 381	2 825	24,7	26,2
Amérique Latine	20 469	28 494	29,1	27,6
Russie	0	1 520		27,1
Turquie	18 272	14 161	17,2	26,6
Reste du Monde	18 272	15 681	17,2	26,7
Total	686 814	863 222	32,1	29,7
Chine ³	21 520	57 036	44,1	44,2

¹ Financement des Véhicules particuliers et utilitaires légers.

² PSA Finance Suisse SA intégrée au périmètre jusqu'au 30.06.2020.

³ Changement du périmètre avec intégration de DS : impact sur 2019, pénétration -9 points et 55 contrats.



Sur l'ensemble de l'année 2020, 686 814 contrats de véhicules neufs (VN) ont été réalisés pour les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall en retrait de 20.4% compte tenu de l'impact du Covid-19.

Le développement des offres fidélisantes (vente à crédit Ballon, Location avec option d'achat, Location longue durée) s'est poursuivi et représente plus de 70% de la production de financements de véhicules neufs sur le segment B2C (les particuliers et collaborateurs) pour les pays européens. Ces offres contribuent à renforcer le taux de renouvellement dans les Marques du Groupe.

A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

En 2020, Banque PSA Finance (BPF) a financé 32.1% des ventes de véhicules neufs du Groupe PSA. Le Groupe PSA comprend le périmètre Peugeot, Citroën, DS Automobiles (« PCD ») et le périmètre Opel, Vauxhall (« OV »). La pénétration a augmenté de 2.4 points comparée à 2019.

Dans un contexte fortement impacté par la crise sanitaire, les immatriculations de véhicules neufs étaient en retrait de 43% sur les marchés européens au premier semestre. Au second semestre, le rebond des marchés et les succès des actions mises en place ont permis de limiter la baisse des immatriculations sur l'ensemble de l'année à 28.4%. Concernant les marchés en dehors de l'Europe (PCD uniquement), les volumes baissent de 43,8% au Brésil et de 23.8% en Argentine.

Dans ce contexte, le volume de financements global VN/VO est en retrait de 19%.

D'importants plans de relance ont été mis en place au second semestre et ont permis une progression de la pénétration VN (+3,1 points sur le périmètre Europe) et des volumes VO. Plusieurs types d'actions ont été mis en place : des campagnes de financements spécifiques, un développement du canal digital, de nouveaux services tels que l'assurance chômage ou une assurance Covid et enfin une organisation optimisée pour les relations clientèle afin de répondre aux nombreuses demandes de réaménagement de contrats. Au global, l'ensemble de ce dispositif a permis d'atteindre un volume de 932 603 unités.

A noter que le développement des ventes de véhicules électriques et hybrides et le poids important des offres fidélisantes a permis une augmentation

significative du montant financé unitaire moyen BPF qui atteint près de 16 700€ en 2020 en VN. En VO, le montant moyen financé est de 11 300€.

B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

En 2020, BPF a financé 686 814 véhicules neufs distribués par les réseaux du Groupe PSA.

Europe

En Europe, le nombre de contrat de financements de véhicules neufs pour les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall est directement impacté par la baisse des immatriculations liée au contexte sanitaire. En termes de volumes, le nombre de contrats baisse de 20,9% et atteint 648 073 unités pour les 5 marques. En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :

En France : 217 576 contrats représentant une pénétration de 32,5% soit une augmentation de 3,7 points. La principale raison de cette progression est un renforcement des performances B2B. Parallèlement, le haut niveau de performance sur le B2C a été maintenu.

En Allemagne, les performances progressent fortement avec une pénétration de 41,3% soit +3 points par rapport à l'année dernière. Un renforcement des synergies avec les marques, un plan d'actions commerciales innovant et les bonnes performances en B2B sont les principaux moteurs de ces bons résultats.

En Espagne, les performances sont en progression grâce au renouvellement des campagnes pour PCD. Concernant OVF, stabilité de la pénétration dans un contexte de vente perturbé. Au global, la pénétration atteint 32,4% soit 1,4 point de plus que l'année dernière.

En Grande-Bretagne, dans un contexte perturbé à la fois par la crise sanitaire et par le Brexit, la situation reste tendue pour PCD en raison d'une performance en retrait sur le segment B2B. Concernant OV, les performances sont en progression grâce à une pénétration B2C supérieure à 75% combinée à une augmentation de la performance B2B. Au global, la pénétration atteint 32%.

En Italie, progression des performances avec un marché éligible plus important qui permet d'atteindre une pénétration de 36,4% soit 4,7 points de plus. A noter le poids des offres fidélisantes qui continue de progresser.

En Belgique et Luxembourg, dans un marché très concurrentiel, les performances sont en progression avec



une pénétration de 25,2% soit +2,5 points. D'importantes actions commerciales en VN et en VO ont été mises en place pour accompagner la reprise d'activité.

En Pologne, poursuite de la progression avec une pénétration en augmentation de 0,4 point. Le renouvellement des actions avec les Marques, le renforcement des positions dans le domaine du B2B ont été les clefs de l'optimisation de la performance.

Amérique Latine (PCD uniquement)

En Argentine, le contexte économique caractérisé par une forte inflation, des taux d'intérêt très élevés a impacté le marché automobile. Face à cette situation, la pénétration financement a progressé de 6 points pour atteindre 23,9%.

Au Brésil, malgré l'impact important de la crise sanitaire, la pénétration se maintient à un niveau élevé soit 37,2% grâce notamment à un marché éligible plus important.

Au Mexique, compte tenu du risque important lié à certains segments de marché (petites entreprises, artisans commerçants), les performances sont globalement en retrait de 1,4 points. Au second semestre, un important travail de renforcement des actions avec la Marques et une nouvelle stratégie commerciale a été définie pour développer les performances. Les premiers résultats devraient être visibles début 2021.

Autres pays

Turquie : dans un marché en croissance, les performances sur le financement sont en recul en raison d'une forte concurrence bancaire et d'une politique commerciale moins orientée sur les services au premier semestre 2020. Un nouveau dispositif commercial avec les marques a été lancé au second semestre et a permis une augmentation des performances sur la fin de l'année.

Dans ce pays, les encours de crédit sont comptabilisés par le partenaire et BPF perçoit une commission commerciale.

En Chine (PCD uniquement)

Après une forte chute liée à l'impact du Covid-19, le marché automobile chinois a nettement repris depuis mai. A fin décembre le marché retail est estimé au cumul

à 18,7 millions d'unités en recul de 1,4 millions de véhicules soit une baisse limitée de -7,1%. Les immatriculations des Marques Peugeot et Citroën et DS se sont établies à 48 759 unités à fin décembre 2020 contre 129 144 en 2019 (-62%).

Les volumes de nouveaux contrats de DPCAFC et DPCFLC ont naturellement été impactés par cette baisse de volumes de DPCA, d'autant que le recentrage de DPCA vers des modèles plus haut de gamme a réduit l'activité B2B, par ailleurs transférée à la société de leasing DPCFLC depuis août 2020. Le taux de pénétration des financements consentis par DPCAFC et DPCFLC pour des véhicules DPCA et DS a pu être maintenu au total à 44,1% contre 44,2% en 2019 avec 21 520 financements contre 57 036 en 2019.

DPCAFC a activement poursuivi le développement de son activité en matière de VO et de financements d'autres marques, avec au total 49 338 financements consentis contre 31 952 en 2019 soit une progression de plus de 54%, ce qui a permis de compenser en partie la baisse de l'activité liée au volume du constructeur. Dans ce contexte marqué par la crise Covid-19, DPCAFC a réussi à maintenir un strict contrôle du coût du risque et en parallèle améliore en continu ses dispositifs de sélection des risques pour les adapter à ses nouvelles clientèles. A fin 2020 après un passage plus élevé lié à la crise Covid les niveaux d'impayés étaient revenus à leur niveau de fin 2019.

La société de leasing DPCFLC a consenti 9 374 nouveaux contrats contre 2 388 l'année de son démarrage en 2019 (avril), dont 1331 pour nos marques, et 8043 pour le VN autres marques et VO. Une nouvelle gamme de produits destinés aux clients finaux, avec Ballon, a été lancée et convaincu 180 clients.

L'encours total des deux entités atteint ainsi 1 176 millions d'euros en fin de période contre 1 375 millions d'euros en fin décembre 2019 soit une baisse limitée de 14.5% grâce à l'activité VO et autres marques et au lancement de la FLC.



C. FINANCEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION

Sur le périmètre global, 244 103 contrats de financement VO ont été réalisés en 2020 soit -12.7% par rapport à l'année dernière avec l'impact de la crise sanitaire. Néanmoins la pénétration sur label (pour PCD) est en augmentation et atteint 27,2% en 2020 vs 26,4% en 2019. A noter, le périmètre Europe représentent 96% de la production.

A l'instar de l'activité véhicule neuf, des offres spécifiques ont été mises en place pour accompagner la reprise d'activité : Renforcement des offres fidélisantes, différé de paiement, campagnes promotionnelles avec les marques. Un important dispositif sera maintenu au premier semestre 2021 pour maintenir la dynamique. En termes de production, les volumes du G5 représentent 88% de l'ensemble des contrats réalisés. A noter la progression des offres fidélisantes également en VO qui représentent 33,4% en 2020 (pour PCD).

L'ensemble des actions mises en place pour récupérer une partie des volumes s'appuie sur une politique axée sur la maîtrise du risque.

D. FREE2MOVE LEASE

Free2Move Lease (F2ML), business unit associant BPF et PSA créée en 2016, a pour mission de développer l'activité de Location Longue Durée B2B du groupe.

Cette organisation couvre les principaux des pays européens en soutient des filiales des 5 marques (Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall) et de certains

importateurs. Elle propose une gamme de services aux entreprises élargie, avec les offres de services connectés (Connect Fleet, Car Sharing...) et la vente de nouveaux services notamment liés à l'électrification des flottes. Cela lui permet de répondre aux besoins de toutes les entreprises, de la petite PME aux grands comptes, en passant par le secteur public.

En 2020, sur le périmètre G10 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Italie, Belux, Pays-Bas, Portugal, Pologne et Autriche, malgré les difficultés liées à une activité économique défavorable, F2ML a vu ses volumes progresser :

- Concernant les marques les Peugeot, Citroën et DS, les volumes ont baissé de 8.3% en nombre de véhicules immatriculés, avec 109 079 unités financées, mais avec une part de marché dans la vente B2B des Marques à 16.5%, en augmentation par rapport à l'année dernière de 2.3 points.
- Concernant Opel et Vauxhall, le nombre d'unités financées lui a été de 27 218, +17.3% par rapport à 2019, pour une pénétration de 13%, soit 5 points de plus qu'en 2019.

La gestion pro-active des contrats, les gains d'efficacité sur le processus de retour des véhicules en fin de contrat, ainsi que la bonne tenue des marchés VO a permis à F2ML de se hisser à la seconde marche du marché français.

Déjà leader dans 3 pays en termes de qualité de services (source benchmark Statmetrics dec.2020), Free2Move Lease a pour mission en 2021 d'être numéro un sur la qualité dans l'ensemble de ses pays, de continuer à progresser tant en pénétration qu'en volume profitant de la reprise attendue du marché.

1.9.3 ACTIVITE DE FINANCEMENT ET D'ÉPARGNE VERS LA CLIENTELE FINALE

En fonction des marchés, quatre types d'offres sont proposés par Banque PSA Finance (BPF) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD)
- Epargne.

A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VÉHICULES D'OCCASION

Hors Chine, la production totale de financements destinés au Client Final s'élève 919 674 dossiers en et en retrait de 19% par rapport à la même période l'année précédente.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2020	2 019	Variation en %
Vente à crédit	509 951	668 221	- 23,7
Activités de location et autres financements	409 723	466 625	- 12,2
Total	919 674	1 134 846	- 19,0

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2020	2 019	Variation en %
Vente à crédit	6 320	8 169	- 22,6
Activités de location et autres financements	7 099	7 415	- 4,3
Total	13 419	15 584	- 13,9

REPARTITION VN / VO

<i>(en nombre de contrats)</i>	2020	2 019	Variation en %
Financement Client Final	919 674	1 134 846	- 19,0
dont VN	675 571	855 296	- 21,0
dont VO	244 103	279 550	- 12,7

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2 019	Variation en %
Financement Client Final	13 419	15 584	- 13,9
dont VN	10 694	12 599	- 15,1
dont VO	2 725	2 985	- 8,7

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO), PAR PAYS

<i>(en nombre de contrats)</i>	2020	2 019	Variation en %
France	294 190	339 351	- 13,3
Royaume-Uni	150 650	189 190	- 20,4
Allemagne	160 110	194 760	- 17,8
Italie	96 129	117 224	- 18,0
Espagne	76 831	111 484	- 31,1
Belgique-Luxembourg	30 367	35 675	- 14,9
Portugal	11 234	18 827	- 40,3
Pays-Bas	19 348	23 587	- 18,0
Suisse	7 096	16 358	-56,6
Autriche	16 290	19 222	- 15,3
Pologne	12 670	16 145	- 21,5
Europe	874 915	1 081 823	- 19,1
Brésil	13 790	23 982	- 42,5
Argentine	8 624	8 695	- 0,8
Mexique	2 410	2 859	- 15,7
Amérique Latine	24 824	35 536	- 30,1
Russie		1 765	- 100,0
Turquie	19 935	15 722	+ 26,8
Reste du Monde	19 935	17 487	+ 14,0
Total	919 674	1 134 846	- 19,0

ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL EN CHINE ET ENCOURS TOTAL EN CHINE

	2020	2 019	Variation en %
Financements à client final <i>(y compris locations)</i>			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	78 901	89 098	- 11,4
Montant des financements consentis <i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	745	826	- 9,8

Encours <i>(en millions d'euros)</i>	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %
Financements à client final	1 050	1 249	- 15,9
Financements Corporate réseau	125	126	- 0,8
Total des encours	1 176	1 375	- 14,5

B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

Pour BPF, l'activité d'épargne grand public est présente en France, en Allemagne et est détenue à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. L'offre d'épargne en France et en Allemagne est constituée de livrets d'épargne et de Comptes A Terme (« CAT») fixe. La proportion des encours est de 88% pour les livrets d'épargne et 12% pour les CAT.

En France, les résultats sont très satisfaisants avec une augmentation du volume des dépôts de 2585 millions d'euros au 31 décembre 2019 à 2828 millions d'euros au 31 décembre 2020. Malgré la crise sanitaire l'offre Distingo a su garder son attractivité auprès des clients et prospects et la collecte a été conforme aux ambitions.

En Allemagne, les dépôts des particuliers sont en légère hausse par rapport au 31 décembre 2019. Les encours représentent 1 633 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 157 millions de comptes à terme fixe).

Concernant OVF, la succursale allemande d'Opel Bank S.A. (France) propose à ses clients en Allemagne des comptes d'épargne par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. La banque propose des dépôts à vue et des comptes à terme (1, 2, 3 ans). Le montant des dépôts est en légère augmentation et s'établit à 1574 millions d'euros au 31 décembre 2020.

ACTIVITE D'EPARGNE	IFRS8		
	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %
Encours (Dettes envers la clientèle) (en millions €)	6 035	5 684	+ 6,2
<i>dont France ("Distingo", périmètre PCDF)</i>	2 828	2 585	+ 9,4
<i>dont Allemagne (périmètre PCDF)</i>	1 633	1 572	+ 3,8
<i>dont Allemagne ("Opel Bank Deposits", périmètre OVF)</i>	1 574	1 527	+ 3,1

1.9.4 ACTIVITE DE FINANCEMENT CORPORATE RESEAU

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU (HORS CHINE)

	2020	2 019	Variation en %
En nombre de véhicules	1 996 755	2 598 002	- 23,1
En montant (millions d'euros)	51 020	62 413	- 18,3
dont véhicules	48 521	59 573	- 18,6
dont pièces de rechange & autres financements	2 499	2 840	- 12,0

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU EN CHINE

Financements Corporate réseau	2020	2 019	Variation en %
Nombre de véhicules financés	37 164	69 756	- 46,7
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	580	948	- 38,8

BPF est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des 5 Marques du Groupe PSA. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, BPF propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (VN, VO, véhicules de démonstration et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2020, hors Chine, dans le réseau du Groupe PSA, 1 996 755 véhicules ont été financés ce qui représente une baisse de 23% par rapport à 2019, liée au Covid-19 qui a entraîné la fermeture temporaire des points de vente

pendant 3 à 4 mois dans quasiment tous les pays où opère BPF. Le montant des nouveaux financements octroyés baisse de 18,3%, ce qui est directement lié à l'impact du Covid-19 sur les volumes.

En Chine, grâce à une hausse de la pénétration du financement réseau passée de 65,4% à 81,2%, DPCAFC a pu légèrement compenser la forte baisse des facturations aux réseaux par DPCA, finançant ainsi 37 164 véhicules contre 69 756 véhicules à la même période l'année précédente (-46,7%). L'encours de fin de période est stable à 125 millions d'euros (-0.8%) grâce au rythme de vente plus soutenu du dernier trimestre.

1.9.5 ACTIVITE D'ASSURANCE ET DE SERVICES

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	2020	2 019	Variation en%
Assurances liées aux financements	644 737	810 887	- 20,5
Assurance automobile	227 642	268 826	- 15,3
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	731 734	901 428	- 18,8
Total	1 604 113	1 981 141	- 19,0

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2020	2 019	Variation en%
Assurances liées aux financements	69,1	70,5	- 1,4
Assurance automobile	24,4	23,4	+ 1,0
Services automobiles et Autres Services	78,5	78,4	- 0,1
Total	172,0	172,3	- 0,3

Très tôt, PSA a anticipé la nécessité de construire des offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant notamment une protection et une mobilité sans souci. C'est dans cette perspective que la Business Unit Assurances a été constituée avec comme mission de piloter les sujets assurances, les performances commerciales et de gérer les sociétés d'assurance, courtiers détenus par PSA, ou les activités d'intermédiation en Europe, en Turquie, en Chine, en Argentine, au Mexique et au Brésil.

BPF et les Marques Peugeot, Citroën, DS, Opel, Vauxhall et Free2Move proposent donc au client final une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule, à son financement et à sa mobilité commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit (l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, etc...).

Pour l'ensemble du périmètre BPF, la pénétration globale ressort à presque 2 contrats par client financé, très proche des résultats de 2019 malgré une conjoncture globale défavorable en 2020. Ce contexte a nécessité d'adapter la gamme de produit afin de répondre aux nouveaux besoins des clients et c'est ainsi que plus de 50

produits de services et d'assurance ont été lancés en 2020 pour l'ensemble des marques du groupe.

Enfin, composante importante d'une offre automobile ou de mobilité, l'Assurance Automobile reste le service qui a un fort potentiel de croissance. En 2020, presque 11% des immatriculations du groupe PSA vendues le sont avec une Assurance Automobile et l'offre est présente sur l'ensemble des marchés où BPF a décidé d'exercer – soit une progression de 1.3 point par rapport à 2019. Le véhicule électrique, la voiture connectée et le co-voiturage sont autant d'évolutions qui devraient impacter de manière très significative cette offre, comme par exemple l'assurance à l'usage. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confèrent à PSA et à BPF un avantage certain.

Les niveaux de performances commerciales atteints chaque année démontrent la pertinence de la stratégie Assurance et Services développée sur l'ensemble des marchés où BPF est présente. En 2020, elle continue de contribuer significativement à la marge à la production du Groupe PSA à hauteur de 291 millions d'euros.



1.9.6 AUTRES INFORMATIONS

1.9.6.1 SALARIES

Au 31 décembre 2020, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein (« ETP ») 118 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

A cela s'ajoute 376 collaborateurs de l'activité automobile dédiés et détachés à 100% sur BPF dont la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence du Groupe PSA.

Les 2995 effectifs des Sociétés en JVs dans le cadre de nos coopérations, sont comptabilisées par ailleurs par les JVs.

1.9.6.2 PARC IMMOBILIER

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le Groupe PSA. Les locaux des implantations de BPF en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.9.6.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ENQUÊTES

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A la suite d'une enquête diligentée courant mai 2017 à l'encontre de différentes captives financières situées en Italie, dont la société Banca PSA Italia S.p.A. (et étendue à BPF en octobre 2017 en sa qualité de maison-mère) et Opel Finance S.p.A., visant d'éventuels échanges d'informations sensibles entre ces captives, notamment au-travers d'associations professionnelles, l'autorité de la concurrence italienne avait condamné, début 2019, l'ensemble des captives, ainsi que leurs maisons-mères, et les associations professionnelles pour un montant cumulé dépassant 678 millions d'euros.

BPF, Banca PSA Italia S.p.A. et Opel Finance S.p.A. qui avaient été condamnées respectivement à environ 38,5 millions d'euros, 6 millions d'euros et 10 millions d'euros (à noter qu'Opel Finance S.p.A. a été condamnée conjointement et solidairement avec General Motors qui était, au moment du début de la procédure, sa maison-mère), avaient interjeté appel de cette décision.

Le 24 novembre 2020, le tribunal (TAR Lazio de Rome) a annulé la décision de l'autorité de la concurrence italienne dans son intégralité. Fin décembre 2020, l'autorité de la concurrence italienne a décidé d'exercer un recours à l'encontre de cette décision devant le Conseil d'Etat.



1.9.7 PERSPECTIVES

BPF continuera d'affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de « Financière Captive » dans le nouvel environnement du groupe Stellantis et ce pour le périmètre des marques Peugeot, Citroen, DS, Opel, Vauxhall. Les partenariats existants ainsi que nos accords commerciaux sont encadrés

par des accords qui existaient avant la fusion qui n'a pas d'effet immédiat sur ceux-ci. L'objectif reste de soutenir les ventes des marques et de les accompagner dans leurs plans stratégiques de fournisseurs de solutions de mobilités et de transformation énergétiques avec des offres de financement et de services innovantes et digitalisées.

1.10 ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations au **format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouvent Banque PSA Finance (BPF) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et en mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et les sociétés en Chine Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co puis Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. Enfin, à compter du 1^{er} juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats, l'entité argentine PSA Finance Argentina

Compania Financiera SA, détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina est consolidée par mise en équivalence.

- Les informations **sectorielles au format IFRS 8** couvrent BPF avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya, des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les résultats financiers de la Chine restent mis en équivalence. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion.

La note 25.2 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

RESULTAT NET

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	2020	2019	Variation en %	2020	2019	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF ²	23	50	- 54,0	1 661	1 663	- 0,1
Produit net bancaire incluant le PPA OVF ²	23	50	- 54,0	1 704	1 745	- 2,3
Charges générales d'exploitation et assimilées ³	-20	-27	- 25,9	-589	-651	- 9,5
Coût du risque	1	1	+ 0,0	-150	-82	+ 82,9
Résultat d'exploitation	4	24	- 83,3	965	1 012	- 4,6
Résultat des entités mises en équivalence ⁴	351	372	- 5,6	11	16	- 31,3
Autre résultat hors exploitation ⁵	-27	2	- 1 450,0	-36	-18	+ 100,0
Résultat avant impôts	328	398	- 17,6	940	1 010	- 6,9
Impôts sur les bénéfices	7	-1	- 800,0	-263	-255	+ 2,7
Résultat net	335	397	- 15,6	677	755	- 10,3

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 25.2 des comptes consolidés.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 43 millions sur le PNB à fin décembre 2020, contre 82 millions d'euros à fin décembre 2019, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

³ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁴ - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. La Chine dans le cadre du partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group est mise en équivalence depuis 2006, dans les comptes au format consolidé et au format IFRS8. La filiale Dongfeng Citroën Financial leasing, détenue à 25%, a été créée en novembre 2018 et entre dans le périmètre de consolidation en 2019.

⁵ - En octobre 2020, les sociétés Economy Drive Cars Limited et Vernon Wholesale Investment Company Ltd ont été liquidées, avec un impact significatif (-22 millions d'euros) dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

1.10.1 PRODUIT NET BANCAIRE

PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	2020	2019	Variation en %	2020	2019	Variation en %
Client final	0	5	- 100,0	1 152	1 141	+ 1,0
Corporate réseau	0	3	- 100,0	255	279	- 8,6
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	17	41	- 58,5	291	294	- 1,0
Non répartis et autres¹	6	1	+ 500,0	6	31	- 80,6
Total PNB incluant le PPA OVF²	23	50	- 54,0	1 704	1 745	- 2,3
Total PNB hors PPA OVF²	23	50	- 54,0	1 661	1 663	- 0,1

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 43 millions sur le PNB à fin décembre 2020, contre 82 millions d'euros à fin décembre 2019, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 23 millions d'euros au 31 décembre 2020, avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine de -5.2 millions d'euros sur le PNB contre -9.8 millions d'euros d'impact en 2019.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 reste et se maintient légèrement sous le niveau de 2019 à 1704 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 1745 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients, de produits des assurances et autres services proposés aux clients des marques. Au 31 décembre 2020, le PNB IFRS 8 intègre également 43 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance et principalement alloué à l'activité « Client Final ». Hors cet effet, le PNB des activités opérationnelles est stable à 1661 millions d'euros.

1.10.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION ET ASSIMILEES

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint -20 millions d'euros à fin Décembre 2020.

Au format IFRS 8, les charges générales d'exploitation sont en baisse à -589 millions d'euros à fin décembre 2020 contre -651 millions à fin décembre 2019. Le niveau des dépenses d'exploitation a été adapté à la situation et à la baisse d'activité. Certaines dépenses ont été annulées (comme par exemple les frais de déplacement, frais marketing...) d'autres reportées (comme certains projets informatiques...).

1.10.3 COUT DU RISQUE

Le coût du risque au format consolidé s'établit à 1 million d'euros au 31 Décembre 2020.

Au format IFRS 8, le coût du risque s'établit à - 150 millions d'euros soit -0,37% des encours nets moyens, contre -82 millions d'euros et -0.21% des encours nets moyens en 2019.



Le coût du risque de l'activité client final au format IFRS 8 (particuliers et entreprises) s'est établi à -140 millions d'euros soit -0.47% des encours nets moyens.

Le coût du risque qui reste bien maîtrisé malgré le Covid-19, inclut un provisionnement complémentaire de 29 millions d'euros aux provisions issues des modèles IFRS 9 utilisés, afin de tenir compte de la situation exceptionnelle créée par la crise du Covid-19. Par ailleurs, le coût du risque inclut deux éléments positifs pour 4 millions d'euros, le produit des opérations de cessions de créances réalisées en Grande Bretagne et en Allemagne et un changement de méthode comptable de traitement du défaut au Brésil.

Le coût du risque de l'activité corporate Réseau au format IFRS 8 se traduit par une charge de -10 millions d'euros soit -0.09% des encours nets moyens. Le coût du risque inclut un provisionnement complémentaire de 8 millions euros aux provisions issues des modèles IFRS 9 utilisés, afin de tenir compte de la situation exceptionnelle créée par la crise du Covid-19.

1.10.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à 4 millions d'euros en baisse de 20 millions d'euros par rapport à 2019 en raison de la modification du périmètre de consolidation.

Le résultat d'exploitation au format IFRS 8 s'élève à 965 millions d'euros, en baisse de 4.6 % par rapport à 1012 millions d'euros en 2019. Cette variation est la résultante essentiellement d'un ajustement du coût du risque. Le Produit Net bancaire a résisté malgré la période de crise à 1704 millions d'euros (-2.3% par rapport à fin décembre 2019) et les charges d'exploitation ont été adaptées à la situation et à la baisse d'activité passant de -651 millions à -589 millions d'euros fin décembre 2020. Le résultat d'exploitation d'OVF est de 172 millions d'euros, dont 43 millions d'euros d'effet positif lié au retournement du PPA (Purchase Price Allocation). Hors cet effet, le résultat opérationnel d'OVF est de 126 millions d'euros à fin décembre 2020.

1.10.5 RESULTAT NET CONSOLIDE

Le résultat net au format consolidé ressort à 335 millions d'euros, en baisse de 15.6%.

1.11 SITUATION FINANCIERE

1.11.1 BILAN

Les actifs au 31 décembre 2020 s'élèvent à un total de 47 182 millions d'euros au format IFRS 8, en baisse de

3.6% du fait principalement des prêts et créances sur le réseau de -15,7% (-2.1 milliards d'euros).

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	304	328	- 7,3	318	348	- 8,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	459	366	+ 25,4	2 712	2 876	- 5,7
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	31	85	- 63,5	41 279	42 876	- 3,7
Actifs d'impôts différés	2	3	- 33,3	114	108	+ 5,6
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 632	2 604	+ 1,1	125	127	- 1,6
Autres actifs	377	226	+ 66,8	2 634	2 615	+ 0,7
Total de l'actif	3 805	3 612	+ 5,3	47 182	48 950	- 3,6

Passif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %
Dettes envers les établissements de crédit	26	40	- 35,0	22 084	22 438	- 1,6
Dettes envers la clientèle	2	1	+ 100,0	6 546	6 089	+ 7,5
Dettes représentées par un titre	207	226	- 8,4	10 110	12 010	- 15,8
Passifs d'impôts différés	0	4	- 100,0	485	396	+ 22,5
Autres passifs	178	152	+ 18,4	2 059	2 351	- 12,4
Capitaux propres	3 392	3 189	+ 6,3	5 899	5 666	+ 4,1
Total du passif	3 805	3 612	+ 5,3	47 182	48 950	- 3,6

¹ Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 25.1 des comptes consolidés.

1.11.2 ENCOURS DE CREDIT

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %
Corporate réseau	30	75	- 60,4	11 056	13 111	- 15,7
Client final	1	10	- 92,7	30 223	29 765	+ 1,5
Total des prêts et créances sur la clientèle	31	85	- 64,1	41 279	42 876	- 3,7

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %	31 déc 2020	31 déc. 2019	Variation en %
Pays du G5 ¹	0	0	- 95,4	37 471	38 142	- 1,8
Reste de l'Europe	1	3	- 75,2	3 500	4 230	- 17,3
Amérique Latine	30	32	- 6,2	309	453	- 31,9
Reste du monde	0	50	- 99,8	0	50	- 99,8
Total	31	85	- 64,1	41 279	42 876	- 3,7

¹ Pays du G5 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne

1.11.3 DEPRECIATIONS DES ENCOURS DE CREDIT

CREANCES DOUTEUSES "S3" CLIENT FINAL	31 déc 2020	31 déc 2019
Encours S3 (en millions d'euros)	333	294
Taux de couverture des encours S3	62,0%	64,9%
Encours S3 / Encours totaux	1,1%	1,0%

La part des encours douteux rapportée aux encours totaux reste stable à 1,1% ce qui confirme la qualité du portefeuille de crédit de la Banque. Les reports d'échéances accordés aux clients finaux liés à la crise du Covid-19 n'ont pas concerné des clients en stage 3.

Le taux de couverture des encours douteux, norme IFRS 9, s'établit à 62% sur le périmètre IFRS 8, et a légèrement baissé par rapport à 2019 (64,9%).



Application de la norme IFRS 9

Des modèles de provisionnement conformes à la norme IFRS9 ont été développés, en coordination avec les partenaires BNPP PF et SCF. Le provisionnement est donc désormais basé sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL) prospective (forward looking) et l'ensemble des expositions y compris celles sans impayé est provisionné dès l'origine.

Les expositions sont désormais segmentées en 3 «stages», avec notamment le déclassement en stage 2

lorsque qu'une dégradation significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination.

Les modèles statistiques de risque ont été revus par une entité de validation indépendante, et l'ensemble du processus a été audité lors de la mise en place de la nouvelle norme. Un backtesting des modèles est produit régulièrement afin de s'assurer de leur stabilité et de leur performance.

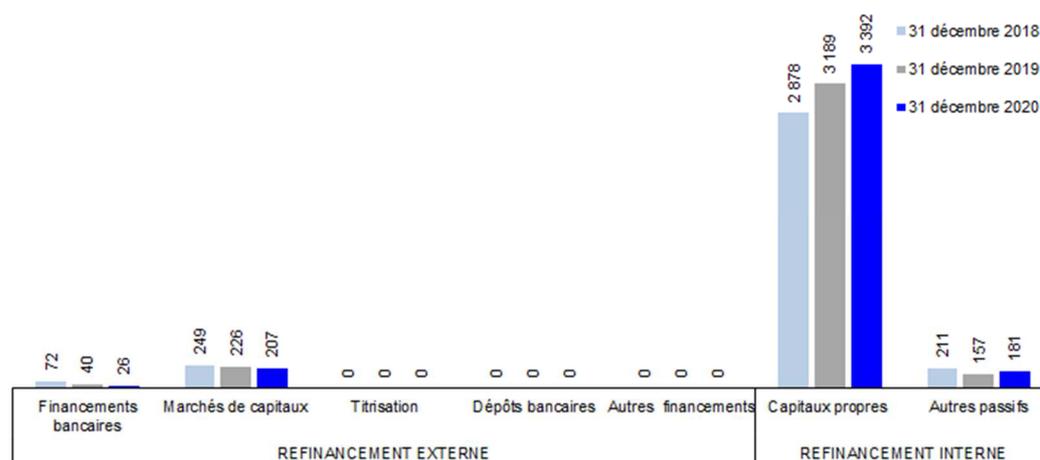
1.11.4 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Financements bancaires	26	40	72
<i>Obligations + BMTN</i>	0	0	26
<i>EMTN</i>	204	223	218
<i>Autres</i>	3	3	5
Capitaux longs	207	226	249
<i>CD</i>	0	0	0
<i>BT</i>	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	0
Capitaux courts	0	0	0
Marchés de capitaux	207	226	249
Titrisation	0	0	0
Dépôts bancaires	0	0	0
Autres financements	0	0	0
Total refinancement externe	233	266	321
Capitaux propres	3 392	3 189	2 878
Autres passifs	181	157	211
Total Bilan	3 805	3 612	3 411

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMES NON TIREES)



Pour les activités en partenariat, avec Santander Consumer Finance et BNPP PF en Europe, avec Santander au Brésil, avec BBVA en Argentine, le partenaire est en charge du refinancement.

Pour le financement des activités hors périmètre de ces partenariats, BPF s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires.



1.11.5 SECURITE DE LIQUIDITE

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Au 31 décembre 2020, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 591 millions d'euros (cf. note 20 des comptes consolidés) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 80 millions d'euros, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le LCR consolidé de BPF au 31 décembre 2020 est de 784%.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 141 millions d'euros (cf. note 20 des comptes consolidés).

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les trois éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par le Groupe PSA de la majorité des actions BPF, autrement que par l'effet de la fusion-absorption de Peugeot S.A. par FCA NV ;
- la perte par BPF de son statut bancaire ;
- le non-respect d'un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

1.11.6 NOTATIONS DE CREDITS

Depuis début 2016, compte tenu de la mise en place progressive des joint-ventures avec Santander Consumer Finance, et du renforcement induit du financement des activités, BPF a décidé de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

1.12 FONDS PROPRES, RISQUES, PILIER 3

1.12.1 GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 3 392 millions d'euros, en augmentation de 203 millions par rapport aux 3 189 millions au 31 décembre 2019. La variation de 203 millions s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2020 à hauteur de 335 millions

d'euros, une distribution de dividendes de 112 millions d'euros et par les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de -23 millions d'euros en 2020 (voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

1.12.1.1 FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par BPF, qui sont mises en équivalence

dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (PSA services Ltd, PSA Insurance Ltd, PSA Life Insurance Ltd, PSA Insurance Manager Ltd, PSA Insurance Solutions Ltd et PCA Compania de Seguros S.A.).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDE AU BILAN PRUDENTIEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2020	3 805	-127	3 678
Caisse, banques centrales, CCP	174	0	174
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	304	-69	235
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	459	-67	392
Prêts et créances sur la clientèle	31	0	31
Actifs d'impôts	14	-2	12
Comptes de régularisation et actifs divers	118	-61	57
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 632	88	2 720
Immobilisations	72	-16	56
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Passifs au 31 déc. 2020	3 805	-127	3 678
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Dettes envers les établissements de crédit	26	-1	25
Dettes envers la clientèle	2	3	5
Dettes représentées par un titre	207	0	207
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2	0	2
Passifs d'impôts	12	-11	1
Comptes de régularisation et passifs divers	80	-37	43
Provisions techniques des contrats d'assurance	78	-78	0
Provisions	5	-2	3
Capitaux propres	3 392	-1	3 391

¹ Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (sociétés d'assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Banque PSA Finance, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Banque PSA Finance. S'agissant des co-entreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Les fonds propres prudentiels d'une banque sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes. Ils sont calculés à partir des capitaux propres comptables après application de filtres réglementaires. Banque PSA Finance ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats audités ;
- Report à nouveau ;
- Eléments du résultat, comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Résultat non éligible à savoir le résultat intégral du second semestre 2020 et le dividende prévisionnel au titre du résultat du premier semestre 2020 ;
- Immobilisations incorporelles nettes. Depuis décembre 2020, en application du règlement délégué 2020/2176 publié en décembre 2020, une part des immobilisations incorporelles, plus précisément des logiciels déjà en cours d'amortissement, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.
- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Prêts subordonnés émis ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Corrections de valeur supplémentaires (« Additional Value Adjustment ») sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur ;
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils réglementaires, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 234 millions d'euros à fin 2020, contre 232 millions d'euros à fin 2019.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES

(en millions d'euros)

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Capitaux propres comptables	3 392	3 189
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-1	-1
Capitaux propres prudentiels	3 391	3 188
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat non éligible ¹	-223	-112
Titres de Participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-2 642	-2 594
Immobilisations incorporelles	-40	-53
Impôts différés actifs sur report déficitaire	0	-1
Réserve de couverture de flux de trésorerie	-1	0
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-251	-196
Autres déductions prudentielles	0	0
Fonds propres prudentiels de catégorie 1	234	232

¹ En 2019, le résultat non éligible correspond au projet de distribution de dividendes sur le résultat 2019. En 2020, le résultat non éligible comprend le résultat intégral S2 2020 (-176 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat S1 2020 (-47 millions d'euros).

1.12.1.2 EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Depuis décembre 2016, suite à la mise en œuvre de la coopération avec le groupe Santander et ainsi la réduction de son périmètre prudentiel, Banque PSA Finance n'utilise plus pour le calcul de ses exigences en fonds propres l'approche notation interne mais exclusivement l'approche standard. Par ailleurs, le montant de la participation de BPF dans les co-entreprises mises en équivalence vient, conformément à la CRR et au-dessus des seuils réglementaires, en déduction des fonds propres prudentiels, au numérateur du calcul du ratio de solvabilité.

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec le groupe Santander a conduit les entités incluses dans ce périmètre, à l'exception de la France, à revenir au traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres. Seule la co-entreprise française a obtenu de la BCE, courant 2017, l'autorisation permanente d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode fondation).

BPF et Santander Consumer Finance ont pour objectif à l'avenir de réutiliser certains des modèles de notation interne développés par BPF pour les appliquer aux entités du périmètre de la coopération. Au préalable, ces modèles feront l'objet de travaux pour intégrer les standards méthodologiques du Groupe Santander ainsi qu'une validation indépendante.

Les outils pour le recueil et l'historisation des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit préexistants à la mise en place des co-entreprises ont été maintenus permettant la poursuite d'un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de la Banque.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2020, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 27,1% contre 24,6% au 31 décembre 2019. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 234 millions d'euros, et les exigences de fonds propres s'établissaient à 69 millions d'euros.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(en millions d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit	628	50	677	54
Méthode standard	628	50	677	54
Souverains	1	0	2	0
Etablissements de crédit	81	6	66	5
Entreprises	307	25	368	29
Clientèle de détail	0	0	7	1
Autres actifs	239	19	235	19
Risque opérationnel (méthode standard)	25	2	36	3
Risque de marché	209	17	231	18
Total	862	69	944	76
Fonds propres prudentiels		234		232
Ratio de Solvabilité		27,1%		24,6%

Ratio de Levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes (nets des déductions opérées pour la détermination des Fonds Propres Prudentiels) sur les fonds propres durs (Tier1), vise notamment à encadrer le recours excessif aux instruments de hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union Européenne préconise une exigence minimale de 3% qui deviendra officielle avec la mise en place de la CRR2/CRD5 en juin prochain. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer toute prise de risque excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités de l'article 429 de la CRR n° 575/2013 et de sa mise à jour dans le règlement (UE) 2019/876 CRR2, et reste stable entre décembre 2019 et décembre 2020 pour Banque

PSA Finance puisqu'il s'élève à 31% au 31 décembre 2020 contre 33% au 31 décembre 2019.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, L'Union Européenne, par la publication de la décision (UE) 2020/1306, autorise une exclusion temporaire de certaines expositions vis-à-vis des banques centrales de l'Eurosystème pour le calcul du ratio, jusqu'au 28 juin 2021. Le ratio de levier calculé avec cette exclusion de 174 millions d'euros, s'élève à 40% au 31 décembre 2020.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER

(en millions d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	234	232
Total de l'actif selon les états financiers consolidés	3 805	3 612
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-127	-96
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-2 934	-2 845
Exclusion des Instruments dérivés de couverture non pris en compte dans le calcul des expositions Bilan	-1	-1
Total Expositions au Bilan	743	670
Application de la majoration sur dérivés mark-to-market	2	11
Coût de remplacement des transactions sur dérivés après compensation des appels de marge	0	0
Total Exposition sur les dérivés	2	11
Expositions relatives aux engagements donnés	33	57
Application des facteurs de conversion réglementaire	-16	-36
Total Exposition sur éléments de Hors Bilan	18	21
Total Exposition de levier	763	702
RATIO DE LEVIER	31%	33%
Total Exclusion temporaire	-174	-
RATIO DE LEVIER (après exclusion temporaire)	40%	-

1.12.2 SYNTHÈSE SUR LES ACTIFS GREVÉS

BPF ne dispose pas d'actif grevé au 31 décembre 2020 .

1.12.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la banque. Il rend également régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- Le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité, compte tenu des dispositifs de contrôle et de surveillance mis en place au premier niveau par les entités opérationnelles et au deuxième niveau par le contrôle permanent et l'oversight,
- La fixation du niveau de risque acceptable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de BPF, validé par le Comité Management des Risques, le Comité d'Audit et des Risques, puis approuvé par le Conseil d'Administration,
- La validation des méthodes ou modèles de mesure,
- La mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALM (mensuel), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (trimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

La surveillance des risques au sein des Coopérations avec SCF et BNPP PF est assurée par des Comités paritaires entre BPF et ses partenaires, et est déclinée au sein de chaque JV et entité locale dans des Comités Risques locaux.

1.12.3.1 RISQUE DE CREDIT

Facteurs de risque

Il est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations, y compris lorsque BPF reprend le bien financé.

En ce qui concerne les opérations sur les activités PCDF, BPF ne supporte pas contractuellement de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers (ventes à crédit) de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions.

En ce qui concerne les opérations sur les activités OVf, le risque de valeur résiduelle que supporte BPF est très limité dans l'ensemble des pays y compris en Allemagne et au Royaume Uni. Ce risque fait l'objet d'un contrôle rapproché.

Indépendamment d'une politique d'acceptation prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient, tant pour le niveau des défauts que pour la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) en Europe pour les activités de financement des marques Peugeot, Citroën et DS, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SCF pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

Dans le cadre du partenariat avec BNPP Personal Finance (BNPP PF) en Europe pour les activités de financement des marques Opel et Vauxhall les modèles internes ont été revus et adaptés en liaison avec les équipes de BNPP PF notamment pour le Corporate.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.



Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision soit des Comités du Groupe Santander pour les filiales de PCDF soit des Comités de BNPP PF pour les filiales d'OVF.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- La fixation de lignes de crédit, et des durées de validité associées ;
- Des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires;

- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

- L'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;
- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- Les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

Les expositions de BPF au risque de crédit, traitées intégralement en méthode standard depuis le 1er juillet 2016, proviennent de la valeur comptable des actifs, des éléments de hors bilan et des lignes autorisées mais non encore tirées sur les concessionnaires automobiles. Ces actifs sont retraités des dépréciations, des éléments déjà déduits des fonds propres prudentiels et des instruments financiers évalués au coût du marché une fois déduits les appels de marge reçus des contreparties bancaires.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE ET PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITION BRUTES DU GROUPE BPF AU 31 DECEMBRE 2020

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Dont SME	Retail	Dont SME	Autres catégories	Total	Répartition en %
France	303	268	0	0	0	120	691	85%
Europe (hors France)	32	10	0	0	0	0	42	5%
Amérique Latine	3	47	0	0	0	2	52	6%
Reste du monde	26	0	0	0	0	0	26	3%
Total général	364	325	0	0	0	122	811	100%
Répartition en %	45%	40%	0%	0%	0%	15%	100%	

VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS BILAN DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	315	256	0	2 837	3 408
de 3 mois à 1 an	0	9	0	10	19
de 1 an à 5 ans	0	0	0	0	0
Supérieure à 5 ans	0	0	0	251	251
Total général	315	265	0	3 098	3 678

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banques et Administrations	364	0	0	0	364
Entreprises	325	1	0	1	324
Retail	0	0	0	0	0
Autres catégories	122	0	0	0	122
Total général	811	1	0	1	810

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes des provisions
France	691	0	0	0	691
Europe (hors France)	42	1	0	1	41
Amérique Latine	52	0	0	0	52
Reste du monde	26	0	0	0	26
Total général	811	1	0	1	810

DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2020

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	364	325	0	122	811
Expositions Bilan	363	293	0	122	778
Expositions Hors Bilan	1	32	0	0	33
Provisions	0	-1	0	0	-1
Sûretés réelles	-30	0	0	0	-30
CCF moyen du Hors Bilan	100%	47%	-	-	48%
Valeur exposée au risque	364	308	0	122	794
RWA	82	307	0	239	628
RW Moyen	22%	100%	68%	196%	79%

BPF ayant une exposition au risque de contrepartie sur instruments dérivés non significative, aucun calcul de CVA (« Credit Value Adjustment ») n'est effectué.

1.12.3.2 RISQUES FINANCIERS ET RISQUE DE MARCHE

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre BPF et Santander et entre BPF et BNP PF est réalisée pays par pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander et avec le groupe BNPP.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- La situation des marchés financiers (« Market Risk ») ;
- La capacité des banques partenaires (en Europe, Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot, Citroën, DS et BNPP PF pour Opel et Vauxhall, en Argentine BBVA, etc.) à honorer leur engagement de refinancer les co-entreprises respectives.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- L'adossement de la plupart des filiales ou co-entreprises de Banque PSA Finance à un partenaire de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot Citroën DS en Europe, BNPP PF pour les activités Opel Vauxhall en Europe, Santander au Brésil, BBVA en Argentine, etc.
Une politique définie à chaque fois avec la banque partenaire mais qui en général est fondée sur une structure de fonds propres adéquate et une diversification des sources de financements externes selon les co-entreprises:
- Titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.). La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés, en complément des ratios réglementaires selon les juridictions applicables (LCR ou équivalents locaux hors d'Europe), permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir.

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois, des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue de Comités ALM mensuels au sein de chaque co-entreprise et à l'échelle de BPF qui suivent la mise en œuvre de la politique générale définie, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité et d'un Comité Management des Risques de BPF.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de BPF vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de stress scenario et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios.

Au 31 décembre 2020, la sensibilité à une hausse de 2% de l'ensemble de la courbe des taux représenterait un résultat négatif de 3,9 millions d'euros. Au cours de l'année 2020, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre -3.1 millions d'euros et -4,0 millions d'euros.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- Une définition de la politique générale ;
- Des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- La simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- L'utilisation d'instruments dérivés.

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité ALM (Asset Liability Management) mensuel et le Comité Management des Risques de BPF suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations de placement.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les opérations de placement sont effectuées sous forme d'OPCVM ou de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang.

Les utilisations des limites de BPF sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des



éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité ALM de BPF ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Risque de change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change :

- Le risque de change structurel (au 31 décembre 2020, la position de change structurelle s'élève à 209 millions d'euros) ;
- Le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2020, la position de change opérationnelle s'élève à -0,2 millions d'euros).

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de BPF.

Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Les

opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour but de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.12.3.3 RISQUE DE CONCENTRATION

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration sur les opérations de placement.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle de crédit et de concentration sur les opérations de placement.

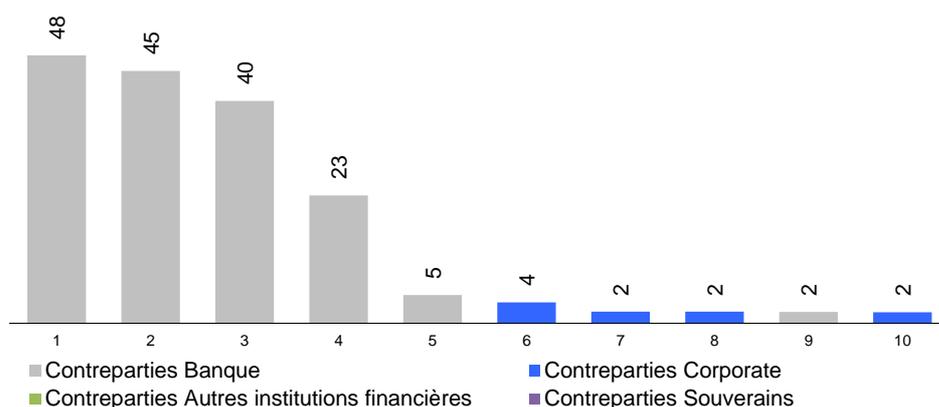
La surveillance de ces limites est présentée à fréquence bimensuelle au Comité Management des Risques de Banques PSA Finance.

Au 31 décembre 2020, les engagements de BPF envers le Groupe PSA s'élèvent à 15 millions d'euros soit 6,4% des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe PSA, représentent un montant total de 173 millions d'euros soit 74,2 % des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 164 millions d'euros / 70,3 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 10 millions d'euros / 4,3 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros ;
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT (MONTANTS EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS, HORS GROUPE PSA)



1.12.3.4 RISQUE OPERATIONNEL

Définition et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme «le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte».

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

BPF est exposée à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- Fraude interne;
- Fraude externe;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail;
- Clients, produits et pratiques commerciales;
- Dommages aux actifs corporels;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure d'exécution et de gestion des processus.

L'identification des risques opérationnels s'appuie sur les processus de chacune des activités de la banque et est formalisée par une cartographie des risques opérationnels déclinée sur l'ensemble des activités de la banque, dans laquelle chaque risque est associé à un ou plusieurs dispositifs de contrôle.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à BPF et aux JVs détenues en partenariat avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'Audit et des Risques côté BPF, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF. Le dispositif de gestion des risques opérationnels de l'activité



OVF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. En matière de risques opérationnels sur le périmètre OVF, la gouvernance relève du Risk and Collection Committee.

1.12.3.5 RISQUE DE MODELE

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de modèle principalement sur les modèles d'acceptation et de provisionnement, résultant d'erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles, ainsi que d'une qualité des données insuffisante.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La vérification de la performance des modèles est réalisée dans le cadre d'un backtesting régulier dont les résultats sont présentés au comité modèle qui se tient tous les deux mois, ainsi que dans le cadre d'audits.

1.12.3.6 RISQUE DE NON-CONFORMITE

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les

évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures, instructions et modes opératoires, la formation des collaborateurs et la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement. Chacune des filiales BPF et chacune des entités en partenariat avec Santander évalue trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité de BPF organisés de façon trimestrielle. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec Santander, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat BPF/SCF.

La surveillance du risque de non-conformité des activités en partenariat avec BNPP PF fait l'objet d'un dispositif propre contrôlé trimestriellement par le comité de conformité OVF auquel participent notamment la Direction Générale de ces activités ainsi que chacun des partenaires. Des réunions Conformité mensuelles assurent en complément un suivi rapproché des actions convenues lors des comités trimestriels.

1.12.3.7 RISQUE DE REPUTATION

Définition et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.



Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure liée à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- Le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;
- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

1.12.3.8 RISQUE DES ACTIVITES D'ASSURANCES ET DE SERVICES

PSA Assurance exerce une activité d'assureur à travers de ses quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux « non-vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

Définition et facteurs de risque

L'activité Assureur de PSA Assurance est exposée à quatre types de risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de présentation d'offres d'assurance et actes de vente et de gestion de produits d'assurance ;
- Le risque de souscription des contrats ;
- Les risques financiers incluant notamment le risque de contrepartie ;
- Les risques stratégiques.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés trimestriellement en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrable sont revues et validées par le Comité Technique.

Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles de distribution d'assurances dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles et audits réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions sont revus lors des réunions du Comité Marketing et Commerce Assurance (« Insurance Marketing & Commercial Committee », « IMCC » en anglais) tenues mensuellement et sont discutés avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors des réunions du Conseil d'Administration de PSA Insurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement respectueuse des critères RSE et qui s'organise en identifiant les risques spécifiques et définissant des limites de risque dans le portefeuille d'investissement. Cette politique comprend :

- Des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;

- 
- Des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français, espagnol et luxembourgeois et de titrisation ;
 - Une durée maximale des placements qui n'excède pas cinq ans ;
 - Une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
 - Des stress scénarios.

Les règles Solvency 2 entrées en vigueur en 2016 et les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des sociétés. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA (Malta Financial Services Authority) qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité Solvabilité II (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les risques stratégiques sont présentés et revus régulièrement lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont également discutés les facteurs macro et micro pouvant affecter les risques stratégiques des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

Enfin, tous ces risques sont revus par le comité de gestion des risques « Risk Management Committee » et communiqués au Conseil d'Administration.

1.12.3.9 RISQUE STRATEGIQUE

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la capacité de BPF à mettre en œuvre sa stratégie de développement sont liés à son modèle d'activité de captive automobile ainsi qu'au contexte économique, réglementaire et concurrentiel :

- Les volumes de ventes des marques du Groupe PSA et leur politique marketing ;
- Les évolutions réglementaires ou fiscales sur le niveau des émissions ainsi que les restrictions de circulations en milieu urbain ;
- Le positionnement concurrentiel de BPF en terme de produit et d'offre de services.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les différents facteurs de risque et leurs impacts sont intégrés dans le cadre de l'exercice budgétaire et du plan à moyen terme. Ils font également l'objet des scénarios de stress comportant des hypothèses sévères sur le constructeur et sur l'environnement économique dans le plan préventif de rétablissement actualisé chaque année et communiqué au régulateur.



1.13 CONTROLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour de la fonction de contrôle périodique, de fonctions de contrôle permanent dédiées et d'un premier niveau de contrôle ayant pour cadre les unités opérationnelles.

1.13.1 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERMANENT

1.13.1.1 LES CONTROLES DE PREMIER NIVEAU, SOCLE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents réalisant des tâches de supervision au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau sont eux-mêmes contrôlés par les fonctions de contrôle permanent dédiées (contrôles de second niveau).

1.13.1.2 LE CONTROLE PERMANENT

Sur le périmètre contrôlé par BPF (constitué des sociétés sur lesquelles BPF détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire)

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

Les fonctions de contrôle permanent dédiées, qui couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe PSA pour le compte de BPF, sont organisées autour des trois pôles suivants :

- Contrôle de la conformité ;
- Contrôle financier et comptable ;

- Contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative et assure le pilotage du dispositif anticorruption. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les deux autres pôles sont regroupés au sein d'un département de contrôle interne de second niveau qui a pour missions d'assurer le contrôle des risques financiers et comptables d'une part, et des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques d'autre part. Ces contrôles consistent en :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle de premier niveau mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;
- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque, l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;
- La formalisation et le suivi des recommandations ;
- La collecte, l'analyse des incidents informatiques.

Ces trois pôles s'appuient sur une cartographie des risques recensant l'ensemble des risques opérationnels et de conformité auxquels la Banque est exposée et permettant de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques identifiés, les pertes liées à ces risques (lesquelles sont recensées et suivies sous la responsabilité de la fonction Risques), les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.

Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits précédemment (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend également des procédures communes : « Code of conduct », « Whistleblowing policy », « Monitoring Inspections and other communications with supervisory authorities SCF-PSA JVs » (laquelle définit comment les coentreprises doivent gérer leurs interactions avec les régulateurs et superviseurs).

Le dispositif mis en place dans le cadre du partenariat est supervisé par un Comité de conformité du partenariat mensuel (ne se substituant pas au Comité de conformité propre à BPF).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables d'une part, et des activités opérationnelles et informatiques d'autre part, un document intitulé « Internal control and operational risks functions reference model » approuvé par le Global Risk Committee (GRC) de la coopération définit notamment :

- La gouvernance (celle-ci est assurée d'une part au niveau central par le Global Risk Committee, qui exerce un rôle de supervision de l'ensemble du dispositif et, d'autre part, au niveau local par les Comités des risques locaux de chacune des JV) ;
- L'organisation cible ;
- Les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (BPF et SCF) et local (JV). Les activités opérationnelles des JV sont contrôlées par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de BPF.

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

Le contrôle interne des entités OVF repose, à l'instar de ce qui a été décrit précédemment pour BPF, sur trois lignes de défense, dont :

- Une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les

entités OVF et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de BPF ;

- Une troisième ligne de défense assurée par l'audit de BNP PF, le cas échéant en coopération par l'Inspection Générale de BNPP, et dont les résultats sont partagés avec BPF.

Ce dispositif est supervisé par les instances dédiées suivantes, créées dans le cadre du partenariat :

- Un « Audit committee » ;
- Un « Risk and collection committee » qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférents ;
- Un « Compliance committee ».

1.13.2 LE DISPOSITIF DE CONTROLE PERIODIQUE

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites tous les quatre ans, selon un plan couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le Comité d'Audit et des Risques se réunit au moins 4 fois par an.

1.13.3 LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR LES ORGANES DELIBERANT ET EXECUTIF

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de



la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le Comité d'Audit et des Risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le Comité d'Audit et des Risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le Comité d'Audit et des Risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le Comité d'Audit et des Risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le Comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du Comité d'Audit et des Risques et les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la gestion des risques sont organisées, sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

1.13.4 LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques trimestriel ou dans le cadre de Comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces Comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

1.14 ACTIONNARIAT

1.14.1 CAPITAL

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 2-10 Boulevard de L'Europe, 78300 Poissy, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision des régulateurs bancaires européen et français (i.e. la Banque Centrale Européenne et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ; le Groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de BPF s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

Depuis l'absorption de Peugeot S.A. intervenue le 16 janvier 2021 dans la cadre de la création de STELLANTIS, le capital de BPF est détenu majoritairement par la société Stellantis N.V. (soit 9 348 180 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V., à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

1.14.2 CONVENTIONS INTRA-GROUPE

BPF a des liens contractuels avec des sociétés du Groupe PSA, devenu STELLANTIS, qui réalisent des prestations de services de soutien au groupe BPF, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie. Ces sociétés fournissent également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, BPF et ses sociétés affiliées

bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques du Groupe PSA.

Les sociétés du Groupe PSA sont rémunérées via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2020 se sont élevés à 90 986 259,99 millions d'euros.

1.14.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2021

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, s'élevant à 247 582 436.82 euros, au report à nouveau, qui, en conséquence, s'élèvera à 1 420 855 970,41 euros.

1.14.4 INFORMATION SUR LES ORGANES DE DIRECTION GENERALE ET D'ADMINISTRATION

1.14.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (71 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement



constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA reçoivent une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur (ex-jetons de présence), les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2020 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2020, par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Olivier BOURGES

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Depuis le 29 septembre 2016

Echéance du mandat : 2026

Né le 24 décembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Membre du Directoire

- Peugeot S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA (Wuhan) Management Company Co. Ltd. (Chine)

Administrateur

- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- Automotive Cells Company SE

Membre du Conseil de Surveillance et Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd (Chine)

Rémy BAYLE

Directeur Général et Administrateur

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules – CLV

Vice-Président et Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Administrateur

- PSA Banque France (ex SOFIB)

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

- Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France

Brigitte COURTEHOUX**Administrateur**

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2021

Née le 10 juillet 1971

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020**Président et Administrateur**

- Free2move Iberia S.A.U

Président

- Free2move SAS (anciennement Mhiri Innovation Travelcar)

Membre du Conseil de surveillance

- Opel Automobile GmbH

Directrice des services de mobilités

- Peugeot S.A.

Administrateur

- PSA North America Car Sharing Solution, Inc

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

- Communauto Inc. S.A.
- Fengbiao Carsharing Service Co
- GHM Mobile Development GmbH

Catherine PARISSET**Administrateur - Président des Comités des Nominations et des Rémunérations – Membre du Comité d'Audit et des Risques**

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2024

Née le 22 août 1953

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020**Administrateur Indépendant**

- Natixis
- Generali IA
- Generali Vie

Laurent GARIN**Administrateur - Président du Comité d'Audit et des Risques – Membre des Comités des Nominations et des Rémunérations**

Début de mandat : 17 avril 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 7 avril 1955

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020**Aucun autre mandat.**

Peugeot S.A.**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

Membre fondateur

- GIE PSA Peugeot Citroën

Philippe DE ROVIRA

**Représentant permanent de Peugeot S.A.
et Membre du Comité d'Audit et des Risques**

Début de mandat : 16 juillet 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 8 juin 1973

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- PSA International S.A. (Suisse)
- Automotive Cells Company SE

Membre du Comité Stratégique

- Celor

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot
- Conseil d'administration de Banque PSA Finance

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Autobiz

Membre du conseil de surveillance

- Opel Automobile GmbH (Allemagne)

Automobiles Peugeot**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020**Administrateur**

- GLM1
- SOPRIAM (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime
- Peugeot Citroën Production Algérie SPA
- Peugeot Algérie

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Jean-Philippe IMPARATO

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

Depuis le 29 septembre 2016

Né le 27 août 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020**Président Directeur Général et Administrateur**

- Automobiles Peugeot

Président et Administrateur

- Peugeot Distribution Service – PDS
- PSA Retail Italia S.P.A.

Membre du Conseil de Surveillance

- Citroën Nederland B.V.

Administrateur

- PSAG Automoviles Comercial Espana S.A.
- PSA Retail UK Limited
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Sales Company Ltd
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- Peugeot Motor Company PLC
- PSAR Portugal S.A.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2020**Président et Administrateur**

- Peugeot Automobili Italia S.P.A.

Liste des mandats exercés en 2020 par le Directeur Général Délégué non Administrateur de Banque PSA Finance

Arnaud de LAMOTHE

Directeur Général Délégué

Début de mandat : 1er février 2017

Echéance du mandat : 2021

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général

Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Président et Administrateur

- Bank PSA Finance Rus (Russie)
- PSA Financial Services Spain EFC SA

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)

Administrateur

- Opel Bank S.A.
- PSA Banque France (ex SOFIB)
- PSA Finance UK Ltd (Royaume-Uni)
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

- Peugeot Citroën Leasing (Russie)
- Banca PSA Italia S.p.A.
- Président du Conseil D'Administration de Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

1.14.4.2 COMITES

A. LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Au 1^{er} janvier 2021, le Comité d'Audit et des Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA
Laurent GARIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Catherine PARISET	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe DE ROVIRA	Représentant permanent de PEUGEOT SA au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur Financier du Groupe PSA

B. LE COMITE DES NOMINATIONS

Nom	Fonction au sein du groupe PSA
Catherine PARISET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Olivier BOURGES	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur des Programmes et de la Stratégie du Groupe PSA

C. LE COMITE DES REMUNERATIONS

<u>Nom</u>	<u>Fonction au sein du groupe PSA</u>
Catherine PARISET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Olivier BOURGES	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur des Programmes et de la Stratégie du Groupe PSA

D. LE COMITE EXECUTIF

Au **1er janvier 2021**, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Arnaud de LAMOTHE	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Chine, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Laurent AUBINEAU	Directeur Général de PSA BANQUE France
Guillaume LAUBRY	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Hans OSTLING	Responsable Audit
Nathalie BLAIZE	Responsable Ressources Humaines
Frédéric LEGRAND	Responsable Projets Digitaux
Alexandre SOREL	Directeur Général Opel Bank S.A.
Steven POURRAT	Responsable Finances et Comptabilité
Philippe TERDJMAN	Responsable Marketing & Innovation & Responsable Inde, Asie Pacifique
Patrice VOLOVIK	Responsable Gestion des Risques
Edouard de LAMARZELLE	Responsable Assurances
Emmanuel LEVRAT	Responsable systèmes d'Information Banque et Services

1.14.4.3 POLITIQUE D'EGALITE ET DE DIVERSITE

Pour BPF, la diversité de l'ensemble de ses salariés constitue une source de valeur ajoutée et de performance, basée sur l'égalité des chances. En encourageant l'égalité des chances et en basant ses pratiques sur des critères de compétences et de performance, BPF favorise l'engagement et la motivation des collaborateurs et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

Le Groupe PSA et BPF associent leurs partenaires sociaux à cet engagement au travers la signature de l'Accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui définit les règles de non-discrimination et

d'égalité des chances. A ce titre toutes les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre d'un management inclusif en se fondant sur les compétences pour l'accès à l'emploi et le développement professionnel, en reconnaissant le mérite et en prévenant toute forme de discrimination et d'intolérance. Cet accord affirme l'engagement du Groupe dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie.

1. Egalité des sexes

BPF a adopté une politique volontariste de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle



entre les femmes et les hommes. BPF considère l'équilibre femmes-hommes dans ses postes clés comme un objectif fondamental de son développement responsable et durable et de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

Le Groupe PSA a adhéré à l'initiative des Nations Unies et de l'ONU Femmes que constitue les Women's Empowerment Principles, et qui encourage les entreprises à promouvoir l'intégration des femmes sur le lieu de travail et l'égalité des sexes. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe d'élargir sa politique de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur lieu de travail à l'échelle mondiale.

2. Promotion de la diversité pour la cohésion sociale et la performance

Le Groupe PSA & BPF ont volontairement formalisé leurs actions en faveur de la diversité dans son dialogue social. A l'échelle internationale, l'Accord Cadre Mondial sur la Responsabilité Sociale du Groupe s'engage à dépasser les exigences légales locales dans l'application et la promotion de la lutte contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et, plus généralement, contre l'intolérance des différences et le respect de la vie privée.

En France, un nouvel accord sur la motivation et le bien-être au travail, signé le 20 janvier 2020, réaffirme l'engagement du Groupe à garantir l'égalité de traitement sur des critères directs ou indirects, à lutter contre les préjugés, et se prévenir de toute discrimination consciente ou inconsciente, notamment en ce qui concerne les origines réelles ou supposées des personnes.

Prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence au travail

BPF condamne toute atteinte au respect des droits et de la dignité de l'individu, les abus verbaux ou physiques, le harcèlement, la violence et la discrimination au travail. Ces comportements sont passibles de sanctions et des mesures ont été mises en place dans chaque pays pour prévenir toute forme de faute. Les collaborateurs sont régulièrement informés de ces politiques et un grand nombre de managers ont participé à des actions de sensibilisation.

Les employés victimes ou témoins de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation au travail sont

informés des procédures de signalement existantes. Ces informations précisent que l'alerte permet de mener à une enquête, de protéger les victimes, de mettre un terme aux comportements interdits ainsi que de mener une médiation ou prendre des sanctions. Les employés peuvent utiliser différents canaux d'alerte. Les responsables RH ont le devoir de prendre en charge toute situation qui semble être du harcèlement ou de la discrimination. Une procédure standard de traitement et de suivi est applicable dans tous les pays.

Deux adresses e-mail, permettent de signaler le harcèlement ou la discrimination. Par ailleurs, Speak4Compliance, déployé en 2018, est un système d'alerte permettant de recevoir, traiter et gérer de manière sécurisée et confidentielle les signalements de violations des règles de conformité au Groupe PSA & BPF. Une catégorie de signalement concerne le non-respect et la violation des droits et de la dignité des personnes, ainsi que les violences verbales ou physiques et le harcèlement.

Chaque rapport déclenche une enquête interne menée dans les meilleures conditions de neutralité et de respect des personnes afin de vérifier et de nuancer les faits.

Management intergénérationnel

Garder les séniors au travail et motivés est l'un des engagements de responsabilité sociale d'entreprise du Groupe. L'objectif est de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, y compris les salariés âgés. Ces mesures visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer la coexistence et le transfert des connaissances comme un atout de cohésion sociale et de performance de l'entreprise.

En outre, le programme d'intégration des jeunes sur le marché du travail est enrichi par le transfert de connaissances et la formation des jeunes générations.

3. Emploi des personnes handicapées

La politique du Groupe PSA, appliquée au sein de BPF, en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap est mise en œuvre avec pour objectif de maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle. L'adoption d'une telle approche profite à tous ainsi qu'aux performances de la banque.

**SOMMAIRE DES
COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2020**



2.1	Bilan consolidé	60
2.2	Compte de résultat consolidé	61
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	62
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	63
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
2.6	Notes aux états financiers consolidés	65
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés	108

2.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Caisse, banques centrales	3	174	50
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	304	328
Instruments dérivés de couverture	5	1	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Titres au coût amorti		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	6	459	366
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	7, 23	31	85
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs d'impôts courants	24.1	12	12
Actifs d'impôts différés	24.1	2	3
Comptes de régularisation et actifs divers	8	118	94
Participations dans les entreprises mises en équivalence	9	2 632	2 604
Immobilisations corporelles	10	3	3
Immobilisations incorporelles	10	69	66
Ecarts d'acquisition		-	-
Total de l'actif		3 805	3 612

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		1	1
Dettes envers les établissements de crédit	11	26	40
Dettes envers la clientèle	12	2	1
Dettes représentées par un titre	13	207	226
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2	5
Passifs d'impôts courants	24.1	12	9
Passifs d'impôts différés	24.1	-	4
Comptes de régularisation et passifs divers	14	80	54
Provisions techniques des contrats d'assurance	15.1	78	68
Provisions	16	5	15
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres		3 392	3 189
- Capitaux propres part du groupe		3 391	3 188
- Capital et réserves liées		1 160	1 160
- Réserves consolidées		2 417	2 203
- dont résultat net - part du groupe		335	398
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(186)	(175)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		-	-
- Intérêts minoritaires		1	1
Total du passif		3 805	3 612

2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		9	28
- Intérêts et produits au coût amorti	21	4	26
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux		-	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture		-	-
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-
- Intérêts et charges assimilées		-	(1)
- Autres produits et charges		5	3
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		-	-
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur		-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-
- Frais d'acquisition		-	-
- Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Gains ou pertes nets sur titres au coût amorti		-	-
Coût net de refinancement		(2)	(14)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		1	1
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(2)	(8)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		(8)	(16)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		-	-
- Charges sur engagements de financement reçus		-	(1)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		3	(1)
- Intérêts des instruments financiers de couverture		9	12
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(5)	(1)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur		-	-
- Frais d'émission		-	-
Gains et pertes nets sur opérations de trading		-	-
- Opérations de taux		-	-
- Opérations de change		-	-
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(1)	(6)
Marge sur prestations de services d'assurance	15.2	16	41
- Primes acquises		18	30
- Charges de prestations		(2)	11
Marge sur autres prestations de services		1	1
- Produits		1	1
- Charges		-	-
Produit Net Bancaire		23	50
Charges générales d'exploitation	22	(6)	(14)
- Personnel		(5)	(7)
- Autres charges générales d'exploitation		(1)	(7)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	10	(14)	(13)
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés		-	-
Résultat brut d'exploitation		3	23
Coût du risque	23	1	1
Résultat d'exploitation		4	24
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	351	372
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Charges des engagements sociaux		-	-
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation		(27)	2
Résultat avant impôt		328	398
Impôt sur les bénéfices	24.2	7	(1)
Résultat net		335	397
- dont part du groupe		335	398
- dont intérêts minoritaires		-	(1)
Résultat net – part du groupe - par action (en euros)		26,8	31,9

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2020			31.12.2019		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en millions d'euros)</i>						
Résultat net	328	7	335	398	(1)	397
- dont intérêts minoritaires			-			(1)
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	-	1	-	-	-
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	1		1	-	-	-
Ecart de conversion	(7)	-	(7)	14	-	14
OCI des coentreprises	-	-	-	(1)	-	(1)
Total des éléments recyclables par résultat	(6)	-	(6)	13	-	13
- dont intérêts minoritaires			-			(2)
Éléments non recyclables par résultat						
Ecart actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
OCI des coentreprises	(7)	2	(5)	(1)	1	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(13)	2	(11)	12	1	13
- dont intérêts minoritaires			-			(2)
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	315	9	324	410	-	410
- dont part du groupe			324			413
- dont intérêts minoritaires			-			(3)

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
Au 31 décembre 2018	199	643	318	1 898	(1)	-	(142)	(48)	2 867	11	2 878
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(97)					(97)		(97)
- les autres sociétés				-					-		-
Résultat net (2)				347	-	-	51	-	398	(1)	397
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Variations liées à l'hyperinflation (2)				5	-	-	-	-	5	2	7
Autre				50	-	-	-	(49)	1	(10)	(9)
Au 31 décembre 2019	199	643	318	2 203	(1)	-	(85)	(89)	3 188	1	3 189
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(112)					(112)		(112)
- les autres sociétés				-					-		-
Résultat net (2)				335	-	-	-	-	335	-	335
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Variations liées à l'hyperinflation (2)				(12)	-	-	22	(33)	(23)	-	(23)
Autre				3	-	-	-	-	3	-	3
Au 31 décembre 2020	199	643	318	2 417	(1)	-	(63)	(122)	3 391	1	3 392

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -3 millions d'euros sur le résultat net entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur 2020 (+3 millions d'euros part du groupe). En 2019, l'application d'IAS 29 a entraîné un effet négatif de -7 millions d'euros sur le résultat net entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (+5 millions d'euros part du groupe et +2 millions d'euros part des minoritaires).

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Résultat avant impôt	328	398
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13	17
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(3)	(60)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(351)	(372)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	20	(3)
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	15	7
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(306)	(411)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(87)	(92)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	44	32
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	20	14
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(9)	(14)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	270	211
Impôt sur les bénéfices versé	7	9
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	245	160
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	267	147
Flux liés aux participations	6	(43)
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	-	(47)
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	4	4
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
- Autres flux liés aux participations	2	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	(25)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	(25)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	-	5
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(11)	(63)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(112)	(97)
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- au groupe PSA	(112)	(97)
- aux minoritaires	-	-
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(112)	(97)
Effets de la variation des taux de change (D)	(1)	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	143	(13)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	449	462
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	50	56
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	399	406
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	592	449
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	174	50
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	418	399

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et structure du Groupe	66
Note 2	Principes comptables	68
Note 3	Caisse, banques centrales	75
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	75
Note 5	Instruments dérivés de couverture - actifs	76
Note 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	77
Note 7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	78
Note 8	Comptes de régularisation et actifs divers	80
Note 9	Participations dans les entreprises mises en équivalence	81
Note 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	88
Note 11	Dettes envers les établissements de crédit	89
Note 12	Dettes envers la clientèle	90
Note 13	Dettes représentées par un titre	91
Note 14	Comptes de régularisation et passifs divers	92
Note 15	Activités d'assurance	92
Note 16	Provisions	93
Note 17	Instruments financiers à terme	93
Note 18	Echéanciers et risques de liquidité	94
Note 19	Juste valeur des actifs et passifs financiers	94
Note 20	Autres engagements	95
Note 21	Intérêts et produits au coût amorti	96
Note 22	Charges générales d'exploitation	96
Note 23	Coût du risque	97
Note 24	Impôt sur les bénéfices	98
Note 25	Information sectorielle	100
Note 26	Informations relatives aux implantations	102
Note 27	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	104
Note 28	Honoraires des Commissaires aux Comptes	105
Note 29	Événements postérieurs à la clôture	106

Note 1

Faits marquants de la période et évolution du périmètre

A. Faits marquants de la période

Contexte économique et crise sanitaire COVID-19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de Banque PSA Finance et n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du 31 décembre 2020.

Des mesures d'aménagement ont été mises en place (reports d'échéances) envers la clientèle dans les entités en conséquence de la crise COVID-19. Ces dispositions n'entraînant pas de modifications substantives des flux (IFRS 9 paragraphe 5.4.3), les contrats concernés n'ont pas été décomptabilisés. Ces reports sont réalisés dans le cadre fixé par l'EBA ont permis de neutraliser le déclassement en forbearance de ces opérations de reports dites « COVID-19 ».

L'impact le plus tangible identifié à ce stade, concerne le coût du risque au niveau des partenariats (cf. note 9.2.1 et 9.2.2). Au 31 décembre, il a été procédé à un provisionnement complémentaire aux provisions issues des modèles IFRS 9 de 37 millions d'euros pour les entités en partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe et de 4 millions d'euros pour les entités en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe, afin de tenir compte de la situation exceptionnelle créée par la crise du COVID-19. Compte tenu de la méthode de consolidation par mise en équivalence des partenariats, l'impact de la provision complémentaire en quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 20 millions d'euros.

Accord de rapprochement entre Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles

Le 18 décembre 2019, Peugeot S.A. (« Groupe PSA », société mère de Banque PSA Finance) et Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« FCA ») ont signé un Accord de Rapprochement engageant, en vue de la fusion à 50/50 de leurs activités, pour former le quatrième constructeur automobile mondial en volumes et le troisième en chiffre d'affaires.

La réalisation de la fusion a eu lieu le 16 janvier 2021. Cette opération n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 de Banque PSA Finance.

La société mère néerlandaise du nouveau groupe, Stellantis N.V., est cotée sur les places financières d'Euronext (Paris), de la Borsa Italiana (Milan) et du New York Stock Exchange.

B. Evolution du périmètre

En juillet 2020, la société non consolidée PSA Finance PLC a été liquidée.

En octobre 2020, les sociétés Economy Drive Cars Ltd et Vernon Wholesale Investment Company Ltd ont été liquidées, avec un impact significatif de -22 millions d'euros lié au recyclage des réserves de conversion dans le compte de résultat consolidé en autres éléments hors exploitation de Banque PSA Finance, conformément à la norme IAS 21. La société PSA Recupero S.R.L. a été liquidée sans impact significatif.

Partenariats avec Santander Consumer Finance

En juin 2020, la filiale suisse PSA Finance Suisse S.A. a été vendue à Santander Consumer E.F.C.

En juillet 2020, la société en partenariat Banca Italia S.p.A a cédé 490 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Rainbow Loans 2020-1 S.r.l. Le fonds a émis des obligations de classe A (433,6 millions d'euros) et de classe Z (56,4 millions d'euros). Banca Italia S.p.A conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juillet 2020, par mise en équivalence.

En octobre 2020, la société en partenariat PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. a cédé 605,1 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Spanish Loans 2020-1. Le fonds a émis des obligations de classe A (484 millions d'euros), de classe B (45,2 millions d'euros), de classe C (37,5 millions d'euros), de classe D (24,6 millions d'euros), de classe E (8,7 millions d'euros) et de classe F (5,1 millions d'euros). PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis octobre 2020, par mise en équivalence.

Partenariats avec BNP Paribas Personal Finance

En mars 2020, la société en partenariat Vauxhall Finance plc a cédé 564 millions d'euros de créances de financement automobile au Ecarat 11 plc. Le fonds a émis des obligations de classe A (408 millions d'euros), de classe B (39 millions d'euros), de classe C (28 millions d'euros), de classe D (23 millions d'euros), de classe E (18 millions d'euros), de classe F (10 millions d'euros), de classe G (10 millions d'euros) et de classe H (28 millions d'euros). Vauxhall Finance plc conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis Mars 2020, par mise en équivalence.

En août 2020, l'entité Opel Finance N.V. a absorbé l'entité Opel Finance International B.V.

En novembre 2020, l'entité Opel Bank S.A., succursale en Allemagne a absorbé la filiale allemande Opel Leasing GmbH. La succursale autrichienne d'Opel Leasing GmbH est désormais une succursale d'Opel Bank S.A.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque PSA Finance				31.12.2020		31.12.2019	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts	
			%	Détenue par					
Succursales									
Succursale en Pologne	PL	-	-			IG	100	IG	100
Filiales									
Financement des ventes en Europe									
Financement des ventes hors Europe									
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.		IG	100	IG	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	MX	3,00	97,00	PSA Finance Nederland B.V.		IG	100	IG	100
Bank PSA Finance Rus	RU	65	35	PSA Financial Holding B.V.		IG	100	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-			IG	100	IG	100
Peugeot Citroën Leasing Russie	RU	100	-			IG	100	IG	100
Assurance									
PSA Services Ltd	MT	100	-			IG	100	IG	100
PSA Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd		IG	100	IG	100
PSA Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd		IG	100	IG	100
PSA Insurance Manager Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd		IG	100	IG	100
PSA Insurance Solutions Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd		IG	100	IG	100
PCA Compañía de Seguros S.A	AR	70	-			IG	70	IG	70
Autres sociétés									
Economy Drive Cars Ltd	GB	-	-			-	-	IG	100
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	GB	-	-			-	-	IG	100
PSA Recupero S.R.L.	IT	-	-			-	-	IG	94,54
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.		IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-			IG	100	IG	100
Coentreprises (1)									
Partenariats en Europe :									
- avec Santander Consumer Finance									
PSA Finance Belux	BE	50	-			MEE	50	MEE	50
PSA Finance Suisse S.A.	CH	-	-			-	-	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	50	-			MEE	50	MEE	50
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-			MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	ES	50	-			MEE	50	MEE	50
PSA Banque France	FR	50	-			MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	PSA Banque France		MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar		MEE	50	MEE	50
PSA Finance UK Ltd	GB	50	-			MEE	50	MEE	50
Banca PSA Italia S.p.A.	IT	50	-			MEE	50	MEE	50
PSA Renting Italia S.p.A.	IT	-	50	Banca PSA Italia S.p.A.		MEE	50	MEE	50
PSA Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd		MEE	50	MEE	50
PSA Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd		MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Nederland B.V.	NL	50	-			MEE	50	MEE	50
PSA Finance Polska Sp. z o.o.	PL	50	-			MEE	50	MEE	50
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp. z o.o.		MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas Personal Finance									
Opel Finance BVBA	BE	-	50	Opel Bank S.A		MEE	50	MEE	50
Opel Finance S.A.	CH	-	50	Opel Bank S.A		MEE	50	MEE	50
Opel Leasing GmbH	DE	-	-			-	-	MEE	50
Opel Leasing GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-			-	-	MEE	50
Opel Bank S.A.	FR	50	-			MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Allemagne (2)	DE	-	-			MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Espagne	ES	-	-			MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Grèce	GR	-	-			MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Italie	IT	-	-			MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Autriche	AT	-	-			MEE	50	-	-
Vauxhall Finance plc (3)	GB	-	50	Opel Bank S.A		MEE	50	MEE	50
Opel Finance International B.V.	NL	-	-	Opel Bank S.A		-	-	MEE	50
Opel Finance N.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A		MEE	50	MEE	50
Partenariat au Brésil, avec Santander									
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	50	-			MEE	50	MEE	50
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	BR	-	50	PSA Services Ltd		MEE	50	MEE	50
Partenariat en Chine, avec Dongfeng Peugeot Citroën									
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.		MEE	25	MEE	25
Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.		MEE	25	MEE	25
Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria									
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-			MEE	50	MEE	50
Entités ad hoc (1)									
- avec Santander Consumer Finance									
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-			MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-			MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2016	ES	-	-			MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-			MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	ES	-	-			MEE	50	-	-
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-			MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-			MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-			MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-			MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans 2018	FR	-	-			MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	FR	-	-			MEE	50	MEE	50
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-			MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	GB	-	-			MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-			MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-			MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-			MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	IT	-	-			MEE	50	-	-
- avec BNP Paribas Personal Finance									
Ecarat 10 Germany	FR	-	-			MEE	50	MEE	50
Ecarat 10 plc	GB	-	-			MEE	50	MEE	50
Ecarat 11 plc	GB	-	-			MEE	50	-	-

(1) cf. Note 9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

(2) Dont l'entité ad hoc Ecarat 9 SA.

(3) Dont les entités ad hoc Ecarat 7 plc, Ecarat 8 plc et Ecarat 9 plc.

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle dans le groupe BPF entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Au 31 décembre 2020, la présentation des comptes consolidés de Banque PSA Finance est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation N°2017- 02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1er janvier 2019.

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2019, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2020.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020

Il n'y a pas de nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020, impactant les états financiers consolidés de Banque PSA Finance.

Néanmoins, le 24 avril 2020, dans le contexte économique exceptionnel lié à la pandémie, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en urgence un exposé-sondage intitulé "Covid-19-Related Rent Concessions (Proposed amendment to IFRS 16)", lequel propose de modifier IFRS 16 de telle manière que les preneurs puissent bénéficier de l'exemption d'évaluer si un allègement au titre d'un loyer correspond à une modification du contrat de location. La période de commentaires a pris fin le 8 mai 2020.

L'amendement entre en vigueur le 1er juin 2020. L'IASB a décidé de prolonger la période d'allègement jusqu'à juin 2021 afin que les mesures s'appliquent également aux allègements accordés maintenant pour une période allant jusqu'à 12 mois.

- Amendement IFRS 16 : Allègements de loyer liés à la COVID-19

L'amendement IFRS 16 - Allègements de loyers liés à la COVID-19 vise à modifier la norme de manière à :

- Accorder aux preneurs une exemption de la nécessité d'évaluer si un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la COVID-19 constitue une modification du contrat de location;
- Exiger que les preneurs appliquent l'exemption afin de ne pas devoir comptabiliser un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la COVID-19 comme une modification du contrat de location;

- Exiger que les preneurs qui appliquent l'exemption présentent l'information s'y rapportant;
- Exiger que les preneurs appliquent l'exemption de manière rétrospective selon IAS 8, sans qu'ils aient à retraiter les chiffres de la période précédente.

L'amendement n'affecte pas les bailleurs et ne présente pas d'impact pour Banque PSA Finance.

Tous les autres nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif au niveau des états financiers consolidés de Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union Européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union Européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2020, non encore adoptés par l'Union Européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- IFRS 17 - Contrats d'assurance

A l'issue de près de vingt ans de travaux, la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Si la rédaction de la norme est désormais achevée, le travail d'interprétation ne fait que débiter, sous l'égide du Transition Resource Group (TRG) constitué à cette fin par l'IASB.

Cette nouvelle norme comptable fonde la valorisation des contrats d'assurance sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Une telle approche suppose un recours accru à des modèles complexes, alimentés par des hypothèses nombreuses, et pourrait nécessiter des changements importants des modèles, outils et processus existants.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 les principaux changements suite à l'exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Il est notamment publié de différer de deux ans sa date de première application qui sera ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Les travaux d'analyse des impacts pour Banque PSA Finance sont actuellement en cours.

Les autres textes sont sans impact significatif sur Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse consolidés de Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation N°2017- 02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1er janvier 2018.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance S.A et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance S.A. et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à I ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels de Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 février 2021.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du groupe ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est désormais considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraites.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IFRS 9

La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IFRS 9, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à

constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits lorsque leur recouvrabilité est probable.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les montants non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans le sens où cela n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	10 à 60 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 - Contrats de location à partir du 1^{er} janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Banque PSA Finance en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission Européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C.5.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachées à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,

- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêt comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la

juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 17.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- Les financements regroupant les natures de crédit suivantes, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Client final :**
 - o **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - o **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – Contrats de location et IFRS 9, dès lors que Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les contrats de location loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font désormais l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (stages) dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Banque PSA Finance apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêtée selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Banque PSA Finance à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en statut 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision

pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.5.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions

pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).

- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.

- Assurance et services : ce segment fait référence :

- aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
- aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur

dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des

engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements, - et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Les engagements de retraite concernent les entreprises associées.

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 20 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 17 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	174	50
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	174	50

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	304	325
- Titres de placement	304	325
- OPCVM	297	302
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	235	235
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	62	67
- dont créances rattachées	(2)	(1)
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	-	-
- Obligations émises par les fonds de titrisation en joint-venture avec Santander	7	23
- dont obligations détenues par les sociétés d'assurance	7	23
- Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-
Instruments de couverture de change	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	-	-
Titres de participation comptabilisés en juste valeur par résultat	-	3
- Titres de Participation, valeur brute	28	30
- PSA UK Number 1 P.L.C. (2)	-	2
- PSA Financial d.o.o. (3)	3	3
- PSA Finance Hungaria Zrt (4)	25	25
- Dépréciation des titres de participation (3)(4)	(28)	(27)
Total	304	328

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(1) Les OPCVM, qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie, font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

(2) La filiale PSA UK Number 1 P.L.C. au Royaume-Uni, détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(3) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(4) La filiale PSA Finance Hungaria Zrt, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er février 2017. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs

5.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	26	45
- dont entreprises liées	-	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	3	3
- dont entreprises liées	-	-
Juste valeur positive des swaps de couverture	2	6
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	2	6
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	-	(1)
- des obligations	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	-
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	(30)	(53)
Total	1	1

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur de la dette en devises couverte, réévaluée au cours de clôture (cf. "A. Positions de change opérationnelles" dans la Note 17).

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2020

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	204	(178)	26	-	26
- cross currency swap avec appel de marge	204	(178)	26	-	26
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	3	-	3	-	3
- swaps avec appel de marge	3	-	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	181	(179)	2	-	2
- swaps avec appel de marge	181	(179)	2	-	2
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(30)	(30)
Total à l'actif	388	(357)	31	(30)	1
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	30	(30)	-
Total au passif	-	-	30	(30)	-

Pour 2019

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	223	(178)	45	-	45
- cross currency swap avec appel de marge	223	(178)	45	-	45
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	3	-	3	-	3
- swaps avec appel de marge	3	-	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	189	(183)	6	-	6
- swaps avec appel de marge	189	(183)	6	-	6
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(53)	(53)
Total à l'actif	415	(361)	54	(53)	1
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	56	(53)	3
Total au passif	-	-	56	(53)	3

Note 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Créances à vue	182	168
- Comptes ordinaires débiteurs	180	168
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	180	168
- dont détenus par les sociétés d'assurance	64	49
- dont entreprises liées	38	8
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	2	-
Créances à terme	277	198
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés (2)	251	196
- dont entreprises liées	251	196
- Autres créances à terme	26	2
- dont détenues par les sociétés d'assurance	3	2
Créances rattachées	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Total	459	366

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs et des comptes et prêts financiers au jour le jour affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du Groupe Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

(2) En 2020, Banque PSA Finance a accordé des prêts subordonnés :

- En janvier 2020, pour un montant de 35 millions d'euros, à la co-entreprise française en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance.

- En décembre 2020, pour un montant de 20 millions d'euros, à la co-entreprise espagnole en partenariat avec Santander Consumer Finance.

Note 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Vente à crédit	1	3
Location avec option d'achat (1)	-	7
Capital restant dû et intérêts à recevoir	-	7
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	-	-
Location longue durée (1)	-	-
Capital restant dû et intérêts à recevoir	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	-
Intérêts non courus sur location longue durée	-	-
Dépôts de garantie activité location	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	30	75
Capital restant dû	30	75
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	30	75
Autres créances	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	-
Comptes ordinaires	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Cash pooling (2) :		
- avant compensation	2	2
- compensation	(2)	(2)
- Autres	-	-
- Hors groupe	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	-	-
- Etalement des coûts d'acquisition	-	-
- Etalement des frais de dossiers	-	-
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	-	-
Total des créances au coût amorti	31	85

(1) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(2) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 12).

7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2020

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2020
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 23.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 23.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 23.1)	
Type de financement					
Vente à crédit	-	-	1	-	1
Location avec option d'achat	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	30	-	-	-	30
Autres créances	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Total des encours par segment IFRS 8	30	1	-	-	31

Pour 2019

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2019
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 23.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 23.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 23.1)	
Type de financement					
Vente à crédit	-	-	3	-	3
Location avec option d'achat	-	-	7	-	7
Location longue durée	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	75	-	-	-	75
Autres créances	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Total des encours par segment IFRS 8	75	10	-	-	85

7.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Créances nettes		
ARS	-	-
EUR	-	-
GBP	-	-
MXN	30	32
PLN	1	3
RUB	-	50
Total	31	85

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Note 5).

7.4 Echéanciers

Pour 2020

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois		1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2020
			mois	6 mois à 1 an			
Vente à crédit	-	-	-	1	-	-	1
Créances brutes	-	-	-	1	-	-	1
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	21	4	5	-	-	30
Créances brutes	-	21	4	5	-	-	30
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	21	4	6	-	-	31
Créances brutes	-	21	4	6	-	-	31
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Pour 2019

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois		1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2019
			mois	6 mois à 1 an			
Vente à crédit	-	1	-	1	1	-	3
Créances brutes	-	1	-	1	1	-	3
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location avec option d'achat	-	-	-	2	5	-	7
Créances brutes	-	-	-	2	5	-	7
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	61	13	1	-	-	75
Créances brutes	-	61	13	1	-	-	75
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	62	13	4	6	-	85
Créances brutes	-	62	13	4	6	-	85
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Débiteurs divers	32	38
- Entreprises liées	22	35
- dont activités d'assurance	6	6
- Hors groupe	10	3
- dont activités d'assurance	7	1
Dividendes à recevoir des coentreprises	29	9
- dont activités d'assurance	20	9
Etat et autres organismes sociaux	30	22
- dont activités d'assurance	26	15
Produits à recevoir	25	23
- Entreprises liées	6	9
- Hors groupe	19	14
- dont activités d'assurance (1)	18	13
Charges constatées d'avance	1	2
Autres comptes de régularisation	1	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	1	-
- dont activités d'assurance	-	-
Total	118	94

(1) Les produits à recevoir pour les activités d'assurance comprennent un mouvement relatif aux provisions qui se trouve dans la note 15.1, colonne «Autre».

Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

9.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
A l'ouverture	2 604	2 372
Variation de périmètre	-	9
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(2)	47
Quote-part du résultat net	351	372
Distribution de dividendes	(290)	(210)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(33)	12
Variations liées à l'hyperinflation (1)	2	2
A la clôture	2 632	2 604
- dont écart d'acquisition (2)	3	3

La valorisation des titres de participation des entités mises en équivalences dans le cadre des partenariats n'est pas sujet à dépréciation au 31 décembre 2020.

Les tests d'impairment ont été réalisés en tenant compte des prévisions de cash-flows résultant de l'élaboration du Plan Moyen Terme (PMT) dans le cadre de la gouvernance des partenariats.

Les flux de cash nets générés sur la période 2021-2023 au PMT, ainsi que la valeur terminale, sont actualisés à un taux après impôt de 9% (inchangé par rapport au 31 décembre 2019 et 2018).

Le calcul de la valeur terminale tient compte d'un taux de croissance à l'infini de 0% (inchangé par rapport au 31 décembre 2019 et 2018).

Tableau de variation par zones géographiques

(en millions d'euros)	Europe		Brésil	Chine		Argentine	Total	
	Partenariat avec	Santander Consumer Finance	BNP Paribas Personal Finance	Santander	Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acquisition (2)		Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (3)
Au 31 décembre 2018		1 645	588	37	102	3	-	2 372
Variation de périmètre					9			9
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		41					6	47
Quote-part du résultat net		276	76	4	16	-	-	372
Distribution de dividendes		(128)	(74)	(8)	-	-	-	(210)
Gains et pertes comptabilisés directement		12	-	(1)	1	-	-	12
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	-	-	-	2	2
Au 31 décembre 2019		1 846	590	32	128	3	8	2 604
Variation de périmètre								-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		(2)						(2)
Quote-part du résultat net		274	64	2	11	-	-	351
Distribution de dividendes		(206)	(72)	(2)	(10)	-	-	(290)
Gains et pertes comptabilisés directement		(15)	(3)	(9)	(3)	-	(3)	(33)
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	-	-	-	2	2
Au 31 décembre 2020		1 897	579	23	126	3	7	2 632

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -4 millions d'euros sur le résultat net, dont -4 millions d'euros entièrement compensé par la variation positive des capitaux propres sur la période (+2 millions d'euros part des minoritaires).

(2) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan.

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan et la cession en mars 2015 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 18,8 millions de Yuan (2,4 millions d'euros au 30 juin 2019 et 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

(3) La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 9.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe
- 9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe
- 9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine
- 9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander Consumer Finance et avec BNP Paribas Personal Finance ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

9.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Suisse (CH) et en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur la clientèle	30 468	31 305
Autres postes de l'Actif	3 513	3 652
Total de l'actif	33 981	34 957
Dettes de refinancement	23 021	24 421
Autres postes du Passif	7 166	6 844
Capitaux propres	3 794	3 692
Total du passif	33 981	34 957

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	2 213	2 122
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(961)	(921)
Produit Net Bancaire	1 252	1 201
Charges générales d'exploitation et assimilées	(361)	(382)
Résultat brut d'exploitation	891	819
Coût du risque (1)	(112)	(62)
Résultat d'exploitation	779	757
Eléments hors exploitation	(8)	(6)
Résultat avant impôt	771	751
Impôt sur les bénéfices	(223)	(198)
Résultat net	548	553

(1) En 2020, le coût du risque comporte un provisionnement complémentaire de 37 millions d'euros cf. note 1.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2018	3 290	50%	1 645	(1 273)	-	372	(35)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	81		41	(41)		-	
Résultat net de la période	553		276			276	
Distribution de dividendes	(255)		(128)			(128)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23		12			12	10
Au 31 décembre 2019	3 692	50%	1 846	(1 314)	-	532	(25)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(5)		(2)	2		-	
Résultat net de la période	548		274			274	
Distribution de dividendes	(412)		(206)			(206)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(29)		(15)			(15)	(12)
Au 31 décembre 2020	3 794	50%	1 897	(1 312)	-	585	(37)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 897	1 846
Total de l'actif	1 897	1 846
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 312	1 314
- Réserves consolidées - part du groupe	585	532
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	274	276
Total du passif	1 897	1 846

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur la clientèle	10 501	11 064
Autres postes de l'Actif	1 422	1 593
Total de l'actif	11 923	12 657
Dettes de refinancement	8 726	9 444
Autres postes du Passif	2 040	2 033
Capitaux propres	1 157	1 180
Total du passif	11 923	12 657

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	704	743
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(298)	(277)
Produit Net Bancaire (1)	406	466
Charges générales d'exploitation et assimilées	(196)	(225)
Résultat brut d'exploitation	210	241
Coût du risque (2)	(37)	(19)
Résultat d'exploitation	173	222
Eléments hors exploitation	(1)	(13)
Résultat avant impôt	172	209
Impôt sur les bénéfices	(44)	(57)
Résultat net	128	152

(1) Dont +43 millions d'euros au 31 décembre 2020 (+82 millions d'euros au 31 décembre 2019) liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 25.2.

(2) En 2020, le coût du risque comporte un provisionnement complémentaire de 4 millions d'euros cf. note 1.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2018	1 178	50%	588	(489)	-	99	(3)
Résultat net de la période	152		76			76	
Distribution de dividendes	(150)		(74)			(74)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-			-	2
Au 31 décembre 2019	1 180	50%	590	(489)	-	101	(1)
Résultat net de la période	128		64			64	
Distribution de dividendes	(144)		(72)			(72)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)		(3)			(3)	(1)
Au 31 décembre 2020	1 157	50%	579	(489)	-	90	(2)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Participations dans les entreprises mises en équivalence	579	590
Total de l'actif	579	590
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	489	489
- Réserves consolidées - part du groupe	90	101
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	64	76
Total du passif	579	590

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur la clientèle	217	383
Autres postes de l'Actif	21	36
Total de l'actif	238	419
Dettes de refinancement	186	344
Autres postes du Passif	5	11
Capitaux propres	47	64
Total du passif	238	419

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	36	56
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(18)	(30)
Produit Net Bancaire	18	26
Charges générales d'exploitation et assimilées	(9)	(15)
Résultat brut d'exploitation	9	11
Coût du risque	(1)	(2)
Résultat d'exploitation	8	9
Impôt sur les bénéfices	(3)	(1)
Résultat net	5	8

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2018	74	50%	37	(27)	-	10	(8)
Résultat net de la période	8		4			4	
Distribution de dividendes	(15)		(8)			(8)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1)		(1)			(1)	(1)
Au 31 décembre 2019	66	50%	32	(27)	-	5	(9)
Résultat net de la période	5		2			2	
Distribution de dividendes	(5)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(19)		(9)			(9)	(9)
Au 31 décembre 2020	47	50%	23	(27)	-	(4)	(18)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Participations dans les entreprises mises en équivalence	23	32
Total de l'actif	23	32
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	27	27
- Réserves consolidées - part du groupe	(4)	5
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	2	4
Total du passif	23	32

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine

Le partenariat en Chine concerne les filiales Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co consolidée depuis novembre 2019 (cf. note 1).

Pourcentage de mise en équivalence : 25%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur la clientèle	1 176	1 376
Autres postes de l'Actif	130	144
Total de l'actif	1 306	1 520
Dettes de refinancement	687	926
Autres postes du Passif	126	94
Capitaux propres	493	500
Total du passif	1 306	1 520

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	128	172
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(47)	(64)
Produit Net Bancaire	81	108
Charges générales d'exploitation et assimilées	(19)	(24)
Résultat brut d'exploitation	62	84
Coût du risque	(4)	-
Résultat d'exploitation	58	84
Eléments hors exploitation	-	(1)
Résultat avant impôt	58	83
Impôt sur les bénéfices	(15)	(21)
Résultat net	43	62

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2018	397	25%	99	(33)	3	69	1
Variation de périmètre	38		9	(9)	-	-	
Résultat net de la période	62		16	-	-	16	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1		1		-	1	1
Au 31 décembre 2019	498	25%	125	(42)	3	86	2
Résultat net de la période	43		11	-	-	11	
Distribution de dividendes	(38)		(10)	-	-	(10)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(10)		(3)		-	(3)	(3)
Au 31 décembre 2020	493	25%	123	(42)	3	84	(1)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Participations dans les entreprises mises en équivalence (2)	126	128
Total de l'actif	126	128
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	42	42
- Réserves consolidées - part du groupe	84	86
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	11	16
Total du passif	126	128

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

(2) L'écart d'acquisition pour 3 millions d'euros est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur la clientèle	62	39
Autres postes de l'Actif	7	16
Total de l'actif	69	55
Dettes de refinancement	30	25
Autres postes du Passif	24	13
Capitaux propres	15	17
Total du passif	69	55

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	14	28
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(11)	(27)
Produit Net Bancaire	3	1
Charges générales d'exploitation et assimilées	(2)	(4)
Résultat brut d'exploitation	1	(3)
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	1	(3)
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	1	(3)
Impôt sur les bénéfices	(1)	1
Résultat net	-	(2)

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (2)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2018	-	50%	-	-	-	-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	13		6	(13)	-	(7)	(3)
Résultat net de la période (1)	-		-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	-	-	-	-
Variations liées à l'hyperinflation (2)	4		2	-	-	2	-
Au 31 décembre 2019	17	50%	8	(13)	-	(5)	(3)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-		-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-		-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(6)		(3)	-	-	(3)	(3)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	4		2	-	-	2	-
Au 31 décembre 2020	15	50%	7	(13)	-	(6)	(6)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -4 millions d'euros sur le résultat net, dont -4 millions d'euros entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (+2 millions d'euros part des minoritaires).

(2) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	8
Total de l'actif	7	8
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	(6)	(5)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	-	-
Total du passif	7	8

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance

Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	5	(2)	3	6	(3)	3
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	2	(1)	1	3	(1)	2
- Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
- Autres	3	(1)	2	3	(2)	1
Immobilisations incorporelles	262	(193)	69	271	(205)	66
- Logiciels	258	(189)	69	267	(201)	66
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	267	(195)	72	277	(208)	69

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2019				31.12.2020
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	6	1	(1)	(1)	5
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	3	-	-	(1)	2
- Matériels de transport	-	-	-	-	-
- Autres	3	1	(1)	-	3
Immobilisations incorporelles	271	16	(25)	-	262
- Logiciels	267	16	(25)	-	258
- Autres	4	-	-	-	4
Total	277	17	(26)	(1)	267

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2019				31.12.2020
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(3)	(1)	1	1	(2)
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	(1)	(1)	-	1	(1)
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Autres	(2)	-	1	-	(1)
Immobilisations incorporelles	(205)	(13)	25	-	(193)
- Logiciels	(201)	(13)	25	-	(189)
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(208)	(14)	26	1	(195)

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

Note 11 Dettes envers les établissements de crédit

11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Dettes à vue hors groupe	-	4
- Comptes ordinaires créditeurs	-	2
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	-	2
- Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme hors groupe	26	36
- Bancaires classiques	26	36
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes au coût amorti	26	40

11.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		31.12.2019	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	-	-	-
EUR	-	-	-	-
GBP	-	-	2	-
MXN	-	26	-	27
PLN	-	-	2	-
RUB	-	-	-	9
Total	-	26	4	36

11.3 Echéancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	26	35
3 à 6 mois	-	1
6 mois à 1 an	-	-
1 an à 5	-	-
+ 5 ans	-	-
Total	26	36

Note 12 Dettes envers la clientèle

12.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Dettes à vue	2	-
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau	2	-
- Hors groupe	2	-
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	2	2
- compensation	(2)	(2)
- Autres sommes dues à la clientèle		
- Hors groupe	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme	-	1
- Dette à terme Corporate		
- Entreprises liées	-	-
- Autres dettes à terme		
- Hors groupe	-	1
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes au coût amorti	2	1

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 7.1).

12.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	-	-	-
EUR	2	-	-	-
GBP	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
RUB	-	-	-	1
Total	2	-	-	1

Note 13 Dettes représentées par un titre

13.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	204	223
- EMTN, BMTN et assimilés	204	223
- CDN et BT	-	-
Dettes rattachées	3	3
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Total des dettes au coût amorti	207	226

13.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
ARS	-	-
EUR	-	-
USD (1)	204	223
Total	204	223

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (-19 millions d'euros au 31 décembre 2020 au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Note 5).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 17.

13.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
0 à 3 mois	-	-
3 à 6 mois	204	-
6 mois à 1 an	-	-
1 an à 5	-	223
+ 5 ans	-	-
Total	204	223

Note 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Dettes fournisseurs	31	28
- Entreprises liées (1)	27	24
- dont activités d'assurance	-	-
- Hors groupe	4	4
- dont activités d'assurance	-	-
Dettes Financières (2)	1	2
- dont activités d'assurance	1	2
Etat et autres organismes sociaux	2	1
Charges à payer	8	17
- Entreprises liées	(1)	4
- dont activités d'assurance	(2)	1
- Hors groupe	9	13
- dont activités d'assurance	-	6
Autres créditeurs divers	10	3
- Entreprises liées	5	1
- dont activités d'assurance	5	1
- Hors groupe	5	2
- dont activités d'assurance	5	1
Produits constatés d'avance	28	3
- Entreprises liées	2	-
- dont activités d'assurance	2	-
- Hors groupe	26	3
- dont activités d'assurance (3)	26	-
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (4)	-	3
Autres comptes de régularisation	-	-
- Hors groupe	-	-
Total	80	54

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques du Groupe PSA.

(2) Impact suite à la mise en place de la norme IFRS 16 au 01 janvier 2019, comptabilisé également en immobilisations corporelles à l'actif du bilan.

(3) Produits constatés d'avance dans le cadre des activités d'assurance pour 26 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(4) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 30 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 53 millions d'euros aussi au 31 décembre 2019 (cf. Note 5.2).

Note 15 Activités d'assurance

15.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2019	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	Autre (1)	31.12.2020
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	15	34	(18)			1	32
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :							
- Provision pour sinistres survenus déclarés	14			(2)	2		14
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	39				(7)		32
Provisions techniques	68	34	(18)	(2)	(5)	1	78

(1) Le mouvement « Autres » correspond à un ajustement de provision en contrepartie des « Produits à recevoir » (cf. Note 8 « Comptes de régularisation et actifs divers »).

15.2 Résultat des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
+ Primes acquises	18	30
Primes émises	34	41
Variation des provisions PPNA	(16)	(11)
- Charges de prestations	(2)	11
Coût des sinistres	(4)	(4)
Variation des provisions hors PPNA	8	25
Autres produits (charges)	(6)	(10)
- dont entreprises liées	(5)	(9)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	16	41

Note 16 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2019	Variations	Ecart de conversion	31.12.2020
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux	-	-	-	-
- Corporate réseau	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	1	-	-	1
Provision pour risques fiscaux	10	(8)	-	2
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	4	(2)	-	2
Autres provisions				
Total	15	(10)	-	5

Note 17 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Chez Banque PSA Finance, le cross currency swap de 250 millions de dollars US couvre l'EMTN émis de 250 millions de dollars US.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise que des positions de change opérationnelles limitées. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Le cross currency swap fait l'objet d'un appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 23.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de dépôts sur des comptes bancaires et sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés dans des OPCVM.

Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre est non significative (-0,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -0,5 millions d'euros à fin 2019). Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations, Dotation des succursales en devises) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	ARS	CNY	GBP	MXN	PLN	RUB	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2020	1	51	123	2	13	12	7	209
<i>Rappel de la position au 31.12.2019</i>	2	43	130	2	15	27	13	232

La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, russe et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

Note 18 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les trois postes concernés, sont donnés dans la note 7.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle, dans la note 11.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit et dans la note 13.3 pour les Dettes représentées par un titre.

Covenants

Les contrats de ligne de crédit revolving bilatérales (pour un engagement de 140 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et donc le respect d'un ratio de fonds propre "Common Equity Tier One" de 11 % minimum.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2020.

Note 19 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Actif						
Caisse, banques centrales	174	50	174	50	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	304	328	304	328	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	1	1	1	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	445	364	459	366	(14)	(2)
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	31	85	31	85	-	-
Passif						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	1	1	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (6)	26	40	26	40	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	2	1	2	1	-	-
Dettes représentées par un titre (6)	210	235	209	231	(1)	(4)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
- au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
- au paragraphe (6) pour les dettes.

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 20 Autres engagements

20.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	141	150
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	2	3
- garanties reçues sur encours clientèle	2	3
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	1
Garanties données en faveur de la clientèle	15	15
- Banque PSA Finance	15	15
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 20.2)

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

20.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Réserve de liquidité	591	453
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	174	50
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 4)	235	235
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 6)	180	168
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (cf. Note 6)	2	-
Lignes de crédit confirmées non tirées	141	150
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	140	150
- Autres lignes de crédit bancaire	1	-
Total	732	603

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

Note 21 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Ventes à crédit	-	18
- dont entreprises liées	-	5
Location avec option d'achat	-	1
- dont entreprises liées	-	-
Location longue durée	-	1
- dont entreprises liées	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	4	8
- dont entreprises liées	3	5
Autres financements	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Rémunérations des apporteurs	-	(1)
- Vente à crédit	-	(1)
- Location avec option d'achat	-	-
- Location longue durée	-	-
Autres coûts d'acquisition	-	(1)
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
Total	4	26

Note 22 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Frais de personnel	(5)	(7)
- Rémunérations	(4)	(6)
- Charges sociales	(1)	(1)
- Intéressement et participation	-	-
Autres charges générales d'exploitation	(1)	(7)
- Charges externes	(102)	(119)
- dont entreprises liées	(96)	(102)
- Refacturation	101	112
- dont entreprises liées	98	111
Total	(6)	(14)

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Code ISO pays :		
AR	(1)	(3)
FR	2	1
GB	-	-
IT	-	-
MT	(3)	(4)
MX	(1)	(1)
NL	-	-
PL	(1)	-
RU	(2)	(6)
TR	-	(1)
Total	(6)	(14)

Note 23 Coût du risque

23.1 Coût du risque et évolution de l'encours

(en millions d'euros)	31.12.2019	Production nette et écart de conversion (1)	Effet des variations de périmètre	Coût du risque au 31.12.2020	Bilan au 31.12.2020
Retail					
Créances stage 1	9	(8)	-	-	1
Créances stage 2	-	-	-	-	-
Créances stage 3	1	(1)	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-
Encours brut	10	(9)	-	-	1
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 7.2)	10	(9)	-	-	1
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail					
Corporate réseaux					
Créances stage 1	74	(45)	-	-	29
Créances stage 2	2	(1)	-	-	1
Créances stage 3	1	(1)	-	-	-
Encours brut	77	(47)	-	-	30
Dépréciations créances stage 1	(1)	-	-	1	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(1)	1	-	-	-
Dépréciations	(2)	1	-	1	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 7.2)	75	(46)	-	1	30
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate réseaux					
Corporate et assimilés					
Créances stage 1	-	-	-	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-	-
Encours brut	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 7.2)	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés					
Encours total					
Créances stage 1	83	(53)	-	-	30
Créances stage 2	2	(1)	-	-	1
Créances stage 3	2	(2)	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-
Encours brut	87	(56)	-	-	31
Dépréciations créances stage 1	(1)	-	-	1	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(1)	1	-	-	-
Dépréciations	(2)	1	-	1	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Encours net (cf. renvoi Note 7.2)	85	(55)	-	1	31
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Total Coût du risque					
				1	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

23.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2020	31.12.2019
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	1	-	1	-
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	1
Pertes sur créances irrécupérables	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque	-	1	-	1	1

Note 24 Impôt sur les bénéfices

24.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2019	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2020
Impôts courants						
Actif	12					12
Passif	(9)					(12)
Total	3	4	-	(7)	-	-
Impôts différés						
Actif	3					2
Passif	(4)					-
Total	(1)	3	-	-	-	2

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

24.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2020.

A compter du 1er Janvier 2022, suite à l'application de la loi de finance 2018, le taux d'imposition auquel sera soumis Banque PSA Finance SA en France passera de 32,023%, en vigueur depuis 2019, à 25,83%.

L'horizon prévu pour le recouvrement des impôts différés actifs activés implique l'utilisation de ce taux déjà en 2020 pour le calcul des impôts différés actifs sur déficits reportables.

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Impôts courants	4	1
Impôts différés	3	(2)
Impôts différés de l'exercice	(1)	(2)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	4	-
Total	7	(1)

24.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat avant impôt	328	398
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(351)	(372)
Différences permanentes	33	14
Total imposable	10	40
<i>Taux d'impôt légal applicable pour la période</i>	<i>25,8%</i>	<i>32,0%</i>
Charge d'impôt théorique	(3)	(13)
Effet des différences de taux à l'étranger	(1)	-
Effet de variation de taux à l'étranger	-	-
Effet de variation de taux en France	(5)	(2)
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	-	-
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	1	-
Litiges et redressements fiscaux	-	-
Autres	11	12
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	3	(3)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>0,0%</i>	<i>9,2%</i>
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	-
- Reprise de dépréciation	4	2
Impôt sur les bénéfices	7	(1)

24.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2019	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations / Reprise pour dépréciations	Ecart de conversion et autres (2)	31.12.2020
Impôts différés actifs sur déficits reportables	28	-	-		(5)	23
Dépréciations (1)	(27)			4	-	(23)
Total	1	-	-	4	(5)	-

(1) L'impôt différé actif sur le report déficitaire de Banque PSA Finance est intégralement déprécié, pour un montant de 20,9 millions d'euros à fin décembre 2020.

Note 25 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander Consumer Finance et BNP Paribas Personal Finance et après élimination des opérations réciproques.

25.1 Eléments de Bilan

Au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2020	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2020
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	41 279	(41 248)	31
- <i>Corporate Réseau</i>	11 056	(11 026)	30
- <i>Client final</i>	30 223	(30 222)	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	318	(14)	304
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	204	(204)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 712	(2 253)	459
Actifs d'impôts différés	114	(112)	2
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	125	2 507	2 632
Autres postes de l'Actif	2 430	(2 053)	377
Total de l'actif	47 182	(43 377)	3 805
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	22 084	(22 058)	26
Dettes envers la clientèle	6 546	(6 544)	2
Dettes représentées par un titre	10 110	(9 903)	207
Provisions techniques des contrats d'assurance	209	(131)	78
Passifs d'impôts différés	485	(485)	-
Autres postes du Passif	1 849	(1 749)	100
Capitaux propres	5 899	(2 507)	3 392
Total du passif	47 182	(43 377)	3 805

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2019	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2019
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 876	(42 791)	85
- <i>Corporate Réseau</i>	13 111	(13 036)	75
- <i>Client final</i>	29 765	(29 755)	10
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	348	(20)	328
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	100	(100)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 876	(2 510)	366
Actifs d'impôts différés	108	(105)	3
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	127	2 477	2 604
Autres postes de l'Actif	2 515	(2 289)	226
Total de l'actif	48 950	(45 338)	3 612
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	22 438	(22 398)	40
Dettes envers la clientèle	6 089	(6 088)	1
Dettes représentées par un titre	12 010	(11 784)	226
Provisions techniques des contrats d'assurance	172	(104)	68
Passifs d'impôts différés	396	(392)	4
Autres postes du Passif	2 179	(2 095)	84
Capitaux propres	5 666	(2 477)	3 189
Total du passif	48 950	(45 338)	3 612

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

25.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2020	Impact PPA OVF au 31.12.2020	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2020	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2020
Produit net bancaire	1 661	43	1 704	(1)	(1 680)	23
- Activités de financement	1 370	43	1 413	(1)	(1 406)	6
- Corporate Réseau	254	1	255	-	(255)	-
- Client final	1 112	40	1 152	-	(1 152)	-
- Eléments non répartis	4	2	6	(1)	1	6
- Assurances et services	291	-	291	-	(274)	17
Coût du Risque	(154)	4	(150)	-	151	1
- Activités de financement	(154)	4	(150)	-	151	1
- Corporate Réseau	(14)	4	(10)	-	11	1
- Client final	(140)	-	(140)	-	140	-
Résultat après coût du risque	1 507	47	1 554	(1)	(1 529)	24
- Activités de financement	1 216	47	1 263	(1)	(1 255)	7
- Corporate Réseau	240	5	245	-	(244)	1
- Client final	972	40	1 012	-	(1 012)	-
- Eléments non répartis	4	2	6	(1)	1	6
- Assurances et services	291	-	291	-	(274)	17
Charges générales d'exploitation et assimilées	(588)	(1)	(589)	-	569	(20)
Résultat d'exploitation	919	46	965	(1)	(960)	4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	11	-	11	-	340	351
Autres éléments	(36)	-	(36)	-	9	(27)
Résultat avant impôt	894	46	940	(1)	(611)	328
Impôt sur les bénéfices	(252)	(11)	(263)	-	270	7
Résultat net	642	35	677	(1)	(341)	335

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2019	Impact PPA OVF au 31.12.2019	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2019	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2019
Produit net bancaire	1 663	82	1 745	(1)	(1 694)	50
- Activités de financement	1 369	82	1 451	(1)	(1 441)	9
- Corporate Réseau	277	2	279	-	(276)	3
- Client final	1 073	68	1 141	-	(1 136)	5
- Eléments non répartis	19	12	31	(1)	(29)	1
- Assurances et services	294	-	294	-	(253)	41
Coût du Risque	(86)	4	(82)	-	83	1
- Activités de financement	(86)	4	(82)	-	83	1
- Corporate Réseau	(3)	4	1	-	(1)	-
- Client final	(83)	-	(83)	-	84	1
Résultat après coût du risque	1 577	86	1 663	(1)	(1 611)	51
- Activités de financement	1 283	86	1 369	(1)	(1 358)	10
- Corporate Réseau	274	6	280	-	(277)	3
- Client final	990	68	1 058	-	(1 052)	6
- Eléments non répartis	19	12	31	(1)	(29)	1
- Assurances et services	294	-	294	-	(253)	41
Charges générales d'exploitation et assimilées	(651)	-	(651)	-	624	(27)
Résultat d'exploitation	926	86	1 012	(1)	(987)	24
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	16	-	16	-	356	372
Autres éléments	(18)	-	(18)	-	20	2
Résultat avant impôt	924	86	1 010	(1)	(611)	398
Impôt sur les bénéfices	(235)	(20)	(255)	-	254	(1)
Résultat net	689	66	755	(1)	(357)	397

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 26 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 26.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2020	31.12.2019		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	MEE	Buenos Aires	K64
	PCA Compañía de Seguros S.A	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	MEE	MEE	Bruxelles	K64
BR	Opel Finance BVBA	MEE	MEE	Kontich	K64
	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	MEE	Sao Paulo	K64
CH	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	MEE	Sao Paulo	K65
	PSA Finance Suisse S.A.	-	MEE	Schlieren	K64
CN	Opel Finance S.A.	MEE	MEE	Studen	K64
	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	MEE	MEE	Pékin	K64
DE	Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	MEE	MEE	Pékin	N77
	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	MEE	Neu-Isenburg	K64
DZ	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Allemagne	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
ES	Opel Leasing GmbH	-	MEE	Rüsselsheim	K64
	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
FR	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2016	MEE	MEE	Madrid	K64
GB	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	MEE	-	Madrid	K64
GR	Opel Bank S.A., succursale en Espagne	MEE	MEE	Madrid	K64
	Banque PSA Finance	IG	IG	Poissy	K64
IT	Crédipar	MEE	MEE	Poissy	K64
	CLV	MEE	MEE	Poissy	N77
NL	PSA Banque France	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
PL	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
PT	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	Opel Bank S.A	MEE	MEE	Poissy	K64
RU	FCT Auto ABS German Loans 2018	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	MEE	MEE	Paris	K64
TR	Ecarat 10 Germany	MEE	MEE	Paris	K64
	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
US	Vernon Wholesale Investments Company Ltd	-	IG	Redhill	K64
	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
GB	Economy Drive Cars Ltd	-	IG	West Midland	G45
	FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	MEE	MEE	Londres	K64
GB	FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	MEE	MEE	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	MEE	MEE	Cardiff	K64
GR	Ecarat 10 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Ecarat 11 PLC	MEE	-	Londres	K64
IT	Opel Bank S.A., succursale en Grèce	MEE	MEE	Maroussi - Athènes	K64
	PSA Renting Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	N77
IT	PSA Recupero S.R.L.	-	IG	Milan	K64
	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	K64
IT	Opel Bank S.A., succursale en Italie	MEE	MEE	Rome	K64
	Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
MT	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	MEE	-	Conegliano	K64
MX	PSA Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	PSA Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
MT	PSA Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
MT	PSA Insurance Solutions Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
MX	PSA Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	IG	IG	Mexico	K64
NL	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
NL	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
	Opel Finance International B.V.	-	MEE	La Haye	K64
PL	Opel Finance N.V.	MEE	MEE	Breda	K64
	Banque PSA Finance, succursale en Pologne	IG	IG	Varsovie	K64
PL	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	MEE	Varsovie	K64
	PSA Finance Polska Sp.z.o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
RU	Bank PSA Finance Rus	IG	IG	Moscou	K64
	Peugeot Citroën Leasing Russie	IG	IG	Moscou	K64
TR	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
 - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Note 26.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros)</i>		Eléments du compte de résultat							
Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt			Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)
				Total	dont quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
AR	-	4	2	2	-		(1)	1	5
AT	-			5	5				
BE	-			9	9				
BR	-			2	2				
CH	-			4	4				
CN	-			11	11				
DE	-			41	41				
DZ	-	-	-	-	-		-	-	1
ES	-			28	28				
FR	-	64	2	74	139		(1)	1	-
GB	-	-	-	45	41		-	-	-
GR	-			-	-				
IT	-	-	-	39	39		-	-	-
MT	-	14	14	30	20		9	-	61
MX	-	4	2	-			-	-	-
NL	-	2	1	9	9		(1)	-	-
PL	-	-	-	3	3		-	-	10
RU	-	2	1	26			(2)	1	20
SE	-			-	-				
TR	-	1	1	-			-	-	11
Total	-	91	23	328	351		4	3	108

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2020.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 27 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent la filiale en Argentine PCA Compania de Seguros S.A..
Les intérêts minoritaires des autres filiales sont non significatifs.

PCA Compania de Seguros S.A. détenue à 70% par Banque PSA Finance

Pourcentage des minoritaires : 30%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Autres postes de l'Actif	6	6
Total de l'actif	6	6
Dettes de refinancement	-	-
Autres postes du Passif	2	3
Capitaux propres		
- Elimination (1)	1	-
- Réserves consolidées - part du groupe	2	2
- Intérêts minoritaires	1	1
Total du passif	6	6

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produit Net Bancaire	2	2
Charges générales d'exploitation	-	(1)
Résultat brut d'exploitation	2	1
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	2	1
Impôt sur les bénéfices	(1)	(1)
Résultat net	1	-
- dont intérêts minoritaires	-	-
- dont part du groupe	1	-

PCA Compañía de Seguros S.A.

(en millions d'euros)	Situation nette totale	% d'intérêts minoritaires	Intérêts minoritaires	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2018	2	30%	1	(1)
Résultat net de la période	-		-	
Dividendes	(1)		-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	
	1			
Au 31 décembre 2019	2	30%	1	(1)
Résultat net de la période (1)	1		-	-
Dividendes	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	-
Variations liées à l'hyperinflation (1)	1		-	-
Au 31 décembre 2020	4	30%	1	(1)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -1 million d'euros sur le résultat net, dont -1 million d'euros entièrement compensé par la variation positive des capitaux propres sur la période.

Note 28 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,1	0,1	0,2	0,2
- Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	-	-
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur (1)	1,8	-	2,1	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	2,1	0,3	2,3	0,2

(1): Le montant des honoraires des commissaires aux comptes en "Autres diligences" est relatif à la certification aux normes américaines (PCAOB et USGAAS) dans le cadre de la fusion des groupes PSA et FCA

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2020 et jusqu'au 22 février 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

La fusion des groupes PSA et FCA, donnant lieu à la création du groupe Stellantis a eu lieu le 16 janvier 2021. Cette dernière n'a pas d'impact sur les présents états financiers.

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2020 et jusqu'au 22 février 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

La fusion des groupes PSA et FCA, donnant lieu à la création du groupe Stellantis a eu lieu le 16 janvier 2021. Cette dernière n'a pas d'impact sur les présents états financiers.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
<p>Tels que présentés dans la note 9 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par le groupe Banque PSA Finance avec, d'une part, la société Santander Consumer Finance et, d'autre part, la société BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence les coentreprises (et les entités contrôlées par ces dernières) détenues conjointement avec les partenaires. Ces coentreprises sont implantées dans dix-neuf pays, comme cela est indiqué dans la note 26 « Informations relatives aux implantations » de l'annexe aux comptes consolidés. La direction de Banque PSA Finance réalise des tests de dépréciation fondés sur des hypothèses de flux de trésorerie. Les titres mis en équivalence représentent au 31 décembre 2020 un total de M€ 2 632, pour un total bilan de M€ 3 805, et une quote-part de résultat de M€ 351 pour un résultat net part de groupe de M€ 335.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation et la quote-part de résultat des titres mis en équivalence constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes consolidés, de la multiplicité des entités et leur gouvernance propre à travers les partenariats non contrôlés par Banque PSA Finance, et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur d'utilité de ces titres mis en équivalence.</p>	<p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent ; • Préparer et envoyer des instructions d'audit aux auditeurs locaux des entités du groupe, ces instructions sont adaptées aux entités liées par des partenariats ; • Coordonner et superviser de façon rapprochée les travaux réalisés par les auditeurs locaux, prendre connaissance de leurs conclusions et de leurs travaux sur les zones de risques significatives ; • Réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) l'analyse des écritures de mises en équivalence des participations, (ii) la revue analytique détaillée du résultat tel que suivi par la direction de la banque, et (iii) la prise de connaissance des travaux de l'audit interne et du contrôle permanent de l'entité. • Prendre connaissance et apprécier la méthodologie retenue pour identifier les indices de perte de valeur des titres mis en équivalence, et les hypothèses retenues par la direction lors de la réalisation des tests de dépréciation, notamment dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19.

4. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Autres Vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 18 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dixième année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

- Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

- Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 2 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

3.1	Commentaires sur les comptes et le bilan 2020 de la société	
	Banque PSA Finance	114
	Compte de résultat	114
	Bilan	114
	Hors-bilan	114
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	115
3.3	Bilan au 31 décembre 2020	120
3.4	Hors-bilan au 31 décembre 2020	121
3.5	Compte de résultat au 31 décembre 2020	122
3.6	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2019 et 2020	123
3.7	Filiales et participations au 31 décembre 2020	147
3.8	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	148
3.9	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	149

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2020 de la société Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2020 traduisent les évolutions de la banque dans les trois domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant qu'établissement principal de la succursale opérationnelle en Pologne ;
- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;

- en tant que centrale de refinancement de la succursale polonaise.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un Groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2020 est ressorti à 248 millions d'euros contre 210 millions d'euros en 2019, en hausse de 38 millions d'euros. La variation résulte principalement des éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire est en hausse de 37 millions d'euros principalement du fait des versements plus importants de dividendes en 2020 comparativement à l'année précédente (283 millions d'euros reçus en 2020 contre 246 millions d'euros en 2019).
- Les dotations aux amortissements sont stables ;
- Le coût du risque est non significatif du fait de la faible activité avec la clientèle ;
- Les pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 22 millions d'euros en 2020, et s'expliquent principalement par l'abandon de la subvention d'investissement accordée à de la filiale russe.

Bilan

Le total du bilan ressort à 2 879 millions d'euros contre 2 801 millions d'euros à fin 2019. Les éléments notables sont les suivants :

A l'actif

- La réserve de liquidité de Banque PSA Finance s'élève à 523 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 400 millions en décembre 2019. Les actifs liquides de grande qualité sont stables.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises s'élèvent à 2 005 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 046 au 31 décembre 2019. Cette baisse de 42 millions s'explique principalement par la diminution de 45 millions d'euros des participations de Banque PSA Finance

dans ses entreprises liées dont 19 millions d'euros relatifs à la réduction de capital sur PFH suite à l'annulation de l'augmentation de capital de la filiale chinoise DPCA Finance et dont 26 millions d'euros relatifs à l'abandon de la subvention accordée à la filiale Bank PSA Finance Russie en 2010.

Au passif

- Les comptes ordinaires bancaire sont en baisse de 17 millions d'euros.
- Les capitaux propres sont en hausse de 136 millions d'euros, correspondant au résultat de l'exercice 2020 déduction faite des dividendes versés au titre de l'exercice 2019.

Hors-bilan

La variation des postes de hors bilan est liée à la variation des engagements de financement reçus d'établissements de crédit au titre des lignes bancaires bilatérales à long terme.

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué en notes 1-C et 6 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, figurant au bilan de la société Banque PSA Finance au 31 décembre 2020 pour un montant net de M€ 2 005, représentent un poste significatif du bilan. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient hors frais accessoires, et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>La détermination de cette valeur d'utilité requiert l'exercice de jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, actif net retraité, actif net consolidé), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées les participations et entreprises liées, ainsi que leurs implantations géographiques, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à l'établissement des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none">Analyser la concordance entre les actifs nets retenus dans le calcul de la valeur d'utilité et les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques.Analyser la documentation des ajustements et retraitements opérés sur les actifs nets retenus.Vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués. <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">Analyser la cohérence des perspectives de rentabilité utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par la gouvernance des entités concernées en prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19.Analyser les perspectives de rentabilité utilisées par le passé pour déterminer la valeur d'utilité en les comparant aux données financières correspondantes réalisées.Vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 18 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dixième année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 31 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Matthew Brown

Luc Valverde

3.3 Bilan au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		495 462	318 217
- Caisse, banques centrales, CCP	2	173 173	50 082
- Créances sur les établissements de crédit	3	322 289	268 135
Opérations avec la clientèle	4	756	7 376
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	5	235 085	235 031
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6	2 004 602	2 046 216
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	7	54 382	52 950
Immobilisations corporelles	7	1 082	9
Autres actifs	8	50 530	83 279
Comptes de régularisation	9	37 106	58 385
Total de l'actif		2 879 005	2 801 463
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		12 322	29 345
- Dettes envers les établissements de crédit	10	12 322	29 345
Opérations avec la clientèle	11	5 803	3 352
Dettes représentées par un titre	12	206 563	225 631
Autres passifs	13	28 605	25 121
Comptes de régularisation	14	40 516	65 974
Provisions	15	1 943	4 832
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres	16	2 583 253	2 447 208
- Capital souscrit		199 620	199 620
- Primes d'émission		642 815	642 815
- Réserves		319 962	317 741
- Report à nouveau		1 173 274	1 077 302
- Résultat de l'exercice		247 582	209 730
Total du passif		2 879 005	2 801 463

Les totaux du bilan actif et passif ventilés en Euros/Devises est détaillé dans la Note 17.

3.4 Hors-bilan au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	-
Engagements de garantie	16 007	16 622
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	669	1 151
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	14 746	14 837
- En faveur de la clientèle, hors groupe	592	634
Engagements sur titres	-	-
- Titres à livrer, hors groupe	-	-
Autres engagements donnés	-	-
- Autres	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	140 559	150 454
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	140 559	150 454
Engagements de garantie	2 457	3 064
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	2 457	3 064

Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 18.

3.5 Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés		13 283	12 561
- Sur opérations avec les établissements de crédit	19	271	476
- Sur opérations avec la clientèle	20	3 758	2 448
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	21	9 254	9 637
Intérêts et charges assimilées		(13 533)	(13 919)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	19	(930)	(553)
- Sur opérations avec la clientèle	20	(34)	(118)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	21	(12 569)	(13 248)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Produits sur opérations de location simple		-	-
Charges sur opérations de location simple		-	-
Revenus des titres à revenu variable	22	283 442	245 738
Commissions (Produits)	23	498	374
Commissions (Charges)	23	(723)	(729)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé	24	(875)	(755)
Autres produits d'exploitation bancaire	25	5 998	7 770
Autres charges d'exploitation bancaire	25	(39)	43
Produit net bancaire		288 051	251 083
Charges générales d'exploitation	26	(7 639)	(1 519)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7	(11 042)	(12 587)
Résultat brut d'exploitation		269 370	236 977
Coût du risque	27	34	70
Résultat d'exploitation		269 404	237 047
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	28	(22 189)	(26 346)
Résultat exceptionnel		-	-
Résultat courant avant impôt		247 215	210 701
Impôt sur les bénéfices	29	367	(971)
Résultat de l'exercice		247 582	209 730
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>19,84</i>	<i>16,81</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2019 et 2020

Notes Annexes

Note 1	Principes comptables	124
Note 2	Caisse, banques centrales, CCP	127
Note 3	Créances sur les établissements de crédit	127
Note 4	Opérations avec la clientèle	128
Note 5	Actions et autres titres à revenu variable	130
Note 6	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	130
Note 7	Immobilisations incorporelles et corporelles	132
Note 8	Autres actifs	133
Note 9	Comptes de régularisation actif	133
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit	134
Note 11	Opérations avec la clientèle	135
Note 12	Dettes représentées par un titre	135
Note 13	Autres passifs	136
Note 14	Comptes de régularisation passif	136
Note 15	Provisions	137
Note 16	Variation des capitaux propres	137
Note 17	Ventilation actif passif en Euros / Devises	137
Note 18	Instruments financiers à terme	138
Note 19	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	139
Note 20	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	140
Note 21	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	141
Note 22	Revenus des titres à revenu variable	141
Note 23	Commissions	142
Note 24	Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé	142
Note 25	Autres produits et Charges d'exploitation bancaire	143
Note 26	Charges générales d'exploitation	143
Note 27	Coût du risque	144
Note 28	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	145
Note 29	Impôts sur les bénéfices	145
Note 30	Résultat par secteur d'activité	146
Note 31	Événements postérieurs à la clôture	146

Les états financiers du 31 décembre 2020 de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

Ce règlement remplace (et abroge) tous les règlements comptables CRB, CRC et ANC relatifs aux comptes individuels des entreprises du secteur bancaire sans en modifier les dispositions :

- Règlements relatifs à l'établissement et la publication des comptes individuels (en particulier le règlement CRB 91-01) et
- Règlements définissant les règles d'évaluation et de comptabilisation propres à certaines opérations (notamment règlements CRB 88-02 sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, 89-01 sur les opérations en devises, 89-07 sur les opérations de cession d'éléments d'actif ou de titrisation, 90-01 sur les titres, 90-15 sur les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, et règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit, etc...).

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à H ci-dessous.

A. Principes de centralisation

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et de sa succursale étrangère basée en Pologne.

Les comptes individuels de la succursale polonaise sont établis selon les règles comptables en vigueur dans le pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation.

Les principaux retraitements applicables sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

B. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que

les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vies suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

C. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont amorties ou étalées sur la durée de vie résiduelle des titres, selon la méthode linéaire. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ».

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ». Dans le cas des OPCVM avec garantie de résultat, les intérêts garantis par le contrat sont comptabilisés tous les mois sans attendre le versement du dividende et inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix de revient hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des participations retenue pour la consolidation est déterminée par la valeur d'utilité fondée

généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes.

Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'usage fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité, issue généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

D. Créances sur la clientèle

D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux Réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes

actualisées. La dépréciation calculée est classée à l'actif en diminution de l'encours sain avec impayés, conformément à la présentation au coût amorti.

- En ce qui concerne les créances douteuses, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

A la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...). A ce titre, Banque PSA Finance enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2016.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

D.2 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot, DS et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

F. Instruments financiers à terme

F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux), les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des succursales figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 20).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 19).

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si

position isolée. Elles sont par contre amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

G. Opérations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

H. Entreprises liées

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Note 2 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Caisse & CCP	1	1
Banques centrales	173 203	50 091
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Créances rattachées	(31)	(10)
Total	173 173	50 082

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	173 172	50 081
Union européenne (hors France)	1	1
Total	173 173	50 082

Note 3 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Créances à vue sur établissements de crédit	114 518	115 458
Comptes ordinaires débiteurs	114 505	115 436
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	13	22
Créances à terme sur établissements de crédit	207 771	152 677
Prêts et pensions à terme (1)	207 500	152 500
Créances rattachées	271	177
Total	322 289	268 135
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>74 058</i>	<i>74 058</i>

(1) En 2020, Banque PSA Finance a accordé des prêts subordonnés: pour un montant de 35 millions d'euros à Opel Bank S.A., coentreprise française en partenariat avec BNP

Paribas Personal Finance et pour 20 millions d'euros à PSA Finance Espana EFC.SA., coentreprise en partenariat avec Santander Consumer Finance.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Non réparti	114 789	115 635
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	207 500	152 500
Total	322 289	268 135

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	322 288	268 125
Union européenne (hors France)	1	10
Total	322 289	268 135

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Prêts à la clientèle financière	-	-
Créances sur la clientèle	663	3 374
Vente à crédit	649	3 091
- dont dépréciations (1)	(232)	(280)
Créances rattachées sur vente à crédit	-	2
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	14	281
- dont dépréciations (1)	(268)	(311)
Créances rattachées sur autres créances	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	92	4 008
Comptes ordinaires	92	4 006
- dont dépréciations (1)	-	-
Créances rattachées	-	2
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	1	(6)
Étalement des coûts d'acquisition	6	39
Étalement des frais de dossiers	(5)	(38)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	-	(7)
Total	756	7 376
Dont entreprises liées	-	3 948

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Non réparti	207	4 100
Inférieur à 3 mois	138	550
De 3 mois à 1 an	247	1 562
De 1 à 5 ans	164	1 164
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	756	7 376

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	92	4 008
Union européenne (hors France)	664	3 368
Total	756	7 376

4.2 - Analyse des créances saines avec impayés

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Vente à crédit	60	245
- Montant brut	64	261
- Dépréciations (1)	(4)	(16)
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	-
- Montant brut	-	-
- Dépréciations (1)	-	-
Total	60	245

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

4.3 - Analyse des créances douteuses

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Vente à crédit	107	116
- Montant brut	339	380
- Dépréciations (1)	(232)	(264)
Autres créances et comptes ordinaires	-	(25)
- Montant brut	268	286
- Dépréciations (1)	(268)	(311)
Total	107	91

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

Note 5 Actions et autres titres à revenu variable

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Titres de placement	235 085	235 031
Titres OPCVM (1)	236 628	235 884
Dépréciations	(1 543)	(853)
Total	235 085	235 031

(1) Les OPCVM sont qualifiés en tant qu'équivalent de trésorerie et font partie de la réserve de liquidité du groupe BPF.

Note 6 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	Proforma		Augmentation	Diminution	Autres variations (1)	31.12.2020
	31.12.2019	31.12.2019				
Parts dans les entreprises liées	234 864	234 067	(2 257)	(18 804)	(1 190)	211 816
Etablissements de crédit						
- Brut (4)	249 402	249 402	1 388	(19 000)	-	231 790
- Dépréciations (3)	(15 532)	(16 329)	(3 645)	-	-	(19 974)
Autres						
- Brut	1 190	1 190	-	-	(1 190)	-
- Dépréciations	(196)	(196)	-	196	-	-
Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées (2)	13 501	14 298	-	(14 298)	-	-
- Brut	26 378	26 378	-	(26 378)	-	-
- Dépréciations (3)	(12 877)	(12 080)	-	12 080	-	-
Parts détenues dans les coentreprises	1 797 851	1 797 851	(4 698)	(367)	-	1 792 786
- Brut	1 802 546	1 802 546	681	(367)	-	1 802 860
- Dépréciations	(4 695)	(4 695)	(5 379)	-	-	(10 074)
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-	-
Total	2 046 216	2 046 216	(6 955)	(33 469)	(1 190)	2 004 602

(1) Les autres variations correspondent aux transferts de catégorie des titres argentins, suite à une évolution de contrat de partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Argentine.

(2) La subvention d'investissement accordée à la filiale Bank PSA Finance Rus en 2010, a été abandonnée sur cet exercice 2020.

(3) La colonne "Proforma" s'explique par un réclassement à l'ouverture au titre de la filiale russe.

(4) Les 19 millions d'euros de diminution sont relatifs à la réduction de capital sur PFH suite à l'annulation de l'augmentation de capital de la filiale chinoise DPCA Finance.

Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Proforma		Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2020
	31.12.2019	31.12.2019				
Valeurs brutes						
Etablissements de crédit	249 402	249 402	1 388	(19 000)	-	231 790
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU 424	424	-	-	-	424
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX 242	242	-	-	-	242
- PSA Financial Holding B.V. (4)	NL 157 389	157 389	-	(19 000)	-	138 389
- BPF Pazarlama AHAS	TR 968	968	-	-	-	968
- PCA Compania de Seguros	AR 518	518	-	-	-	518
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU 1 315	1 315	1 388	-	-	2 703
- Banque PSA Finance Rus	RU 32 279	32 279	-	-	-	32 279
- Banque PSA Finance Algérie	DZ 12	12	-	-	-	12
- PSA Services Ltd	MT 56 255	56 255	-	-	-	56 255
Autres	1 190	1 190	-	-	(1 190)	-
Dépréciations des titres						
Etablissements de crédit	(15 532)	(16 329)	(3 645)	-	-	(19 974)
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU (424)	(424)	-	-	-	(424)
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX (57)	(57)	(13)	-	-	(70)
- BPF Pazarlama AHAS	TR (322)	(322)	(275)	-	-	(597)
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU (1 315)	(1 315)	(1 388)	-	-	(2 703)
- Banque PSA Finance Rus (3)	RU (13 403)	(14 200)	(1 969)	-	-	(16 169)
- Banque PSA Finance Algérie	DZ (11)	(11)	-	-	-	(11)
Autres	(196)	(196)	-	196	-	-
Total	234 864	234 067	(2 257)	(18 804)	(1 190)	211 816

Détails des parts détenues dans les coentreprises

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2020
Valeurs brutes	1 802 546	681	(367)	-	1 802 860
- PSA Banque France (1)	FR 469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance UK Ltd (1)	GB 147 290	-	-	-	147 290
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR 13 159	-	-	-	13 159
- PSA Finance España EFC (1)	ES 142 838	-	-	-	142 838
- Banca Italia S.p.a (1)	IT 154 402	-	-	-	154 402
- PSA Finance Belux (1)	BE 64 908	-	-	-	64 908
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR 27 025	-	-	-	27 025
- PSA Financial Services Nederland B.V. (1)	NL 24 233	-	-	-	24 233
- PSA Bank deutschland GmbH (1)	DE 254 389	314	-	-	254 703
- PSA Finance Polska Sp.zo.o. (1)	PL 15 367	-	-	-	15 367
- Opel Bank S.A (2)	FR 488 841	367	-	-	489 208
- Olympia SAS (2)	FR 383	-	(367)	-	16
Dépréciations des titres	(4 695)	(5 379)	-	-	(10 074)
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR (4 695)	(699)	-	-	(5 394)
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR -	(4 680)	-	-	(4 680)
Total	1 797 851	(4 698)	(367)	-	1 792 786

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander Consumer Finance.

(2) Coentreprises détenues 50/50 avec BNP Paribas Personal Finance

(3) Coentreprise détenue 50/50 avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

(4) Coentreprises détenues 50/50 avec le groupe Santander.

Note 07 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	1 160	(78)	1 082	1 381	(1 372)	9
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	32	(32)	-	32	(32)	-
- Matériel et outillage	10	(9)	1	10	(6)	4
- Autres	1 118	(37)	1 081	1 339	(1 334)	5
Immobilisations incorporelles	236 643	(182 261)	54 382	247 469	(194 519)	52 950
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
- Logiciels	236 642	(182 261)	54 381	247 468	(194 519)	52 949
- Autres	1	-	1	1	-	1
Total	237 803	(182 339)	55 464	248 850	(195 891)	52 959

Tableau de variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2019				31.12.2020
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	1 381	1 119	(1 340)	-	1 160
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	32	-	-	-	32
- Matériel et outillage	10	-	-	-	10
- Autres	1 339	1 119	(1 340)	-	1 118
Immobilisations incorporelles	247 469	13 457	(24 283)	-	236 643
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	247 468	13 457	(24 283)	-	236 642
- Autres	1	-	-	-	1
Total	248 850	14 576	(25 623)	-	237 803

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2019				31.12.2020
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(1 372)	(132)	1 426	-	(78)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(32)	-	-	-	(32)
- Matériel et outillage	(6)	(3)	-	-	(9)
- Autres	(1 334)	(129)	1 426	-	(37)
Immobilisations incorporelles	(194 519)	(11 899)	24 155	2	(182 261)
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(194 519)	(11 899)	24 155	2	(182 261)
- Autres	-	-	-	-	-
Total	(195 891)	(12 031)	25 581	2	(182 339)

Note 08 Autres actifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Etat et organismes sociaux (1) (2)	12 466	13 528
Fond de garantie des dépôts	1 535	1 623
Autres actifs (3)	34 778	66 409
Ecart de conversion	1 751	1 719
Total (2)	50 530	83 279
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>18 118</i>	<i>38 037</i>

(1) BPF S.A. détient une créance d'impôt de 10,7 millions d'euros sur l'administration fiscale italienne, consécutive aux acomptes d'impôt versés par sa succursale.

(2) Chez BPF S.A. 1,7 millions d'euros correspondent à la TVA déductible provisionnée dans le cadre de l'assistance technique.

(3) On note une diminution du total des autres actifs de 32 millions d'euros principalement due aux dividendes à recevoir de 38 millions d'euros en 2019 vs 17,7 millions d'euros en 2020 et à la baisse du solde de compte " Débiteurs divers " qui enregistre les refacturations des frais aux JV, 28 millions d'euros en 2019 vs 17 millions d'euros en 2020.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	48 763	81 540
Union européenne (hors France)	1 767	1 739
Total	50 530	83 279

Note 9 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Charges payées d'avance	182	488
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	25	134
Autres charges à répartir	69	172
Autres charges payées d'avance	88	182
Produits à recevoir	9 961	12 970
Sur instruments financiers à terme (1)	2 831	3 092
Autres produits à recevoir (2)	7 130	9 878
Autres comptes de régularisation	26 963	44 927
Ajustement devises (3)	26 113	44 919
Comptes de régularisation divers	850	8
Total	37 106	58 385

(1) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à percevoir sur Cross Currency Swap en USD. Les charges payées d'avance sur ces instruments correspondent aux appels de marge versés.

(2) Le poste de produits à recevoir enregistre les provisions de refacturation relatives aux charges d'informatique et d'assistance technique.

(3) Le poste d'ajustement de devises correspond à la réévaluation des swaps de devises (Euro/USD) qui couvrent les opérations de financement en devises.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	37 086	58 368
Union européenne (hors France)	20	17
Total	37 106	58 385

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Dettes à vue envers les établissements de crédit	12 322	29 345
Comptes ordinaires créditeurs	12 322	29 345
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme envers les établissements de crédit	-	-
Total	12 322	29 345
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>12 223</i>	<i>27 450</i>

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander Consumer Finance et BNP Paribas Personal Finance, le refinancement des filiales n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Non réparti	12 322	29 345
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	12 322	29 345

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	12 223	27 450
Union européenne (hors France)	99	1 895
Total	12 322	29 345

Note 11 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	5 803	3 352
Comptes ordinaires créditeurs	5 695	3 193
Autres sommes dues	108	159
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs	-	-
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	5 803	3 352
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>4 000</i>	<i>2 724</i>

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Non réparti	5 803	3 352
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	5 803	3 352

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	5 695	3 193
Union européenne (hors France)	108	159
Total	5 803	3 352

Note 12 Dettes représentées par un titre

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	206 563	225 631
EMTN et BMTN	203 732	222 539
Certificats de dépôts	-	-
Dettes rattachées	2 831	3 092
Total	206 563	225 631

Banque PSA Finance ne va pas chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander Consumer Finance ou avec BNP Paribas Personal Finance.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Non réparti	2 831	3 092
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	203 732	-
De 1 à 5 ans	-	222 539
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	206 563	225 631

Note 13 Autres passifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Etat	412	120
Organismes sociaux	10	3
Dettes fournisseurs (1)(2)	28 179	24 994
Autres passifs	4	4
Total	28 605	25 121
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>22 693</i>	<i>23 981</i>

(1) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

(2) Ce poste est principalement constitué des refacturations de fin d'année de Peugeot S.A. à hauteur de 22 millions d'euros.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	28 570	24 949
Union européenne (hors France)	35	172
Total	28 605	25 121

Note 14 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits constatés d'avance	30 319	56 011
Sur Instruments Financiers à Terme (1)	30 319	56 011
Autres produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer	10 100	9 945
Sur Instruments Financiers à Terme (2)	749	791
Autres charges à payer	9 351	9 154
Autres comptes de régularisation	97	18
Ajustement devises	-	-
Comptes de régularisation divers	97	18
Total	40 516	65 974

(1) Dont 30,3 millions d'euros au titre des différentiels d'intérêts sur swaps reçus par avance (appels de marge) des contreparties au 31 décembre 2020, contre 55,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(2) Les charges à payer sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à payer sur swaps.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	40 344	65 704
Union européenne (hors France)	172	270
Total	40 516	65 974

Note 15 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			Utilisées	Non utilisées	
Union européenne (hors France)					
- Provision pour retraite	-	-	-	-	-
- Provision pour revente véhicules d'occasion	-	-	-	-	-
- Autres provisions	24	-	-	(11)	13
France					
- Provision pour risques fiscaux	2 983	-	-	(2 878)	105
- Autres provisions pour risques et charges	1 825	-	-	-	1 825
Total	4 832	-	-	(2 889)	1 943

Note 16 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31.12.2020
Capital (1)	199 620		-		199 620
Primes d'émission, d'apport, de fusion	642 815		-		642 815
Autres réserves	300 000		-		300 000
Réserve légale	17 741	2 221			19 962
Report à nouveau	1 077 302	95 972	-		1 173 274
Résultat	209 730	(209 730)	-	247 582	247 582
Total	2 447 208	(111 537)	-	247 582	2 583 253
Dividendes versés		111 537			

(1) Au 31/12/2020, le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises. Banque PSA Finance est détenue par la société Peugeot S.A. (9 348 180 actions représentant 75% du capital) et par deux de ses filiales : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9% du capital). Le Directeur General Administrateur de Banque PSA Finance détient la dernière action.

Note 17 Ventilation actif passif en Euros / Devises

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Actif en devises	5 680	8 666
Actif en euros	2 873 325	2 792 797
Total Actif	2 879 005	2 801 463
Passif en devises	207 830	228 139
Passif en euros	2 671 175	2 573 324
Total Passif	2 879 005	2 801 463

Note 18 Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Risque de change		
Swaps de devises et autres opérations à terme (1)	-	813
Risque de taux d'intérêt		
Contrats sur opérations de taux (2)	203 732	222 539
Total	203 732	223 352

(1) Il s'agit d'opérations de couverture.

(2) Il s'agit des Cross Currency Swap("CCS") au 31 décembre 2020.

Décomposition par stratégie

(en milliers d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	Swaps de taux	Swaptions	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux	Swaptions	Swaps de devises et autres opérations à terme
Position isolée	-	-	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	-	-	-
Micro couverture (1)	203 732	-	-	222 539	-	813
Total	203 732	-	-	222 539	-	813

(1) Dont 204 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2020 contre 223 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2019.

Ventilation des opérations par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Risque de change	-	-	-	813	-	-
Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-	-	813	-	-
Risque de taux	203 732	-	-	-	222 539	-
Swaps de taux (1)	203 732	-	-	-	222 539	-
Swaptions	-	-	-	-	-	-
Total	203 732	-	-	813	222 539	-

(1) Dont 204 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2020 contre 223 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2019.

Juste valeur en taux des instruments financiers à terme (1)

(en milliers d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	-
Micro couverture (2)	30 200	-	53 021	-
- Swaps de taux (2)	30 200	-	53 021	-
- Swaptions	-	-	-	-
- Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-	-	-
Total	30 200	-	53 021	-

(1) La juste valeur en change est déjà comptabilisée dans le bilan social sur la base de la réévaluation systématique des opérations en devises au cours de change fin de mois.

(2) Dont + 30200 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2020, contre 53021 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2019.

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme de taux

(en milliers d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	22
- activité de financement des filiales (cf. note 19)	-	-	-	22
- activité de financement des succursales	-	-	-	-
- swaptions	-	-	-	-
Micro couverture	-	9 291	-	9 874
- des emprunts (cf. note 19)	-	37	-	237
- des prêts (cf. note 19)	-	-	-	-
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 21)	-	9 254	-	9 637

Note 19 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	234	217
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	22
Impact net de la micro couverture des emprunts	37	237
Total	271	476
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(536)	(353)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Résultat net de change	(394)	(200)
Total	(930)	(553)
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
France	271	476
Union européenne (hors France)	-	-
Total	271	476
Charges		
France	(903)	(506)
Union européenne (hors France)	(27)	(47)
Total	(930)	(553)

Note 20 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit	117	348
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	3	6
Intérêts sur comptes et prêts	13	38
Intérêts sur prêts subordonnés	3 625	2 056
Total	3 758	2 448
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 429</i>	<i>1 480</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(3)	(47)
Coûts d'acquisition (1)	(31)	(71)
Total	(34)	(118)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(3)</i>	<i>(47)</i>

(1) Il s'agit principalement des rémunérations apporteur.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
France	3 639	2 094
Union européenne (hors France)	119	354
Total	3 758	2 448
Charges		
France	(3)	(47)
Union européenne (hors France)	(31)	(71)
Total	(34)	(118)

Note 21 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	9 254	9 637
Total	9 254	9 637
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis	(12 569)	(13 248)
Total	(12 569)	(13 248)

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
France	9 254	9 637
Union européenne (hors France)	-	-
Total	9 254	9 637
Charges		
France	(12 569)	(13 248)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(12 569)	(13 248)

Note 22 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises	132 273	133 033
- reçus de sociétés étrangères	151 169	112 705
Total	283 442	245 738

Note 23 Commissions

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	-	-
Sur opérations avec la clientèle	118	225
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	380	149
Total	498	374
<i>Dont entreprises liées</i>	267	46
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(703)	(690)
Sur opérations avec la clientèle	(7)	(24)
Sur opérations sur titres	(8)	(7)
Sur opérations de change	(1)	(3)
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	(4)	(5)
Sur autres engagement de hors-bilan	-	-
Total	(723)	(729)
<i>Dont entreprises liées</i>	(3)	(17)

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
France	452	225
Union européenne (hors France)	46	149
Total	498	374
Charges		
France	(712)	(712)
Union européenne (hors France)	(11)	(17)
Total	(723)	(729)

Note 24 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Sur parts d'OPCVM (1)	(875)	(755)
Total	(875)	(755)

(1) Ce poste comprend les résultats de cession des OPCVM.

Note 25 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
Quote part sur opérations faites en commun	2 220	3 900
Autres (1)	3 778	3 870
Total	5 998	7 770
<i>Dont entreprises liées</i>	42	35
Charges		
Moins-value de cession VO	(27)	(35)
Autres	(12)	78
Total	(39)	43

(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Banque PSA Finance dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits		
France	5 998	7 770
Union européenne (hors France)	-	-
Total	5 998	7 770
Charges		
France	(12)	78
Union européenne (hors France)	(27)	(35)
Total	(39)	43

Note 26 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Frais de personnel	(350)	(490)
Salaires	(302)	(438)
Autres charges sociales	(48)	(52)
Autres produits et charges générales d'exploitation	(7 289)	(1 029)
Total	(7 639)	(1 519)
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	(6 903)	(1 109)
Union européenne (hors France)	(736)	(410)
Total	(7 639)	(1 519)

Note 27 Coût du risque

Concerne uniquement la succursale polonaise

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Vente à crédit	10	36
Créances saines		
Dotation pour dépréciation des créances saines	(1)	(1)
Reprise sur dépréciation des créances saines	5	8
Créances saines avec impayés		
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	(30)	(76)
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	41	81
Créances douteuses		
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(63)	(117)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	78	237
Pertes sur créances irrécupérables	(34)	(113)
Récupérations sur créances amorties	14	17
Autres créances et comptes ordinaires	24	34
Créances saines		
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	(7)
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	11
Créances saines avec impayés		
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	1	-
Créances douteuses		
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(1)	(8)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	24	38
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total (1)	34	70

(1) Hors l'écart de conversion et variation de périmètre.

Note 28 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Sur immobilisations propres		
Gains	-	-
Pertes	(1 024)	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres		
Gains (1)	13 141	574
Pertes (2)	(35 620)	(29 404)
Résultat de cession des succursales		
Gains (1)	1 628	2 484
Pertes (3)	(314)	-
Total	(22 189)	(26 346)

(1) Les gains enregistrés concernent principalement les ajustements de prix consécutifs à la mise en œuvre des coentreprises avec Santander Consumer Finance.

(2) Les pertes enregistrées correspondent à l'augmentation des dépréciations de titres (Cf. Note 6).

(3) Les pertes enregistrées correspondent à l'ajustement des apports à PSA Bank Deutschland GmbH.

Note 29 Impôt sur les bénéfices

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Peugeot S.A. et de deux de ses filiales. A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. Ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant.

Le principe retenu est que la charge fiscale de Banque PSA Finance soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2020 est composé d'une part de 333 k€ au titre du crédit d'impôt perdu relatif aux profits sharing versés par les deux sociétés portugaises Banco Santander Consumer et Santander Consumer Services. D'autre part de -700 k€ au titre d'une reprise de provision pour risque, initialement constatée par la succursale italienne et devenue sans objet.

La succursale polonaise est imposée dans son pays d'exercice.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Note 30 Résultat par secteur d'activité

Pour 2020

(en milliers d'euros)	Activités de financement				Refinancem ent et placements	31.12.2020
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis		
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	467	99	(9 091)	302 150	(5 574)	288 051
Coût du Risque	25	9	-			34
Résultat après coût du risque	492	108	(9 091)	302 150	(5 574)	288 085
Charges générales d'exploitation				(7 639)		(7 639)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(11 042)		(11 042)
Résultat d'exploitation	492	108	(9 091)	283 469	(5 574)	269 404

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 283 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 22).

Pour 2019

(en milliers d'euros)	Activités de financement				Refinancem ent et placements	31.12.2019
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis		
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	176	379	(9 542)	265 289	(5 219)	251 083
Coût du Risque	35	27	8			70
Résultat après coût du risque	211	406	(9 534)	265 289	(5 219)	251 153
Charges générales d'exploitation				(1 519)		(1 519)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(12 587)		(12 587)
Résultat d'exploitation	211	406	(9 534)	251 183	(5 219)	237 047

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 246 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 22).

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2020 et jusqu'au 22 février 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

La fusion des groupes PSA et FCA, donnant lieu à la création du groupe Stellantis a eu lieu le 16 janvier 2021. Cette dernière n'a pas d'impact sur les présents états financiers.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2020

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des avals et cautions donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)										
PSA Services Ltd Mediterranean Building 53, Abate Rigord Street XBX Malte	32 705	52 462	100	56 255	56 255	-	-	26 537	38 677	26 576
PC Argentina Compania de Seguros Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	116	1 369	70	518	518	-	-	3 508	2 649	-
PSA Financial Holding B.V. Lemelerbergweg 12,1101 DV Amsterdam Pays-Bas	57 800	115 240	100	138 389	138 389	-	-	2 909	19 197	2 914
Banque PSA Finance Rus 17/1, Tchistoprudniy boulevard 101000 Russie	20 951	6 408	65	32 279	16 110	-	-	2 011	(3 077)	-
Peugeot Citroen Leasing Rus 17/1, Tchistoprudniy boulevard 101000 Russie	551	1 176	100	2 703	-	-	-	(675)	(1 005)	-
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	414	(280)	2	12	1	-	-	-	(75)	-
PSA Finance Hungaria Zrt Bocskai ut 134 - 146 E ép. Budapest Hongrie	139	163	3	424	-	-	-	-	-	-
BPF Pazarlama AHAS Kayisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBUL Turquie	105	663	100	968	371	-	-	543	188	-
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM Av Insurgentes Sur n° 1898, MEXICO Mexique	4 928	409	3	242	172	-	-	1 689	331	-
2) Coentreprises détenues à 50%										
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	505	9 352	50	13 159	7 765	-	-	7 152	5 219	-
PSA Banque France 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	967 879	50	469 711	469 711	-	-	87 265	81 738	86 746
PSA Finance UK Ltd Quadrant House- Princess Way Redhill Surrey RH1 1QA - Royaume-Uni	486	330 936	50	147 290	147 290	-	-	90 976	42 328	-
PSA Finance España EFC C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	265 132	30 139	50	142 838	142 838	-	-	152 858	110 423	16 972
Banca Italia S.p.a Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	301 580	50	154 402	154 402	-	-	137 950	57 357	2 679
PSA Finance Belux Rue de l'Etoile 99, 1180 Bruxelles Belgique	71 500	44 029	50	64 908	64 908	-	-	40 869	16 837	-
Banco PSA Finance Brasil S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	35 940	18 765	50	27 025	22 345	-	-	15 888	4 301	-
PSA Finance Polska Sp.oz.o. ul.Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	26 329	12 306	50	15 367	15 367	-	-	13 450	5 918	-
PSA Bank Deutschland GmbH Siemensstrasse 10, 63263 Neu-Issenburg Allemagne	1 464	524 228	50	254 703	254 703	-	-	62 020	44 464	-
PSA Financial Services Nederland B.V. Lemelerbergweg 12, 1101 DV Amsterdam - Pays-Bas	2	76 128	50	24 233	24 233	-	-	33 149	15 123	-
Opel Bank S.A. 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	101 930	1 174 456	50	489 208	489 208	-	-	110 060	(5 253)	81 594
Olympia SAS 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	16	-	50	16	16	-	-	-	-	-
3) Participation										
Automobile Citroen 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	159 000	179 619	-	-	-	-	1 067	-	(105 584)	-

3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	199 620	199 620	199 620	199 620	177 408
Nombre d'actions émises	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246	11 088 000
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	359 825	316 360	196 630	317 744	1 095 043
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	252 064	214 717	137 157	233 824	445 812
Impôt sur les bénéfices	367	(971)	34	(4 430)	(6 890)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	247 582	209 730	84 562	236 920	436 184
Montant des bénéfices distribués	-	111 538	96 566	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action, en Euro					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	20,23	17,13	11,00	18,39	39,59
Résultat après impôts, amortissements et provisions	19,84	16,81	6,78	21,37	39,34
Dividende net attribué à chaque action :					
- dividende distribué	-	8,94	7,74	-	-
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	9	12	12	157
Montant de la masse salariale de l'exercice	302	438	345	401	8 977
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	48	52	52	61	2 307

3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Automobiles Peugeot

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Peugeot aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Peugeot » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Avec la société Automobiles Citroën

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Citroën aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Citroën » et « DS » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

SOMMAIRE DU RAPPORT DE BANQUE PSA FINANCE SUR LA GOUVERNANCE EXERCICE 2020

4.1	Rappels	152
4.2	Application à BPF	152
4.3	Gouvernance	153
4.3.1	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice	153
4.3.2	Conventions	154
4.3.3	Délégations en cours de validité	154
4.3.4	Choix opéré entre les modalités d'exercice de la direction générale	154



4.1 RAPPELS

L'ordonnance 2017-1162 prise en application de l'article 136 de la loi dite Sapin 2 et publiée au JO du 13 juillet 2017 porte diverses mesures visant à simplifier et clarifier les obligations d'information à la charge des sociétés, dont le remplacement du « rapport du président sur le contrôle interne » par un « rapport sur le gouvernement d'entreprise » devant être présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration ou par le Conseil de surveillance (C. com. art. L 225-37 et L 225-68).

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit comprendre :

- un **tronc commun** d'informations concerne toutes les SA/SCA ;
- des **informations supplémentaires** à fournir par les SA/SCA :
 - dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;
 - contrôlées par une société dont les titres sont

admis aux négociations sur un marché réglementé.

Pour les SA à Conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise peut prendre la forme d'un rapport distinct joint au rapport de gestion ou d'une section spécifique du rapport de gestion.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise suit les mêmes règles de publicité que le rapport de gestion auquel il est joint. Il doit ainsi :

- être adressé aux actionnaires qui en font la demande ou être mis à leur disposition ;
- être présenté à l'Assemblée Générale annuelle ;
- être déposé au greffe.

Le défaut de présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise devant l'assemblée ordinaire annuelle entraîne la nullité de cette assemblée (C. com. art. L 225-121 al. 1 et L 225-100 I al. 2 modifié par ord. n° 2017-1162 du 12 juillet 2017

4.2 APPLICATION A BPF

Banque PSA Finance (« BPF ») n'est pas une société dont les titres sont négociables sur un marché réglementé, en revanche 74,93% de son capital est détenu à fin 2020 par la société Peugeot S.A. dont les titres sont eux-mêmes négociables. A noter, le 16 janvier 2021, la société Peugeot S.A. a été absorbée par la société de droit néerlandais FCA N.V., qui a été ensuite renommée « Stellantis N.V. » (et dont les

titres sont négociables sur les marchés français, italien et américain).

Elle est également détenue par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V. (la société Automobiles Peugeot SA qui détient 16,05% du capital de BPF et la société Automobiles Citroën SA qui détient 9,02% du capital de BPF).



Article du Code de commerce	Correspondance dans le présent rapport
-----------------------------	--

Tronc commun

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.	L 225-37-4 nouv.	4.3.1
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.		4.3.2
Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.		4.3.3
A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.		4.3.4

BPF a fait le choix d'établir un rapport distinct (le présent rapport).

4.3 GOUVERNANCE

4.3.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant

l'exercice 2020 est disponible au sein du paragraphe 1.14.4 du rapport de gestion de Banque PSA Finance.



4.3.2 CONVENTIONS

Au cours de l'exercice 2020, deux conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été poursuivies, à savoir deux contrats de licence de marques conclus entre Automobiles Citroën et Banque PSA Finance, et entre Automobiles Peugeot et Banque PSA Finance le 29 janvier 2015, autorisées par le Conseil

d'Administration lors de sa séance du 28 novembre 2014.

Aucune convention réglementée antérieurement autorisée autre que celles précitées n'a poursuivi ses effets au cours de l'exercice 2019 et aucune autre convention réglementée n'a été conclue en 2020.

4.3.3 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Aucune délégation de pouvoirs n'a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires au cours de l'exercice 2020, et, suite à l'expiration

d'une délégation de pouvoirs en juin 2018, aucune autre délégation n'a poursuivi ses effets en 2020.

4.3.4 CHOIX OPERE ENTRE LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aux termes de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'administration de Banque PSA Finance du 13 février 2012 a décidé que la présidence du Conseil d'administration et la direction

générale de la société seraient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes.

Ce mode d'exercice de la direction générale est resté inchangé depuis.

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2020

Responsable du rapport annuel

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.



BANQUE PSA FINANCE
A STELLANTIS COMPANY

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 €
Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe – 78 300 POISSY - France
R.C.S. Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039
Immatriculation ORIAS sous le n° 07 008 501, consultable sur www.orias.fr
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N
Tél. : +33 1 61 45 45 45
www.banquepsafinance.com